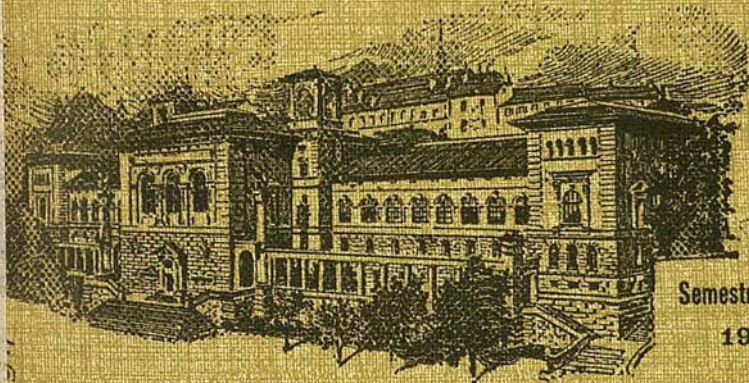


UNIVERSITÉ
DE
LAUSANNE



✣ LIVRET ✣
DE L'ÉTUDIANT

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU
COMITÉ DE PATRONAGE
des ÉTUDIANTS



Semestre d'Été
1907

Publié par Th. SACK-REYMOND, Libraire-Editeur

RUE CENTRALE, 3 - LAUSANNE

Etudiants

Faites encadrer vos diplômes, photographies, etc., avec les baguettes spéciales aux couleurs de vos Sociétés.

PRIX RÉDUITS

Magasin spécial de glaces et encadrements

O. CHAUBERT-GAMBONI

30, Rue de Bourg, 30.

HOTEL-PENSION DU GUILLAUME TELL

(Avenue de l'Université)

RECOMMANDÉ AUX ÉTUDIANTS

Maison d'ancienne réputation entièrement remise à neuf à proximité de l'Université. Restauration et vin de 1^{er} choix, salle de sociétés, électricité, chauffage central, bains.

CRÈMERIE-RESTAURANT BRITANNIA

EN FACE DU THÉÂTRE LAUSANNE IMMEUBLE DES MAGNOLIAS

Ché, Café, Chocolat - Vins, Bières et Liqueurs

Sandwiches, Pâtés, Toasts, Muffins, Pâtisserie, Confiserie, Chocolats, etc.

Déjeuners et Diners à petites tables depuis fr. 1.50

PRIX RÉDUITS SPÉCIAUX PAR JOUR

pour Étudiants et Étudiantes

Nouvel Institut de Musique

Avenue Ruchonnet, 7 - LAUSANNE

DIRECTEUR : A. HEINECK

Enseignement dans toutes les branches de la musique

Année scolaire divisée en trois périodes

Paiement par mois

On reçoit tous les jours les inscriptions

CASQUETTES
pour
ÉTUDIANTS
OFFICIERS
COLLÉGIENS
CASQUETTES
CYCLISTES

FABRIQUE DE CASQUETTES

CIVILES ET MILITAIRES

AUGUSTE AMARON

Place Saint-Laurent, 24, 2^{me} étage

LAUSANNE

Rubans et Décorations pour Sociétés.

ECOLE DE CULTURE PHYSIQUE Avenue de Villamont, 4
LAUSANNE

Développement rapide du système musculaire, sans fatigue ni effort, par la pratique d'exercices d'entraînement et de règles d'hygiène. — Préparation à tous les sports. — Anémie, maladies de l'estomac, neurasthénie, obésité, sont traités sous contrôle médical.

COURS SPÉCIAUX

POUR DAMES, MESSIEURS, JEUNES GENS ET ENFANTS

Cours à prix réduits pour Messieurs: les étudiants. Leçons de 8 h. à midi et demi et de 2 à 7 h. du soir.

AD. MICHEL

Professeur de gymnastique Diplômé.

Chapellerie Moderne

C, PIOTET

LAUSANNE — 1, Rue Centrale, 1. — LAUSANNE

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON :

Chapeaux CHRYSTIS, JOHNSON, BORSALINO, HABIG.

ALBION- HOUSE

29, RUE DE BOURG, 29

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR
MESSIEURS

CHEMISES * COLS * MANCHETTES

GANTS * BRETELLES * CRAVATES

CASQUETTES * GUÊTRES * CHAPEAUX

BONNETERIE

MANTEAUX ET PÉLERINES

Escompte au comptant pour MM. les Professeurs
et MM. les Etudiants, 5 %
sur présentation du Livret.

Ce Livret est remis gratuitement à MM. les Professeurs
de l'Université et à MM. les Etudiants

LIVRET-PROGRAMME

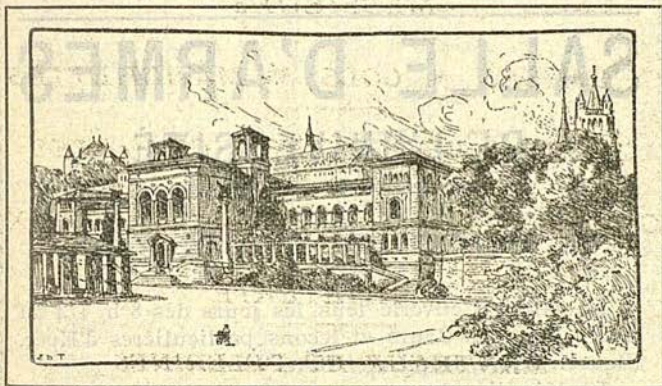
DE L'ÉTUDIANT

SEMESTRE D'ÉTÉ

1907

13

2694



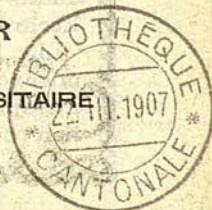
TH. SACK-REYMOND, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE

3, Rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460



Banque Populaire Suisse

Association fondée en 1869

Capital social versé et fonds de réserve : Fr. 42,000,000
37,500 SOCIÉTAIRES

SIÈGES :

BALE
BERNE
PRIBOURG
SAINT-GALL
GENÈVE



SAINT-IMIER
LAUSANNE
MONTREUX
PORRENTROY
SAIGNELÉGIER



TRAMELAN
USTER
WETZIKON
WINTERTHOUR
ZURICH I & III

COMPTOIR A LAUSANNE :

2, Rue des Terreaux—Bel-Air.

Toutes opérations de Banque.

SALLE D'ARMES

DE L'UNIVERSITÉ

(SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT)

F. DUFOUR, PROFESSEUR

La salle est ouverte tous les jours dès 8 h. 1/4 du matin pour les Cours et leçons particulières d'Épée, Fleuret, Sabre, Rapière et Boxe.

La réduction de 50 o/o est accordée à MM. les Étudiants de l'Université, Gymnase, École de Commerce, École Industrielle, ainsi qu'aux 1^{er} et 2^{es} du Collège.

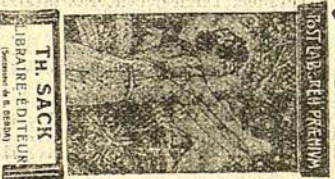
Le local RUELLE DU GRAND-PONT 4, est des mieux agencé et réunit tout le confort moderne; hydrothérapie gratuite pour tous les élèves. Grande réduction pour MM. les Professeurs et Sociétés.



TABLE DES MATIÈRES ALPHABÉTIQUE

	Pages		Pages
Agence de voyages	48 49	Instruction enfantine	55
Articles pour messieurs	4	» primaire	53
Assistants Université	48	Instituts de Musique	72
Assurances	32	Dos Couverture	
Auditeurs	20	Immatri-culation	30
Autorités universitaires	16	Inhumation	60
Autorités diversés	73	Imprimeries	52 119
Bains	88	Journaux, revues	74
Banque	6 8	Laboratoires	20
Bibliothèques	49 74 78 80	Lecteur de l'Université	18
Cabinets de lecture	74 78 80	Légations	71
Cafés-Restaurants 2 6 54 56 65 70 Dos Plan		Leihbibliothek	74 78
Caissier Université	31	Livres	(Voir Ouvrages)
Calendrier	9 10	Manège	50
Canotage	50	Militaire	71
Cartonnages-Imprimerie	52 71 119	Musées	49
Casquettes pour étudiants	3 4	Musique .. 3 57 72, Verso Plan, Dos couverture	
Cercles	79	Notes	Papier jaune
Chapellerie	3 4	Notice sur Lausanne	78
Chaussures	10	Obtention des grades	33
Cloches de Lausanne	9?	Orfèvrerie-bijouterie	58
Cliniques	21	Ouvrages allemands .. 104 107 109 119	
Comité de patronage	19	» divers .. 72 113 116 119	
Commissionnaires-portefaix	88	» jurisprudence	105
Concours	32	» médecine	100 103 104 116
Conférences, Concerts	81	» italiens	114
Confiseries	2 60 70 Dos Plan	» philosophie	110 111
Conserves-comestibles	08	» russes	12
Consulats	71	» sciences naturelles	94 98
Cours	30	» technologie	112
Cours libres	26	» théologie	110
Cours privat-docent	28	Pédicure-Manicure	Dos Plan
Cours de vacances	26	Pensions recommandées 2 52 54 64 66 72	
Crédit Foncier	8	118	
Crémeries	2 60 70	Pensions-Hôtels	2 54
Cultes	81	Plan de Lausanne	80 81 117
Danse-gymnastique	54	Préface	11
Discipline	33	Prix de faculté, prix spéciaux	32
Dispenses et bourses	31	Privat-docents	18
Doyens de facultés	16	Professeurs	16 17
Écoles	3 53	Programme des cours	20 76 119
École de pharmacie	28	Promenades, Excursions	29, 83
École d'ingénieurs	28	Publicité	118
École de dessin	53	Recteur	8-9, 16
Enseignement professionnel	53	Reliure	71
» libre	3 55 56 66	Renseig. gén. sur l'Univ.	29
» français moderne	26	Restaurant et Kursaal 2 52 54 56 60 66	
Ecriture	3 6 50 54	70 81 Dos Plan	
Étude des langues	9 56	Salle de lecture	32
» sciences sociales	23 37	Salons de rafraichissements .. 2 60 70	
Examens fédéraux	47	Salle d'armes	3 6 54
Etrangers à Lausanne	69	Secrétariat université	16 31
Excursions	29 83	Sciences pharmaceutiques	28
Faculté de droit	22 35	» techniques	28
» lettres	35 40	Société académique	58
» médecine	24 37	Sociétés d'étudiants	59
» sciences	27 44	Sociétés diverses	67
» théologie	22 33	Sports et jeux	82 50
Faculté libre de théologie	55	Table des matières systématique .. 13	
Funiculaires	91	Tarif postal	89
Ganterie	4	Télégraphe et téléphone	90
Grades, Diplômes, Certificats, etc. 31		Théâtre	70 80
Gravures, Estampes	2 113	Thèses, programmes	52 76 119
Guides, plans, cartes	117	Traductions	9
Gymnastique-Danse	3 54	Tramways	90
Historique université	14	Transports funèbres	62
Horaire des cours	7	Transports et voyages	48 49
Horlogerie-Bijouterie	58	Tribunal fédéral	73
Hôtels	2 52 54 56 Dos Plan	Voitures	88
Huissier université	31	Vêtements	Dos Couverture
Instruction secondaire	52 56		

Знаменнаго мѣсяца въ 27. Свѣдѣн-
и Митрополита свѣдѣнны, что имъ пред-
ставлено въ Синодальномъ учрежденіи.
Генералъ С. Соловьевъ.
Дополненіи свѣдѣнны. свѣдѣнны 35 свѣдѣнны
Мѣсяцъ свѣдѣнны.
Свѣдѣнны въ свѣдѣнны.
Свѣдѣнны свѣдѣнны.
Свѣдѣнны свѣдѣнны и свѣдѣнны.



TH. SACK
LIBRAIRE-ÉDITEUR
(successeur de H. GARNIER)

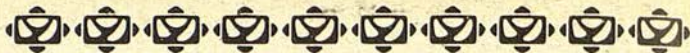
3. Rue Centrale, 3.

TABLE DES MATIÈRES

SYSTÉMATIQUE

	PAGES
Annonces	2 à 10
Horaire des cours	7
Notes	Papier jaune
Portrait du recteur	8-9
Calendrier semestriel	9, 10
Historique sur l'Université	14
Autorités universitaires	16
Patronage des Etudiants	19
Professeurs honoraires	16
Personnel enseignant	17
Privat-docents	18
Lecteur	18
Assistants	18
Comité de patronage des étudiants	19
Auditoires	20
Laboratoires	20
Cliniques	21
Programme détaillé du semestre d'hiver	20-26
Renseignements généraux, règlements, immatriculation	29
Conditions d'obtention des grades	31
Examens fédéraux	47
Bibliothèques	49, 74, 80
Musées	49
Etablissements officiels d'instruction secondaire	52, 56
Autres établissements officiels d'instruction	53
Enseignement libre	55, 56 66
Société académique	58
Sociétés d'étudiants	59
Sociétés diverses en relation avec l'Université	67
L'étranger à Lausanne	69
Autorités cantonales	73
Tribunal fédéral	73
Autorités lausannoises	73
Lausanne (situation, climat, eaux, excursions, cercles, concerts, théâtre, cultes, etc.)	78
Sports et jeux	50, 82
Promenades	29, 83
Concours	32
Divers (bains, voitures, tramways, tarif postal, etc.)	88
Les cloches à Lausanne	92
Annonces diverses	52 à 120

Bibliothèque
 Université de Lausanne
 1911
 971
 1911

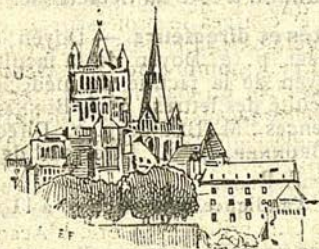


UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Historique de l'Université de Lausanne. — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur vaudois. Elle prit le nom d'Académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII^m siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1620, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII^m siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Gindroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard

et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238 en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept; la faculté des *Sciences* en a dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*Ecole d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des Cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux auditeurs réguliers qui en font la demande.

Extrait du chapitre "l'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié chez Th. Sack, libraire.



AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

L'Université. — Palais de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nomme pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Prorecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles des 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

Université de Lausanne. — *Recteur* : M. DE LOES, p. o., avenue de la Rasude, 6. *Prorecteur* : M. DIND, p. e. place Bel-Air, 2. *Secrétaire* : M. J. BONZON, Mont-Riant, av. de la Gare. 11.

Secrétariat de l'Université. — Palais de Rumine. — *Bureau*, à gauche en entrant. Téléphone 1371. — *Bureau de M. le recteur*, à gauche en entrant, à côté du Secrétariat.

Doyens de facultés et directeurs. — Doyen de la faculté de théologie : M. NARBEL p. e. Doyen de la faculté de droit : M. MERCIER, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. PERRET p. e. Doyen de la faculté des lettres : M. J. BONNARD, p. o. Doyen de la faculté des sciences : M. BLANC, p. o. Directeur de l'école de pharmacie : M. BRUNNER, p. o. Directeur de l'école d'ingénieurs : M. DOMMER, p. o.

N. B. — Les heures d'audience sont affichées à l'Université.

PROFESSEURS HONORAIRES

Loi du 10 mai 1890, article 30.

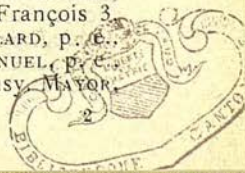
Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Walras, Léon, à Clarens,

économie politique. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, science du droit. — Gaudard, Jules, à Lausanne, construction (ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.

PERSONNEL ENSEIGNANT

ABRÉVIATIONS : *p. o.* = prof. ordinaire ; *p. e.* = prof. extraordinaire
p. dc. = privat docent ; *ch. de c.* = chargé de cours.

Professeurs : MM. AMSTEIN, *p. o.* Longeraie, 2. ARTHUS, *p. e.* BERDEZ, *p. e.* avenue du Théâtre, 3, T. 1001. BIJELER, *p.*, Mont-Paisible, T. 756. BLANC, *p. o.*, Rosemont-Terrasse. BONINSEGN, *p. e.*, Belle-Côte, av. Recordon. BONJOUR, *p. e.* rue du Grand-Chêne, 14, T. 1044. BONNARD, *p. o.* avenue Davel, 7, T. 1023. BOSSET, *p. e.* Belles-Roches, 7. BOURGET, *p. o.* rue du Grand-Chêne, 11, T. 398. BRUNNER, *p. o.* avenue Davel, 5, T. 451. BUGNION, *p. o.*, Genève. BURNIER, *p. e.* Pré-Fleuri, T. 604. CHAVAN, *p.*, Grandson. CHENAUX, *p. e.* Villeneuve. CHUARD, *p. e.* L'Anémone, chemin de Malley. COMBE, *p. e.*, rue de Bourg, 26, T. 822. DANDIRAN, *p. o.*, avenue des Toises, 5. DAPPLES, *p. e.*, Béthusy, T. 936. DE FÉLICE, *p. e.*, place St-François, 9, T. 1500. DE LOES, *p. o.*, avenue de la Razude, 6. DEMIÉVILLE, *p. e.*, avenue Agassiz, 2, T. 177. DE MOLIN, *p. e.*, Boulevard de Grancy, 3. DE SCHOULEPNIKOW, *p. e.* La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, *p. e.*, rue Haldimand, 13. DIND, *p. e.*, place Bel-Air, 2, T. 817. DOMMER, *p. o.*, Gai-Coteau, avenue des Alpes. DUFOUR Henri, *p. o.*, Clos Arvel, avenue de Rumine, T. 949. DUFOUR Marc, *p. o.*, rue du Midi, 7, T. 838. DUTOIT Constant, *p. e.*, avenue de Georgette, 3. DUTOIT Paul, *p. e.*, Solitude, 19. EMERY, *p. o.*, Villa Emery, avenue Charles Secrétan, T. 1108. FORNEROD, *p.*, Pully. GAILLARD, *p. e.*, rue Martheray, 5 b, T. 130. GALLI-VALERIO, *p. o.*, Le Châtaignier, av. Général Jomini. GÆRGENS, *p. e.*, avenue de la Rasude, 4, T. 689. GOLLIEZ, *p. e.*, Chailly, T. 1106. GUËX, *p. e.*, Villa Decker, avenue Juste Olivier. HERZEN Nicolas, *p. e.*, avenue de Rumine, 57, T. 1734. HOFFET, *p. e.*, l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. JOLY, *p. o.*, Les Apennins, Prilly. KUHLENBECK, *p. o.*, avenue des Alpes, 6. LANDRY, *p. e.*, avenue Rumine, 55, T. 1410. LARGUIER, *p. e.*, rue de Bourg, 29. LEWENTHAL, *p. e.*, rue du Valentin, 57. LUGEON, *p. o.* pl. St. François 3, T. 1404. MAHAIM, *p. e.*, Asile de Gery, T. 1300. MAILLARD, *p. e.*, avenue Druoy, 3. MAILLEFER, *p. e.*, Bugnon, 16. MANUEL, *p. e.*, rue Beau-Séjour, 27. MAURER, *p. o.*, Boa-Vista, Béthusy, Mayor.



p. o., Les Feuillantines, route d'Ouchy. MERCANTON, p. e., La Provence T. 1515. MERCIER, p. e., rue Grand-Chêne, 1. MERMOD, p. e., villa Chaumény. MEYLAN, p. e., Clos-du-Matin. MILLIoud, p. o., Maison Villard, Fleurettes. MURET Ernest, p. rue Tœpffer, 19, Genève. MURET, Maurice, p. e., Les Sorbiers, Av. Ste-Luce, T. 377. NARBEL, p. e., La Caroline (Cour). NEESER, p. e., Le Châtaignier, av. Général Jomini. PALAZ, p. e. La Valsainte, T. 322 b., 981 app. PARETO, p. o., Céligny (Genève). PELET, p. e., Les Clochetons. PERRET, p. e., rue du Midi, 2, T. 263. RAMBERT, p. e., rue Beau-Séjour, 7. REISS, p. e., Villa Lumière, Château-Sec. ROGUIN, p. o., rue Grand-Chêne, 5. ROSSIER Edmond, p. o., av, Dapples, 43. T. 891. ROSSIER Guillaume, p. e., square de Georgette, 1, T. 1008. ROUD, p. e., Clos-Maria. ROUX, p. o., avenue de la Gare, 1, T. 652. SEILER, p. e., Chalet-Fleuri, Montagibert, T. 1314 app., 1212 lab. SIRVEN, p. o., avenue de Rumine, 30. SPENGLER, p. e. pl. St-François, 14, T. 1539. SPIRO, p. e., Villa Speranza (Cour), T. 2016. SPIRO J.-L., p. e., rue du Valentin, 64. STILLING, p. o., boul. Grancy, 1, T. 1355. STRYZOWSKI, p. e., La Cerisaie. VALLETTE, p. o., Clos-Villard, (Fleurettes). VAN VLEUTEN, p. e., avenue Juste Olivier. VUILLEUMIER, p. o., rue du Midi, 8. WILCZEK, p. o., Villa Neuschwander (Ouchy).

Privat-docents. — MM. BONARD, Arthur, (Cully). CHATELAINAT, Chaussée de Mon Repos, 12. DE LA HARPE, Le Grillon, avenue des Alpes, T. 973. DELHORBE, Clos-du-Matin, 2. DUFOUR Auguste, rue du Midi, 1, T. 801. DUSSERRE, Villa Decker (Montagibert), T. 1355. EPERON, place St-François, 14, T. 362. GONIN, rue du Grand-Chêne, 11, T. 1442. JACCARD, Frédéric, villa Argelès, Pully. JACCOTTET, Lutry. MARTINET, Montagibert. MELLET, Ecole de Chimie. PARIS, boul. de Grancy, 22. SCHENK, Villa Paleyre. SCHNETZLER, Mont-Fleuri, STERNBERG, Av. Dapples, 6. TAILLENS, rue Madeleine, 1, T. 826. TAVERNEY, Villa Espérance. TREYER, Fribourg. VULLIET, rue Beau-Séjour, 6, T. 1096. WEITH, rue de Bourg, 15, T. 765.

Lecteur. — M. ANDRÉ, Villa Pontaise. — M. RADZIKOWSKI Casimir, chef des travaux physiologiques, Ecole de Médecine.

Assistants. — Anatomie normale : MM. AUGSBOURGER, Félix, Ecole de médecine. DE TREY, Robert, Ecole de médecine. — Anatomie pathologique : MM. MARULLAZ, Institut pathologique et VELLA, Institut pathologique. — Anatomie comparée et zoologie : M. MURISIER, Palais de Rumine. — Botanique : M. MAILLEFER, Arthur, Musée botanique. — Chimie : MM. MELLET, Ecole de chimie; TSCHUMY, Ecole de chimie; ANDERSEN, Nils, Ecole de chimie; VUILLEUMIER, Victor, Ecole de chimie; RAPIN, Auguste, Ecole de chimie. — Chimie industrielle : M. GRAND, Louis, Solitude, 19. — Electro-chimie : M. DEMIERRE, Henri, Solitude, 19. — Géologie : M. JEANNET, Alphonse, Palais de Rumine. — Mathématiques (Ecole d'ingénieurs) : M. HOFMANN, Maupas, 26. — Mécanique (Ecole d'ingénieurs) : M. GILLIARD,

Francis, rue Valentin, 25. — Minéralogie : M. DÉGLON, Auguste, Palais de Rumine. — Photographie : M. MALLET, Edouard, Ecole de chimie.

N.B. — Les noms des « chefs des diverses cliniques » figureront au catalogue des étudiants du semestre d'été 1907.

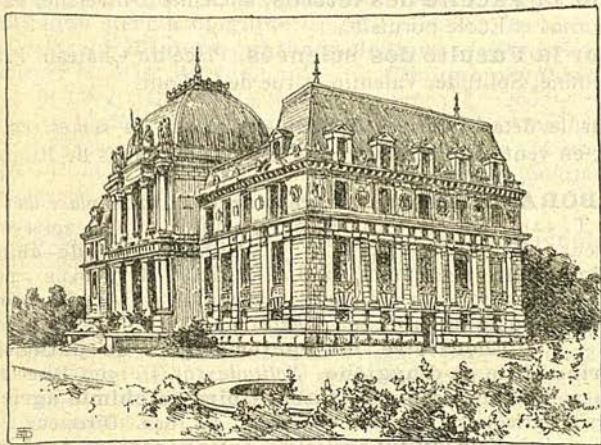
Comité de patronage des étudiants.

Ce comité, nommé par la Commission universitaire, est composé de professeurs et de personnes s'intéressant à l'Université et à son développement. Il administre la salle de lecture des étudiants; il procure aux étudiants tous les renseignements nécessaires pour faciliter leurs études et leur séjour à Lausanne.

Le Comité est composé de :

M. le recteur de l'Université; MM. Henri Blanc, prof., président; J. Bonnard, professeur; Delessert, rentier, secrétaire; L. Grenier, juge cantonal; Vuilleumier, professeur, Roud, professeur; Kuhlenbeck, professeur; Ch. Phüger, négociant; Maurer, professeur; André, lecteur.

Les étudiants sont invités à s'adresser au président du Comité, Palais de Rumine.



Programme des Cours de l'Université de Lausanne

SEMESTRE D'ÉTÉ 1907

Du 8 avril au 25 juillet 1907

AUDITOIRES

LABORATOIRES ET CLINIQUES

Un tableau spécial des cours est délivré chaque semestre par le Secrétariat de l'Université, bâtiment de Rumine.

Pour la Faculté de théologie, ancienne Université.

Pour la Faculté de droit, ancienne Université et Palais de Rumine.

Pour la Faculté de médecine, voir cliniques et laboratoires, ci-dessous.

Pour la Faculté des lettres, ancienne Université, Palais de Rumine et Ecole normale.

Pour la Faculté des sciences, Place du Château, Palais de Rumine, Solitude, Valentin et rue de la Tour.

Pour le détail, voir le *Tableau des Cours du semestre d'été 1907*, en vente au Secrétariat de l'Université, Palais de Rumine.

LABORATOIRES : 1. **Laboratoire de chimie** (place du Château). T. 1211. Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur : M. BRUNNER, prof. — 2. **Laboratoire de chimie physiologique** (place du Château). Directeur : M. BOURGET, prof. (Chef des travaux : M. le prof. D^r STRZYZOWSKI). — 3. **Laboratoire de thérapeutique** (place du Château). Directeur : M. BERDEZ, prof. — 4. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène**. (Solitude 19). T. 1709. Directeur : M. GALLI-VALERIO, prof. — 5. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (place du Château). T. 1845. Directeur : M. CHUARD, prof. (Voir Institut agricole). — 6. **Laboratoire de chimie industrielle** (Solitude 19). Directeur : M. L. PELET, prof. — 7. **Laboratoire de physique** (place du Château). T. 984. Directeur : M. H. DUFOUR, prof. — 8. **Laboratoire de photographie** (place du Château). Directeur : M. le D^r REISS. — 9. **Laboratoire de botanique systématique et microscopie** (Palais de Rumine, 3^{me} étage, aile nord). Directeur : M. WILCZEK, prof. — 10. **Laboratoire**

de chimie physique et électrochimie (*Solitude 19*). Directeur : M. PAUL DUTOIT, prof. — 11. **Laboratoire de chimie et bactériologie du contrôle des boissons et denrées** (*Solitude 19*). Directeur : M. SEILER, prof. — 12. **Laboratoire de géologie** (*Palais de Rumine, 1er étage aile nord*). Directeur : M. M. LUGON, prof. — 13. **Laboratoire de minéralogie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. GOLLIEZ, prof. — 14. **Laboratoire d'électricité industrielle** (*place du Tunnel*). T. 55. Directeur : M. LANDRY, prof. — 15. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Palais de Rumine, 3^{er} étage, aile sud*). Directeur : M. BLANC, prof. — 16. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Directeur : M. HERZEN, prof. — 17. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Ouvert tous les jours. Directeur : M. ROUD, prof. — 18. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). T. 1516. Ouvert tous les jours. Directeur : M. BUGNION, prof. — 19. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur : M. LÖWENTHAL, prof. — 20. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). T. 1362. Directeur : M. STILLING, prof.

CLINIQUES : 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. BOURGET, prof., T. 1552. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. G. ROSSIER, prof. T. 1552. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. DINB, prof. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Asile des Aveugles*). Directeur : M. MARC DUFOUR, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de Cery*). Directeur : M. MAHAIM, prof., T. 1300. — 7. **Clinique otologique et laryngologique**. (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. COMBE, prof. — 9. **Policlinique** (*Solitude 19*). Directeur : M. DEMÉVILLE, prof., T. 50.

Les **Etablissements fédéraux d'essais agricoles, à Mont-Calme, Montagibert**, comprennent :

Etablissement de chimie agricole. Chef, M. C. DUSSE. Chargé du contrôle du commerce des engrais chimiques, fourrages concentrés, remèdes pour vignes, pour la Suisse française. Analyse des terres, des matières servant à l'agriculture et de ses produits. Champs d'expériences pour l'application rationnelle des engrais.

Etablissement d'essais de semences. Chef, M. G. MARTINET. Chargé du contrôle des semences pour la Suisse française. Travaux concernant la sélection et l'amélioration des semences. Essais comparatifs des variétés de plantes agricoles. Renseignements aux agriculteurs et négociants pour tout ce qui concerne la valeur et l'emploi des graines.

PROGRAMME

ABRÉVIATIONS: *publ.* signifie cours public; — *priv.* signifie cours particulier, soit *privatissimum*; — *gr.* signifie gratis. — Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires, soit *collegia privata*.

Faculté de théologie protestante. — M. VUILLEUMIER, p. o. Lect. de Psaumes choisis (XXIV à L), 2 h. Explic. de morceaux choisis du livre de Job, 3 h. Hist. de la littérature canonique de l'Anc.-Test. (2^e partie), 4 h. — M. NARBEL, p. e. Exégèse des Actes (suite), 3 h. Exégèse des Épîtres de Jean, 2 h. Hist. littéraire du Nouv.-Test. (Synoptiques, Actes et IV^e Evangile, 3 h. — M. DANDIRAN, p. o. Hist. du christianisme: Période moderne, 4 h. Hist. des dogmes: La genèse des dogmes, 3 h. Symbolique: Le catholicisme, 2 h. — M. EMERY, p. o. Dogmatique (2^e partie), 5 h. Lecture cursive des Loci communes de Mélancton (éd. de 1521), 1 h. — M. DE LOES, p. o. Le ministère chrétien et la question sociale, 2 h. Etudes bibl. en vue de la cure d'âmes, 1 h. Analyses de textes, 2 h. Exerc. de catéchisation et de prédication (gr.), 1 h. — M. FORNEROD, ch. de c. Hist. des religions: La religion des Romains, Gaulois, Germains et Slaves, 2 h. — M. CHAVAN, ch. de c. Hist. ecclésiastique. Vues générales. Epoque contemporaine (gr.), 1 h. Hist. de la théologie moderne. La critique et l'hist. au XIX^e siècle (Allemagne), 2 h. — TROIS PROFESSEURS A TOUR DE ROLE, Exercices homilétiques et catéchétiques, 2 h.

Faculté de droit. — M. ROGUIN, p. o. Introd. aux études juridiques, 2 h. Droit civil comparé: Les successions, 2 h. Droit international privé: Institutions spéciales, 2 h. — M. PARETO p. o. (N'enseigne pas ce semestre). — M. RAMBERT, p. e. Droit civil vaudois: Des droits réels, 3 h. Procédure civile: Partie non contentieuse de la procédure vaudoise (1 h.); poursuite pour dettes et faillite (1 h.), 2 h. — M. DE FÉLICE, p. e. Droit des obligations. Contrats spéciaux. Mandat, commission, transport, gestion d'affaires, dépôt, cautionnement, 3 h. Droit commercial. Société de personnes: Société civile, société en nom collectif, société en commandite, 2 h. — M. CORDEY, ch. de c. Droit public général, 2 h. Droit public cantonal, 3 h. — M. MERCIER, p. e. Droit pénal: a) Partie générale: Théories du droit de punir. Les peines. b) Partie spéciale: Délits contre l'individu, les mœurs et la famille, 4 h.; Procédure pénale, 2 h. — M. N. HERZEN, p. e. Système du droit romain: Droit des obligations, de famille et de succession, 3 h. Römische Rechtsgeschichte (Staatsrecht, Quellen, Civilprozess) verbunden mit Uebungen (priv.), 6 h. Exégèse des Pandectes, 1 h. Séminaire romain (priv. et gr.), une fois par quinzaine. — M. DE TOURTOULON, p. e. Hist. du droit dans l'antiquité, 1 h. Hist. du droit moderne: Hist. de la philosophie du droit. Hist. des droits réels, 3 h. Droit romain, 1^{re} partie; Droit des personnes et droits réels, 2 h. Droit civil français: Les biens, 2 h. Répétitions sur le droit civil français et la procédure civile française (gr.), 1 h. — M. KUHLENBECK, p. o. System des römischen Rechts (4 St.) verbunden mit Uebungen im römischen Recht für Anfänger (2 St.) (pr.), 6 h. Bürgerliches Gesetzbuch: Allg. Theil, Buch I (4 St.) verbunden mit Uebungen im Bürgerlicher Recht für Anfänger (2 St.), 6 h. — M. VAN VLEUTEN, p. e. Deutsche Rechtsgeschichte, 4 h. Recht der Schuldverhältnisse, 4 h. Beiträge zur deutschen Cultur-und Rechts-

geschichte an der Hand der Erklärung des allgemeinen Teiles von Tacitus' Germania (pr.), 2 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale, III^e partie: Intoxications. Autopsies, selon matériel disponible, 1 h. — M. BONINSEgni, p. e. Economie politique appliquée, 3 h. Conférence, 1 h. Statistique, partie appliquée, 2 h. Science financière Les emprunts publics, 1 h. Législation sociale: Les assurances, 1 h. — M. FAVEY, juge fédéral. Droit diplomatique, 2 h. — M. GRENIER, juge cantonal. Droit administratif vaudois: Droit de mutation: loi sur l'inscription des droits réels; loi sur les cours d'eau, 1 h. — M. STERNBERG, p. dc. Gesamte Strafrechtswissenschaft (incl. Militärrecht). a) Deutsches Strafrecht (mit Rechtsvergleichung), 4 h. b) Deutsches Strafprozessrecht (mit Rechtsvergleichung), 4 heures. c) Deutsches Strafvollzugsrecht und kriminalistische Hilfswissenschaften mit Ausnahme der Kriminalistik (police scientifique à la Faculté des sciences, cf. Dr Reiss), 2 h. Rechtsphilosophie als Geschichte der Rechtswissenschaft, 2 h. Anleitung zum juristischen Denken und zur juristischen Stilistik (mit Schriftlichen Entwürfen), 1 h. — M. REISS, p. e. Police scientifique et photographie judiciaire: Suite du cours du sem. d'hiver et faux en écritures; signalements, 2 h. — M. SPIRO, p. e. à la Faculté des Lettres. Explication du Code de Hammourabi et de ses rapports avec d'autres législations orientales, 1 h.

OBSERVATION. — Les examens de licence et de doctorat en droit portant sur l'ensemble de l'histoire et du système du droit romain-MM. les candidats sont prévenus qu'ils doivent suivre les cours *Système du Droit romain* (M. Herzen) et *Droit romain* (M. de Tourtoulon).

BEMERKUNG. — Die deutschen Studien- und Prüfungsordnungen empfehlen für das erste Semester: Geschichte und System des römischen Rechts. Einführung in die Rechtswissenschaft. Uebungen im römischen Recht. Theoretische oder praktische Nationalökonomie. Deutsche Rechtsgeschichte und Grundzüge des deutschen Privatrechts. Für das zweite Semester: Deutsches Bürgerliches Recht, I. Theil. Deutsche Rechtsgeschichte und Grundzüge des deutschen Privatrechts. Uebungen im Bürgerlichen Recht für Anfänger. Praktische oder theoretische Nationalökonomie. Für ein beliebiges Semester: Rechtsphilosophie. Für das dritte und vierte Semester stehen Vorlesungen über Deutsches Prozessrecht und Strafrecht zur Verfügung.

Etudes de sciences sociales. — Facultés de droit et des lettres. — MATIÈRES OBLIGATOIRES¹. — Philosophie générale. Lettres: 35 (M. Millioud): Une des langues enseignées à la Faculté des lettres et sa littérature. Sociologie (y compris les systèmes sociaux). Droit: (M. Pareto). Economie politique (y compris la démographie et l'histoire des doctrines économiques). Droit: (M. Pareto); 27 et 28 (M. Boninsegni). Eléments du droit privé et du droit public. Droit: 1 (M. Roguin). Histoire politique. Lettres: 30 (M. Rossier).

MATIÈRES A OPTION. — Une deuxième langue enseignée à la Faculté des lettres et sa littérature. L'anthropologie dans ses rapports avec les sciences sociales. Histoire des relig. Lettres: 33 (M. Fornerod). Statist. Droit: 29 (M. Boninsegni). Législat. sociale. Droit: 31 (M. Boninsegni). Géographie (dans ses rapports avec les sciences so-

¹ Les chiffres indiqués après chaque cours reportent au « Programme officiel ».

ciales). Science des finances. Droit : 30 (M. Boninsegni). Droit international public ou privé. Droit : 3 (M. Roguin). Droit administratif. Droit : M. Grenier 33 (M. Grenier). Théorie générale du droit pénal. Droit : 11 (M. Mercier). Ethnopsychie. Lettres : 27 (M. Maurer).

Faculté de médecine. M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, 7 h. Trav. au laboratoire de chimie, 2 après-midi. — M. Henri DUFOUR, p. o. Physique expériment. : Optique, physique, électricité, 5 h. Météorologie de la Suisse (publ.), 2 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Laboratoire de physique, 1 après-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systém., 4 h. Déterm. des plantes, 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anat. et physiologie générales, 2 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée (vertébrés), 4 h. — M. BUGNION, p. o. Embryologie : I. Embryologie générale; II. Organogénie, 5 h. Travaux embryologiques, 2 après-midi. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. ROUP, p. e. Anatomie descript. : Système nerveux et organes des sens, 5 h. — M. ARTHUS, p. e. Physiologie du système nerveux, 6 h. Séance expérimentale, 1 après-midi. Révision des principales questions physiologiques, 2 h. — M. LARGUIER, p. e. (Ne professe pas ce semestre). Psychologie expérimentale. — M. LÖWENTHAL, p. e. Histologie : Partie spéciale, 3 h. Laboratoire d'histologie, 2 après-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. STILLING, p. o. Anatomie pathologique spéciale (1^{re} partie), 3 h. Cours prat. d'histologie pathologique, 4 h. Trav. de laborat. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Clinique médicale, 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade. Auscultation et percussion, 2 h. Chimie physiologique avec laboratoire (Chef des travaux : M. le prof.-Dr Strzyzowski), 1 après-midi. — M. ROUX, p. o. Pathologie externe générale, 3 h. Cours de pansements et appareils; exercices de diagnostic (en collab. avec M. le chef de clinique), 2 fois par semaine 2 h. Clinique chirurgicale et gynécologique, 6 fois par semaine 1 1/2 h. — M. G. ROSSIER, p. e. Clinique obstétricale, 3 fois par sem. 1 1/2 h. Policlinique obstétricale et cours de toucher, 4 fois par sem. 1 1/2 h. Répétition des opérat. obstétricales au mannequin, 2 h. Obstétrique normale, cours théor., 2 h. — M. M. MURET, p. e. Gynécologie théor. : Les maladies de l'utérus, 2 h. Policlinique gynécologique, 4 h. — M. M. DUFOUR, p. o. Clinique ophthalmologique, 4 h. Cours d'ophtalmoscopie (avec le concours de M. le D^r GONIN, p.-dc., pour un nombre limité de participants, 1 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale, 3 h. Exercices pratiques, selon le matériel disponible. — M. DEMÉVILLE, p. e. Policlinique, 3 fois par sem. 1 1/2 h. — M. DIND, p. e. Cours de dermatologie, 2 h. Cours libre d'exploration vésicale, 1 h. Laboratoire pratique d'histologie (avec le concours de M. Métraux, chef de clinique). — M. COMBE, p. e. Clinique de pédiatrie, 2 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène, 3 h. Parasitologie (cours théor. sur les parasites végétaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds), 2 h. Cours pratique de parasitologie, 3 h. Hygiène industrielle, 1 h. Travaux de labor. pour étud. avancés et médecins, tous les jours. — M. MAHAIM, p. e. Clinique psychiatrique, 2 fois par semaine 2 h. — M. PERRET, p. e. Cours de médecine opératoire (théorique et pratique), 3 fois par semaine 2 h. — M. BERDEZ, p. e. Thérapeut. et matière médicale, 3 h. Electricité médicale et neuropathologie, 2 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie médicale et prépar. des médicaments, 2 h. — M. MERMOD, p. e. Oto-rhino-laryngologie (théorie et exercices pratiques), 2 fois par sem. 1 h.

— M. EPERON, p. dc. Policlinique ophthalmologique (priv.), 1 fois par semaine 1 1/2 h. — M. Aug. DUFOUR, p. dc. Examen fonctionnel de l'œil, 1 h. — M. VULLIET, p. dc. Chirurgie spéc. (abdomen) (gr.), 2 h. — M. TREYER, p. dc. Maladies infectieuses, 1 h. — M. GONIN, p. dc. Ophthalmoscopie (avec M. le prof. Dufour) (37), 2 h. Exercices pratiques d'ophthalmologie (gr.), 1 h. — M. TAILLENS, p. dc. Chapitres choisis de médecine interne (gr.), 2 h. — M. WEITH, p. dc. (Ne professe pas ce semestre). — M. DE LA HARPE, p. dc. (Ne professe pas ce semestre). — M. SCHENK, p. dc. Laboratoire d'anthropologie (gr.), 1 après-midi.

Faculté des lettres. — M. VALLETTE, p. o. Littérature latine : Poètes lyriques et élégiaques, 4 h. Exercices pratiq., 1 h. — M. MEYLAN-FAURE, p. e. Grammaire historique (suite), 2 h. Aristote, *Poétique*, 2 h. Confér.: Lyriques grecs, 1 h. Confér. d'histoire littéraire, 1 h. — M. SIRVEN, p. o. La prose au seizième siècle (Rabelais, Calvin, Montaigne), 2 h. Textes français modernes : Diderot (*Extraits*); Mérimée (*Colomba*), 1 h. Confér. et exercices prat., 2 h. — M. BURNIER, p. e. Littérature de la Suisse française (publ.), 1 h. Conférences (pr. et gr.), 1 h. — M. BONNARD, p. o. Gramm. comparée des langues romanes : Morphologie, 2 h. Hist. de la langue française, 1 h. Hist. de la littérature française au moyen âge, 2 h. Hist. de la littérature italienne : Pétrarque et Boccace, 1 h. Hist. de la littérature provençale (gr.), 1 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. Lect. de textes italiens, 1 h. Lect. de textes provençaux (gr.), 1 h. — M. Ernest MURRET, p. Hist. du théâtre espagnol : Calderon et son temps (publ.), 1 h. Conférence : Explication de l'*Alcade de Zalamea* de Calderon (*Klassische Bühnendichtungen der Spanier*, herausgegeben von Max Krenkel, III, Leipzig 1887) (publ.), 1 h. — M. MAURER, p. o. Littérature allemande : Les Romantiques, 2 h. Conférence de littérature allemande, 1 h. Mittel hochdeutsche Texte, 1 h. Conférence de littérature anglaise, 1 h. Conférence de littérature russe, 1 h. Littérature comparée : Etudes ethnopsychiques sur le dix-neuvième siècle, 1 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. grecque, 2 h. Le seizième siècle : Philippe II, 1 h. Hist. politique et diplomatique de l'Europe de 1800 à 1830, 3 h. Conférences et travaux pratiques (pr. et gr.), 1 h. — M. MAILLEFER, p. e. La Suisse de 1648 à nos jours (publ.), 2 h. — M. FORNEROD, ch. d. c. Hist. des religions : Les religions des Romains, des Celtes, des Germains et des Slaves, 2 h. — M. MILLIoud, p. o. Hist. de la philosophie moderne, 3 h. Philosophie générale : Les problèmes du monde moral, 2 h. Les principaux chapitres de la psychologie, 2 h. — M. GUËX, p. e. L'enseignement scientifique et la psychologie expérimentale, 2 h. Confér. pédagogique, 1 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre). — M. BONINSEgni, p. e. Economie politique appliquée, 3 h. Conférence, 1 h. Statistique : Partie appliquée, 2 h. Science financière : Les emprunts publics, 1 h. Législation sociale : Les assurances, 1 h. M. SPIRO, p. e. Langue arabe : Cours pour commençants, 2 h. Langue arabe : Cours pour étudiants plus avancés : Explication de Kalila et Dimna et des Moallaqât, 2 h. Langue turque : Explication de Hadiqat oul Oudeba, par Emin Osmân, 2 h. Explic. du Koran, d'après Al-Baydaoui, 1 h. Interprétation d'inscriptions himyarites, sabéennes et minéennes, 1 h. Explic. du Code de Hammourabi et de ses rapports avec d'autres législations orientales, 1 h. — M. GÖRGENS, p. Interprétation du Koran, 2 h. Langue syriaque, cours sup^r : lectures, 2 h. Langue araméenne, 1 h. Introduction au Koran, 1 h. — M. DE MOLIN, p. e. Hist.

de l'art en Grèce, 2 h. — M. TAVERNEY, p. dc. Quelques chapitres de l'histoire de la langue roumaine (pr. et gr.), 1 h. Versification du français moderne, 1 h. — M. CHATELANAT, p. dc. Hist. de la peinture à Venise, 2 h. Hist. de la peinture en France. Projections lumineuses, 1 h. — M. DELHORBE, p. dc. Sénèque (surtout les *Tragédies*), 1 h.

Cours libres. — M. WELLAUER, Dr ès-lettres. Eléments d'épigraphie grecque : Etude de lois, décrets et autres documents officiels (publ.), 1 h. — M. SCHACHT, Dr phil. Langue sanscrite : Interprét. de morceaux choisis et grammaire (publ.), 2 h.

Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne¹. — M. SIRVEN, p. o. La prose au seizième siècle (7), 2 h. Textes français modernes (8), 1 h. Conférences et exercices pratiques (9), 2 h. — M. BURNIER, p. e. Littérature de la Suisse française (10), 1 h. Conférences (11), 1 h. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue française (13), 1 h. Hist. de la littérature française au moyen âge (14) 2 h. Lecture de textes vieux-français (17), 1 h. — M. TAVERNEY, p. dc. Versification du français moderne (56), 1 h. — M. ANDRÉ, lecteur. Langue française : Lecture analytique de textes modernes. Lecture expliquée de scènes de comédies, 2 h. Encyclopédie : Etudes diverses et leçons de choses propres à étendre la connaissance du vocabulaire, 2 h. Lectures françaises : Notes sur les écrivains modernes ; lecture de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. Diction : Règles, exemples et exercices de lecture et de prononciation, 1 h. Traduction : Traductions préparées, ou à livre ouvert, de textes allemands, 1 h. Grammaire : Exercices sur les principales difficultés du français, 1 h. Lexicologie : Liste et correction des fautes de français les plus communes. Néologismes et gallicismes, 1 h. Correction de travaux écrits (priv. et gr.), une après-midi par semaine.

Cours de vacances (22 juillet-30 août) — M. VALLETTE, p. o. Le roman français au dix-neuvième siècle, 12 leçons. La poésie lyrique en France : Explication de morceaux choisis, 6 leçons. — M. BONNARD, p. o. Hist. de la langue française, 9 leçons. Sémantique, 3 leçons. — M. MAURER, p. o. Traduct. d'allemand en français, 3 leçons. Trad. d'anglais en français, 3 leçons. Trad. de russe en français, 3 leçons. La façon de rendre en français l'ordre des idées et les principaux rapports grammaticaux des trois langues qui servent de base aux exercices de traduction ci-dessus indiqués, 3 leçons. Les innovations pratiquées dans l'enseignement des langues vivantes, 6 leçons. — M. E. ROSSIER, p. o. Questions de politique contemporaine, 12 leçons. — M. MILLIoud, p. o. Etudes de style sur les grands écrivains français, 12 leçons. — M. TAVERNEY, p. dc. Phonologie du français moderne : Etude théorique et pratique, 12 leçons. — M. ANDRÉ, lecteur. Etudes lexicologiques, 6 leçons. Livres et questions du jour, 6 leçons. Un certain nombre de leçons seront, comme d'habitude, consacrées à des exercices. Les auditeurs qui désirent faire plus de travaux personnels que n'en comporte le programme, auront la faculté de prendre des inscriptions pour les conférences pratiques désignées ci-dessous : 22 juillet-9 août — M. BONNARD. Exercices d'étymologie, 6 leçons. — M. ROSSIER. Lecture de journaux politiques, Explication et discussions, 6 leçons. — M. ANDRÉ. Exercices

¹ Les chiffres indiqués après chaque cours renvoient au « Programme officiel. »

grammaticaux, 6 leçons. Exercices de diction, 6 leçons. — M. Ed. GILLIARD. Composition, 6 leçons. — 12-30 août. — M. VALLETTE. Lecture expliquée de textes français modernes, 6 leçons. — M. TAVERNY. Exercices de prononciation, 6 leçons. — M. Ed. GILLIARD. Composition, 6 leçons.

— S'adresser, pour tous renseignements, au directeur des cours de vacances, M. le professeur J. BONNARD, avenue Davel, 7. (Téléphone 1823.)

Faculté des sciences. Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles. — a) *Sciences mathématiques.* —

M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, I, 5 h. Exerc. de calcul, 2 h. Théorie des fonctions elliptiques, 3 h. Introduction à la théorie des séries divergentes, 2 h. — M. JOLY, p. o. Géom. analytique (suite), 3 h. Géom. descriptive (suite), 2 h. Epures de géométrie descriptive, 4 h. Courbes planes (suite), 2 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle I, 4 h. Mécanique rationnelle III, 2 h. Physique mathématique, 2 h. — M. H. DUFOUR, p. o. Physique spéciale: Optique, chapitres choisis. Electricité, 3 h.

b) *Sciences physiques et naturelles.* — M. MAILLARD, p. e. Astronomie: La lune, le système planétaire, les étoiles, 4 h. Mécanique céleste, 1 h. Calcul intégral, avec application aux sciences, 3 h. — M. H. DUFOUR, p. o. Physique expérimentale: Optique physique, électricité, 5 h. Physique spéciale (12), 3 h. Météorologie de la Suisse (gr.), 2 h. — M. C. DUTOR, p. e. Laborat. de physique: Optique et électricité, 1 après-midi. Chapitres choisis d'optique et d'électricité, 1 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, 7 h. Chimie organique: Série aromatique (suite) (gr.), 1 h. Trav. au laboratoire de chimie, 3 après-midi. Trav. au laboratoire de chimie pour les étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique: Gravimétrie, 2 h. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, 2^e partie, 3 h. Analyse bactériologique générale, 2^e partie, 2 h. Laborat. d'analyse des denrées et des boissons, 2 après-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. PELET, p. e. Chimie industrielle: Fabric. des prod. chimiques, 2 h. Chimie industr.: Matières colorantes, 2 h. Labor. de chimie industr., 4 après-midi. — M. BOURGET, p. o. Chimie physiolog. avec labor. (Chef des trav.: M. le prof. Dr. Strzyzowski), 1 après-midi. — M. P. DUTOR, p. e. Chimie physique (mécanique chimique), 2 h. Electrochimie (complément du cours du sem. d'hiver), 2 h. Exercices pratiques d'électro-chimie (séparation et préparation électro-chimique), 8 h. Trav. de labor. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. GOLLIEZ, p. e. Minéralogie théorique, 4 h. Pétrographie, 2 h. Laborat. de minéralogie et de pétrographie, 4 h. Laboratoire pour étudiants avancés, suivant accord avec les intéressés. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale et appliquée, 2 h. Géographie physique, 2 h. Paléontologie, 1 h. Géologie stratigraphique, 1 h. Laborat. pour commençants, 4 h. Laborat. de recherches, tous les jours. Excursions géologiques et géographiques, une par semaine. Exercice de levé de carte géologique ou voyage géologique, 8 à 10 jours à la fin du sem. — M. BLANC, p. o. Anatomie comparée et systématique des vertébrés, 6 h. Anatomie et physiologie générales, 2 h. Labor. de zoologie et d'anatomie comparée (vertébrés), 4 h. Trav. pour les étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. BUGNON, p. o. Embryologie: I. Embryologie générale; II. Organogénie, 5 h.

Travaux embryologiques, 2 après-midi. Trav. de laborat. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique, 4 h. Détermination des plantes, 2 h. Laboratoire de botanique, 2^e partie, 1 après-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. Laboratoire de physiologie végétale (pour étudiants avancés), 1 après-midi. Excursions botaniques, une toutes les semaines. — M. REISS, p. e. Photographie théorique, 1 h. Laboratoire de photographie pratique, 2 h.

Cours de privat-docents. — M. SCHENK. Laborat. d'anthropologie (gr.), 1 après-midi. — M. JACOTTET. Introd. à la théorie des fonctions d'une variable réelle (gr.), 2 h. — M. MELLET. Répétitions de chimie organique, 2 h. Analyse des gaz, 1 h. — M. JACCARD. Les Foraminifères, leur valeur stratigraphique (gr.), 1 h.

Exercices pédagogiques et scientifiques. — a) Pour les sciences mathématiques, sous la direction de MM. les professeurs Amstein, Joly, Maillard et Mayor, une fois par quinzaine. b) Pour les sciences physiques, sous la direct. de MM. les prof. Brunner et H. Dufour, une fois par quinzaine. c) Pour les sciences géologiques, sous la direct. de M. le prof. Lugeon, une fois par quinzaine. d) Pour les sciences biologiques, sous la direct. de MM. les prof. Blanc et Wilczek, une fois par quinzaine.

Section des sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie¹. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique (20), 7 h. Chimie organique: Série aromatique (suite) (gr.) (21), 1 h. Trav. au laboratoire de chimie (22), 3 après-midi. Chimie pharmaceutique (suite) (gr.), 1 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique: Gravimétrie (24), 2 h — M. BOURGET, p. o. Laborat. de chimie physiologique (32) 1 après-midi. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique expérim. (16), 5 h. Trav. prat. au laborat. (18), 1 après-midi. Météorologie de la Suisse (publ.) (17), 2 h. M. GELLIEZ, p. e. Minéralogie théorique (37), 4 h. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale et appliquée (41), 2 h. — M. BLANC, p. o. Anatomie et physiologie générales (50), 2 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique systématique (56), 4 h. Botanique pharmaceutique, 2 h. Pharmacognosie (suite) 2 h. Détermination des plantes (57), 2 h. Laborat. de botanique, 2^e partie (58), 1 après-midi. Labor. de pharmacognosie, 1 après-midi. Trav. pour étudiants avancés (59), tous les jours. Microscopie botanique (suite), 2 h. Excursions botaniques (61), une toutes les semaines. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène, 3 h. Parasitologie, 2 h. Cours pratique de parasitologie, 3 h. Hygiène indust., 1 h. Trav. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. SEILER, p. e. Analyse chim. des denrées aliment. et des boissons, 2^e partie (25), 3 h. Analyse bactériologique générale (26), 2 h. Pharmacie, 2^e partie, 1 h. Les nouveaux médicaments, 2^e partie (gr.), 1 h. M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie médicale. Etude et préparation des médicaments, 2 h.

Section des sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs. — M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, II. (1), 5 h. Exerc. de calcul, (2), 2 h. — M. JOLY, p. o. Géom. analytique, II (5), 3 h. Géom. descriptive, II (6), 2 h. Epures de géom. descriptive, II (7), 4 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle, I (9), 4 h. Mécanique rationnelle, III (10), 2 h. Statique graphique, II, 1 h. Statique graphique IV, 2 h. Epures de statique graphique, 4 h. — M. MAILLARD,

¹ Les chiffres indiqués après chaque cours renvoient au « Programme officiel ».

p. e. Elém. de calcul infinitésimal, I. Calcul intégral (15), 3 h. — M. HENRI DUFOUR, p. o. Physique spéciale, II (12), 3 h. Physique générale, II (16) 5 h. — M. BRUNNER, p. o. Chimie organique, I (20), 7 h. Chimie organique, III (21), 1 h. Laborat. de chimie analytique (22), 16 h. — M. PELLET, p. e. Chimie industrielle, II : Produits chimiques (29), 2 h. Chimie industr., IV : Procédés et appareils, 2 h. Chimie industr., VI : Matières colorantes (30), 2 h. Analyses et essais de chimie industrielle, I, 1 h. Exerc. de construction et d'installation, II, (en collab. avec M. le prof. Dapples), 2 h. Lab. de chimie ind. (31), 16 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie analytique, II : Gravimétrie (24), 2 h. — M. P. DUTOIT, p. e. Chimie physique, II (33), 2 h. Electrochimie industr., I (34) 2 h. Laborat. de chimie physique et d'électrochimie (35), 8 h. — M. GOLLIEZ, p. e. Minéralogie, II (37), 4 h. Répétitions de minéralogie, 2 h. — M. LUGÉON, p. e. Géologie générale et appliquée, II (41), 2 h. Excursions géologiques (47), 1 journée. — M. CHE-NAUX, p. e. Topographie, II, 2 h. Signaux de chemins de fer, 2 h. Exercices de topographie sur le terrain, 4 h. Exerc. de géodésie sur le terrain, 4 h. — M. BOSSET, p. e. Ponts en maçonnerie, 3 h. Constr. de routes et chemins de fer, II, 2 h. Constr. de routes et chemins de fer, IV, 2 h. Exerc. et projets de routes et chemins de fer, 8 h. — M. DOMMER, p. o. Résistance des matériaux, 4 h. Constructions métalliques, I, 2 h. Constructions métalliques, III, 2 h. Exercices et projets de constr. métalliques, 8 h. — M. BONJOUR, p. e. Exercices et projets d'architecture, 4 h. — M. NEESER, p. e. Eléments des machines, I, 1 h. Eléments des machines, III, 2 h. Hydraulique, 3 h. Machines hydrauliques, II, 2 h. Exercices d'éléments des machines, 8 h. Exerc. et projets de machines hydrauliques, 8 h. Exerc. d'hydraulique, 1 h. — M. HOFFET, p. e. Travail des métaux, 1 h. Engins de levage, 2 h. Croquis et projets d'engins de levage, 4 h. Machines thermiques, I, 3 h. Machines thermiques, III, 3 h. Exercices et projets de machines thermiques, 8 h. — M. DE SCHOULEFNIKOW, p. e. Travaux hydrauliques, I, 2 h. — M. LANDRY, p. e. Electricité industrielle, II, 2 h. Electricité industrielle, IV, 2 h. Constructions électromécaniques, 4 h. Exercices et projets de constr. électro-mécaniques, 4 h. Laborat. d'électricité industrielle, 4 h. — M. DAPPLES, p. e. Physique industr., II, 2 h. — M. J.-L. SPIRO, p. e. Législation industr., II, 2 h. — M. GAILLARD, p. e. Installations électr., I, 2 h. — M. MERCANTON, p. e. Mesures électr., II, 1 h. Laborat. d'électr. industr., 4 h. — M. C. DUTOIT, p. e. Laborat. de physique, II (18), 4 h. — M. PARIS, p.-dc. Les applications du béton armé, 1 h. — M. Mellet, p.-dc. Analyse des gaz (67), 1 h. Répétitions de chimie organique (66), 2 h.

Des **excursions techniques** nombreuses sont organisées par l'Ecole d'ingénieurs, excursions ayant pour but la visite des fabriques, établissements industriels et travaux d'art intéressants de la région.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Division en Facultés. — L'Université comprend : une Faculté de théologie protestante ; une Faculté de droit ; une Faculté de médecine ; une Faculté des lettres ; une faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections : a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles ; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie ; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

Année universitaire. — L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre et finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril et finit le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Il n'y a pas de vacances à la Pentecôte.

Immatriculation. — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du Gymnase de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme du Gymnase de l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne droit à l'immatriculation, et à l'admission dans les Facultés des lettres, des sciences et de droit. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. (*Pour être immatriculés, les étudiants russes doivent produire, outre un certificat de sortie de la 7^{me} classe d'un Gymnase de jeunes filles, un certificat d'examen de latin, délivré en Russie*). L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La finance d'immatriculation est de 20 francs; elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'auditeur doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer son adresse au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses changements d'adresses. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs.

Cours. — Il y a à l'Université trois sortes de cours: a) les **cours universitaires** proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs; b) les **cours particuliers** (*collegia privatissima*); c) les **cours publics** (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à 5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins

6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Chaque étudiant reçoit un carnet dans lequel il inscrit ses cours et qu'il fait signer par les professeurs au commencement et à la fin du semestre. Les auditeurs peuvent également réclamer un carnet.

Dispenses et bourses. — Les étudiants qui désirent être dispensés du paiement de la finance des cours doivent en adresser la demande au recteur qui transmet cette requête, avec le préavis du Conseil de la Faculté intéressée, au Département de l'instruction publique et des cultes. Ces formalités doivent être remplies dans les dix jours qui suivent l'ouverture du semestre. Dans la règle, la dispense de paiement n'est accordée qu'aux étudiants d'origine vaudoise.

Des bourses peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants qui en font la demande.

Grades. Diplômes. Examens. Certificats. — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Examens de diplômes : dernière semaine de chaque semestre et commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de thèses et les examens du doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes. Le programme et le tableau des cours sont ainsi élaborés : a) licence en théologie, 8 semestres ; b) licence en droit, 6 semestres ; c) licence ès lettres, 4 semestres ; d) licence ès sciences, 4 semestres ; e) diplômes d'ingénieurs, 7 semestres ; f) propédeutique médical, 5 semestres ; g) examen fédéral de médecine, 5 semestres, à partir du propédeutique ; h) examen fédéral de pharmacie, 4 semestres, à partir de l'examen de commis.

Certificats de cours. — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes.

Comme caissier de l'Université, le secrétaire perçoit toutes les finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'huissier de l'Université, le bedeau reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

Assurances et salle de lecture. — Il existe, sous le nom de Caisse des assurances et de la salle de lecture, une caisse destinée : 1° à indemniser les étudiants malades ; 2° à assurer les étudiants en médecine et en sciences contre les accidents professionnels qui pourraient les atteindre ; 3° à subvenir aux dépenses de la salle de lecture universitaire.

Cette caisse est alimentée par une cotisation semestrielle de 5 fr. exigée de tous les étudiants et payée par eux dans les mêmes délais que les finances d'études. La salle de lecture (Cité-Devant) offre aux étudiants 66 revues et journaux nationaux, français, allemands, anglais, italiens, russes et bulgares, ainsi que des dictionnaires.

Prix de Faculté. Concours. — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les *sujets de concours* sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr.

Prix spéciaux. — **Prix Bippert** : maximum 400 fr. Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Cérenville**, bisannuel : maximum 400 francs. Travail original de science médicale, se rapportant si possible au système nerveux. — **Prix Folloppe** : 100 francs, avec médaille. Poésies françaises inédites, au choix du concurrent. — **Prix Davel**, trisannuel : environ 300 francs. Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner** : 100 francs. Pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se rapportant aux sciences physiques, naturelles ou pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : Prix annuel destiné à récompenser les élèves de l'École d'ingénieurs ayant fait preuve d'un goût réel dans l'élaboration de leurs projets. — Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1^{er} novembre. **Prix Dr Emile Duboux** : environ 120 francs destinés à récompenser un travail (concours ou thèse doctorale) traitant un sujet de psychiatrie ou de philosophie et ayant comme auteur un étudiant d'origine suisse.

Discipline. — Les étudiants doivent se conduire avec ordre et décence. Il leur est en particulier interdit de troubler la tranquillité des cours, de fumer dans les auditoires et dans les salles de dessin, de commettre des dégâts dans les auditoires, laboratoires, salles de dessin, ou instituts dans lesquels ils sont admis. Les plaintes contre les étudiants sont adressées par écrit au Recteur. Les peines disciplinaires sont les suivantes: **Censure** par le Doyen ou le Directeur, par le Conseil de Faculté, le Recteur, la Commission universitaire, le Sénat; **amende**; **suspension**; **renvoi temporaire** (*consilium abeundi*); **expulsion** (*relegatio*). Tout dégât commis dans les locaux de l'Université, par un ou plusieurs étudiants, entraîne le payement des frais de réparations, et celui d'une amende de 5 à 50 fr. par étudiant, suivant la gravité du cas. Les amendes sont infligées par la Commission universitaire. Tout étudiant censuré plusieurs fois peut être frappé de suspension. Une faute très grave, ou des suspensions répétées, peuvent motiver le renvoi temporaire (*consilium abeundi*) ou l'expulsion de l'Université (*relegatio*) par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur préavis du Sénat. Le **renvoi temporaire** (*consilium abeundi*) ne peut pas être infligé pour moins d'un semestre. L'**expulsion** (*relegatio*) est définitive; l'étudiant perd pour toujours le droit d'immatriculation ou d'inscription.

CONDITIONS D'OBTENTION DES GRADES

Faculté de théologie. — **Licence en théologie.** — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens: L'examen dit **propédeutique**, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'**examen propédeutique** après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

L'**examen écrit** comprend: Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes); une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes); des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

Examens oraux: Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire

littéraire de l'Ancien Testament; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament; histoire du christianisme.

Pour l'examen théologique proprement dit, le candidat doit produire : un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen propédeutique ou des épreuves équivalentes ; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve : qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité, et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

Epreuves écrites : Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

L'examen oral porté sur : L'Ancien Testament (principaux livres poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne; dogmatique, morale et apologétique; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologie).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve, par les chiffres de 1 à 10, ayant la valeur suivante: 1 = très mal; 10 = très bien; 6 = passable. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un « très mal » (0 à 2), ou deux « mal » (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note très bien.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

Doctorat en théologie. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou des titres jugés équivalents; éventuellement, un

exemplaire des travaux publiés par lui; un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté; elles comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

Examen écrit: Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

L'examen oral porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

Faculté de droit. — Licence. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir: Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne où, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent: a) un examen écrit; b) un examen oral; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10; 10 équivalant à très bien et 0 à très mal.

L'examen écrit comprend la rédaction de deux compositions portant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes: Le droit romain systématique; le droit civil fédéral et vaudois; le droit commercial, y compris le droit de change; la procédure civile fédérale et vaudoise; le droit pénal fédéral et vaudois; la procédure pénale fédérale et vaudoise; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois; le droit international et intercantonal privé; l'économie politique élémentaire; la médecine légale; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté, des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves sont alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen o.al, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français; cette dissertation est imprimée au minimum à 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

Doctorat. — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ* et du ou des diplômes ou certificats d'études déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1^{re}, sur un sujet de droit romain, la 2^{me}, de droit civil ou commercial, la 3^{me}, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus, le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit au nombre des suivantes: la philosophie du droit; le droit international privé; le droit diplomatique et consulaire; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc); la sociologie; la science des finances; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le

caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doivent porter sur chacune des matières, objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

Etudes de sciences sociales. — **Facultés de droit et des lettres.** — L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales :

Licence. — Les épreuves écrites consistent : en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat, la seconde portant sur une autre matière obligatoire au choix du candidat ; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option ; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Doctorat. — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit ; un examen oral ; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour le doctorat est de 240 fr. Elle est de 150 fr. seulement pour les candidats déjà porteurs de la licence ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

Faculté de médecine. — **Doctorat en médecine.** — Le grade de docteur en médecine est délivré à la suite d'examens et de la présentation d'une thèse.

Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Pour être admis à subir les épreuves de doctorat, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'une carte d'immatriculation à l'Université de Lausanne et d'un *curriculum vitæ*. Il doit en outre produire : a) s'il a fait ses études secondaires en Suisse : un certificat de bachelier es-lettres ou es-sciences, ou un certificat de maturité fédérale. b) s'il a fait ses études secondaires à l'étranger : des certificats lui donnant le droit de faire des études de médecine dans son pays d'origine. Les examens doivent être subis en

trois séries indépendantes : 1) examens de sciences naturelles ; 2) examens de sciences anatomo-physiologiques ; 3) examens de sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le troisième examen, une thèse écrite dans l'une des trois langues nationales témoignant de recherches ou d'observations personnelles. Le sujet de la thèse ne pourra être pris en dehors des branches enseignées à la Faculté.

L'examen de sciences médicales comprend une série d'épreuves écrites et une série d'épreuves orales. — Les épreuves écrites portent sur, 1° la pathologie interne, 2° la pathologie externe et 3° l'hygiène. — Pour être admis aux épreuves orales, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 3,5 au minimum aux épreuves écrites. — Les épreuves orales portent sur : 1° Pathologie interne et thérapeutique. Pathologie externe. Obstétrique et gynécologie. Médecine légale. Psychiatrie. Hygiène. Matière médicale et pharmacologie.

Les personnes immatriculées à la Faculté de médecine avant le 25 juillet 1902 ne sont pas obligées de subir l'examen de sciences naturelles (premier examen du doctorat).

La date des épreuves et le terme d'inscription sont annoncés par affiches au commencement de l'année. Pour chaque épreuve, le candidat doit obtenir une note exprimée en chiffres suivant l'échelle 1 à 6. 6 correspondant à la note très-bien. L'examen est réussi quand le candidat a obtenu une moyenne de 3,5 au minimum. En outre, trois notes 3, deux notes 2 et une note 1 font échouer le candidat. Le candidat qui se retire au cours d'examen, sans motif valable, est considéré comme échoué.

Un certificat est délivré au candidat pour chaque examen subi avec succès. Ce certificat mentionne les notes obtenues : il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le doyen fixe, sur le préavis du jury, le délai dans lequel le candidat échoué peut se présenter à nouveau ; ce délai ne pourra pas excéder une année. Le candidat qui a échoué trois fois ne sera plus admis à se présenter à l'examen.

Première série. Examen de sciences naturelles. — Pour être admis à l'examen de sciences naturelles, le candidat doit avoir suivi les cours de physique, chimie, zoologie et anatomie comparée de botanique, et avoir fréquenté le laboratoire de chimie. L'examen comporte des épreuves orales sur : 1. Chimie organique et inorganique. 2. Physique. 3. Zoologie et Anatomie comparée. 4. Botanique.

Deuxième série. Examen des sciences anatomo-physiologiques. — Pour être admis à cet examen, le candidat doit avoir : 1. Subi avec succès l'examen des sciences naturelles. 2. Suivi les cours théoriques sur l'anatomie, l'histologie et la physiologie, avoir fait au moins deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie, et un semestre de laboratoire d'histologie. L'exa-

men des sciences anatomo-physiologiques comprend : 1. Un travail écrit sur l'une des quatre branches sous-mentionnées, tirées au sort. 2. Des épreuves orales sur : a) l'anatomie, b) l'histologie, c) l'embryologie, d) la physiologie. Le résultat de l'examen est déterminé par la moyenne des cinq notes obtenues.

Troisième série. Examen des sciences médicales proprement dites. — Pour être admis à cet examen, le candidat doit : 1. avoir subi avec succès l'examen de sciences anatomo-physiologiques. 2. Avoir suivi les cours suivants : pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie interne, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie. 3. Avoir suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la policlinique. 4. Avoir pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie.

Thèse. — La thèse doit être remise au doyen dans un délai maximum de deux ans après le 3^e examen à partir de la date de ce dernier. La Faculté autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 150 exemplaires de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 450 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine).

Appendice. — Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, embryologie et physiologie : 1^o les candidats aux examens fédéraux de médecine ; 2^o les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de sciences naturelles, ne sont admis qu'autant que la place et le matériel le permettent.

Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit : Cours de dissection (pour l'hiver entier) 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine) 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Travaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale, 37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Clinique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique 20 fr. Médecine opératoire (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie) 30 fr. Cours d'opérations

obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr.
Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr.

(Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

Faculté des lettres. — Licence. — Il y a trois ordres de licence ès lettres : Licence ès lettres classiques ; licence ès lettres modernes ; licence mixte. Le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un *curriculum vitæ* ; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre et la première semaine du semestre d'hiver. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Les examens peuvent être subis en deux séries. La première série comprend les épreuves plus spécialement philologiques. Dans la seconde, le candidat doit prouver qu'il connaît les littératures des langues étudiées par lui ; il subit en outre des examens sur l'histoire et la philosophie.

Licence ès lettres classiques. — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement : latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **Examen écrit** : Une composition française, dont le sujet porte sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales ; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique ; il est tiré au sort ; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté ; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **Examen oral** : **Interrogations générales** : **Latin**. Antiquités et histoire de la littérature. **Grec**. Antiquités et histoire de la littérature. **Français**. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. **Allemand**. Traduction à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire grecque et romaine**. **Philosophie**. Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. — **Interrogations spéciales** : **Latin**. Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec**. Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français**. Ouvrages

ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

Licence ès lettres modernes. — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences mathématiques, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'École supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale et organisé comme suit : *Examen écrit* : Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans l'*examen oral* le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr.

L'examen de licence ès lettres modernes porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université; s'il est déjà porteur du diplôme de licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire prévu ci-dessus. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **Examen oral.** — **Interrogations générales :** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait

prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales** : Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Le candidat doit avoir de plus une connaissance historique de la langue spécialement étudiée par lui. Français moderne : Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. Si le français est choisi comme branche principale, le candidat devra préparer deux ouvrages ou fragments d'ouvrages en vieux français. Histoire : Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

Licence mixte. — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

Doctorat. — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un *curriculum vitæ*; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

Certificat d'études françaises. — Pour être admis à subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lau-

sanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. L'examen préalable dont il est question plus haut est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat **général** d'études françaises est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'études : 1^{re} série. **Examens écrits.** 1^{er} Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2^e Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1^{er} Phonologie et versification. 2^e Diction et prononciation. 3^e Grammaire et vocabulaire. 4^e Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2^e série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1^{er} Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2^e Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examens et dans chaque série; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée: **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examens.

Faculté des sciences. — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES. — Licences. — Il y a 4 licences : 1^{re} Licence ès sciences mathématiques pures. 2^e Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3^e Licence ès sciences physiques et naturelles. 4^e Licence ès sciences pharmaceutiques.

Dispositions communes aux quatre licences. — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de faculté; un certificat d'études prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur

les branches qui font l'objet de l'examen; un *curriculum vitæ*; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre, ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

Licence ès sciences mathématiques pures. — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; fonctions elliptiques; géométrie analytique; géométrie descriptive; géométrie de position; mécanique rationnelle; mécanique appliquée; astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et mécanique analytique. L'examen écrit: 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épreuve de géométrie.

Licence ès sciences physiques et mathématiques. — Les épreuves orales: Astronomie et mécanique céleste; physique mathématique; physique expérimentale; chimie inorganique; minéralogie; calcul différentiel et intégral; théorie des fonctions; géométrie analytique, descriptive et de position; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit: Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend: Un travail graphique; une manipulation de physique ou de chimie.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles. — Les épreuves orales: Calcul différentiel et intégral; physique expérimentale et météorologie; astronomie; chimie inorganique, organique et analytique; minéralogie et pétrographie; géologie, géographie physique et paléontologie; anatomie, morphologie et physiologie végétales; botanique systématique; anatomie et physiologie générales; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit: Trois travaux tirés: Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie); du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiologie générales, zoologie et anatomie comparée); du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend: Des manipulations de physique; une analyse qualitative et une analyse quantitative; détermination de minéraux et de roches; des

travaux de paléontologie et de géologie; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions: la première comprend les sciences physiques, la deuxième les sciences naturelles.

Licence ès sciences pharmaceutiques. — L'examen oral: Botanique générale; botanique systématique et pharmaceutique, physique; chimie organique et inorganique; chimie pharmaceutique; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale et des denrées alimentaires); pharmacognosie; pharmacie. L'examen écrit: Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'examen pratique comprend les travaux ci-après: Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire); analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange: par voie gravimétrique; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

Doctorat. — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes: L'immatriculation à l'Université de Lausanne; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis; un *curriculum vitæ*; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les épreuves orales publiques comprennent: Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétaire de l'Université. La Faculté des sciences n'admet pas de dissertation de doctorat préparée dans un autre établissement d'instruction supérieure.

(Pour d'autres détails, recourir au *Règlement pour les étudiants de la Faculté des sciences*, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

Diplôme de chimiste-analyste. — Admission. — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. **Travaux pratiques :** Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologique, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de zoologie : Vertébrés, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). **Cours théoriques :** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées alimentaires. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, parasitologie, bactériologie générale, minéralogie, géologie, législation industrielle.

Examens. — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste comportent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès-sciences naturelles et ès sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement de chaque semestre. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Université avant le 25 mars ou le 1^{er} octobre, avant la fin de chaque semestre. Ils déposent entre les mains du Secrétaire de l'Université : pour l'examen propédeutique, 100 fr. ; pour l'examen professionnel, 200 fr.

L'examen propédeutique comprend : a) **Examen pratique.** Une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques, une dissection d'un vertébré. b) **Examen oral.** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

L'examen professionnel. a) **Examen pratique.** Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse physiologique, deux analyses de denrées alimentaires, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais, fourrage, sol). b) **Examen oral.** Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 8 février 1907).

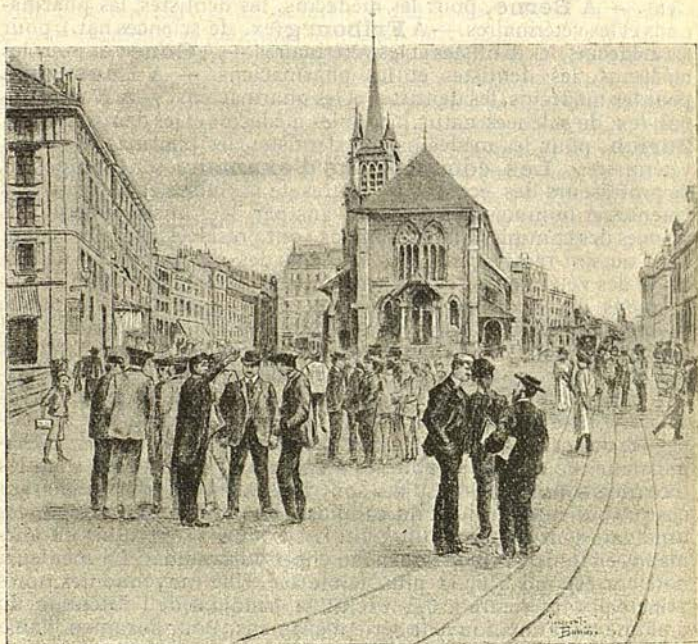
Diplôme d'ingénieur. — Le diplôme d'ingénieur (constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste), s'obtient moyennant un ensemble d'épreuves qui constitue le concours. Ne sont admis au concours que les étudiants qui se sont astreints durant tout le cycle des études (7 semestres) au règlement du régime intérieur. Les épreuves du diplôme se divisent en deux groupes, savoir : a) Un examen général sur les branches essentiellement théoriques, qui a lieu au commencement du 5^m semestre. b) Un examen général sur les branches essentiellement pratiques, accompagné de l'étude d'un projet dont le programme est fourni par le professeur-chef de la spécialité et visé par la Direction. Cette seconde partie du concours a lieu à la fin du dernier semestre d'études. Une finance de 100 fr. est perçue de chaque candidat, qui doit s'inscrire trois mois à l'avance.

Examens fédéraux. — Examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires (extrait du règlement du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu : à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. de sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Neuchâtel**, (ex. de sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances des commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes et des vétérinaires, se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur public chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour l'admission aux examens. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bulletin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes principales inférieure à 3,5 exclut le candidat de l'obtention du diplôme ou d'une nouvelle série d'examens. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie des médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de

l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examen. Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

Taxes d'examens. Pour médecins: sciences nat. fr. 30. Anatomie et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour pharmac.: ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr. Pour vétérinaires: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 30. Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins d'arrangements internationaux.

Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.



La place St-François à midi.

BIBLIOTHÈQUES & MUSÉES

BIBLIOTHÈQUES : 1. **Bibliothèque des étudiants.** (Ancienne Université.) Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** (Ancienne Université.) Tous les jours, de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'École de médecine.** Lundi et jeudi, de 5 1/2 à 6 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'École d'Agriculture. — 6. **Bibliothèques des facultés et des laboratoires.** — 7. Les étudiants en droit peuvent être autorisés à jouir de la **Bibliothèque du Tribunal fédéral.** (T. 750.)

Bibliothèque cantonale et universitaire. — Palais de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'été 1907 comprend : a) **Séances de consultation** : **Lundi**, de 10 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mercredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. ; **vendredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile** : **Mardi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **samedi**, de 1 à 3 1/2 heures. — Les bulletins de demande peuvent être déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Direct. : M. L. Dupraz. 1^{er} bibliothécaire : M. H. Bersier. Bibliothécaires : MM. Pelet et Reymond. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu de fournir une garantie (cautionnement). Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV^e siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la révision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, Palais de Rumine. Téléphone 1273.

MUSÉES : Musée des Beaux-Arts (Palais de Rumine). Conservateur : M. Emile Bonjour. Fondateur : M. L. Arlaud, 1772-1845. Le public est admis à visiter les salles gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 1/2 h. à 4 h. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit. La police et la surveillance des salles sont faites par un gardien et par le concierge. (Loi du 9 nov. 1897. Règlement du 30 déc. 1897). — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour : *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

Musées d'histoire naturelle. — Le **Musée géologique** comprend les collections de géologie générale, de paléontologie, de minéralogie et de pétrographie (Palais de Rumine). Conservateur : M. Lugeon, prof. Préparateur : M. H. Lador. — Le **Musée botanique** comprend une collection de préparations et un herbier (Palais de Rumine). Conservateur : M. E. Wilczek, professeur. Préparateur : M. L. Pache. (T. 1320.) Le **Musée zoologique** comprend les collections générale et locale, la collection d'anatomie comparée et de l'enseignement (Palais de Rumine). Ouvert gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 à 4 h. — Conservateur : M. H. Blanc, prof., M. W. Morton, adjoint à la Direction. Préparateurs : MM. Murisier et F. Blanc. — Le **Musée anthropologique et ethnographique** comprend les collections des antiquités lacustres et d'objets ethnographiques (Palais de Rumine). Conservateur : M. Schenk, prof.

Musée agricole. S'adresser au Directeur de l'Ecole d'Agriculture (Champ-de-l'Air). T. 756.

Musées d'antiquités et médaillier. La direction de ces musées et du médaillier est confiée, sous le contrôle du Département de l'Instruction publique et des cultes, à des conservateurs de musée. Les achats sont faits par les conservateurs, chargés aussi de recevoir la correspondance, les offres de vente, les dons, échanges d'objets, etc. Les musées d'antiquités sont ouverts gratuitement au public, tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 à 4 h. — Pour visiter le médaillier et les collections historiographiques, s'adresser aux conservateurs. M. SCHENK, A., à Lausanne, pour les collections lacustres. M. DE MOLIN, A., à Lausanne, pour les antiquités et le médaillier (M. GRUAZ, assistant); M. VIONNET, P., à Lausanne, pour les collections historiographiques relatives à l'histoire du pays; M. JOMINI, Fr., à Avenches, pour les antiquités du musée d'Avenches.

Musée Industriel. Rue Chaucau. Fondé par M^{me} la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Le Musée est momentanément fermé.

Ecole d'escrime (*Ruelle du Grand-Pont*, 2). Prof. : M. François DUFOUR, maître d'armes. Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM. les étudiants. — **Manège** (*Avenue de l'Eglantine* 5). Prof. : M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club. Société de navigation à rames.** (*Ouchy, garage du Club*). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE à Lausanne.

1. Le **Collège cantonal** (*Valentin*), T. 1741, prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée : 10 ans ; durée des études : 6 ans. Finance d'étude : 70 fr. par an dans les cl. sup., 60 fr. dans les 3 cl. inf. Directeur : M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège cantonal et prépare aux études universitaires. Age d'entrée : 16 ans ; durée des études : 2 ans ; délivre le diplôme de bachelier ès lettres (maturité). Directeur : M. Abel BIAUDET. — 3. L'**Ecole industrielle cantonale** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), T. 679, préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) L'*Ecole industrielle*. Age d'entrée : 12 ans ; durée des études : 4 ans. b) L'*Gymnase scientifique* (trois classes). Age d'entrée : 16 ans ; durée des études : 2 1/2 ans ; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès à l'Ecole d'ingénieurs à Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Directeur : M. Samuel MAY. — 4. L'**Ecole supérieure de Commerce, d'Administration et de Chemins de fer** (*Place Chauderon*), T. 1424, prépare les élèves aux carrières commerciales et administratives ; durée des études : 2 ou 3 ans ; âge d'admission : 15 ans. Directeur : M. MORF. L'école délivre un diplôme. — 5. L'**Ecole cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), T. 756, comprend : L'*Ecole cantonale d'Agriculture d'hiver*, fondée en 1870. La *Station viticole*, qui a pour but de développer la culture de la vigne et les études de vinification, et la lutte contre les maladies de la vigne. Un *Laboratoire spécial de chimie agricole* (voir Laboratoires). La *Station météorologique*. La *Station laitière*. Le *Service de statistique*. Une *Bibliothèque*. — Cette école donne un enseignement agricole dont la connaissance est utile à l'agriculteur. Age d'entrée : 16 ans ; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'Ecole délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur : M. Samuel BIÉLER. — 6. Les **Ecoles normales** (*Champ-de-l'Air*), T. 1779, ont pour but d'instruire et de former les élèves destinés à devenir régents ou régentes dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur : M. François GUËX. — Elles comprennent : Une école normale pour les élèves régents ; une école normale pour les élèves régentes ; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages ; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale frœbelienne) ; une école d'application de deux classes ; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves régents est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régents est fréquentée par des élèves âgés de quinze ans au

IMPRIMERIE
GEORGES BRIDEL & C^{IE}
FONDÉE EN 1857
PLACE DE LA LOUVE, 1 - LAUSANNE - Derrière l'Hôtel-de-Ville

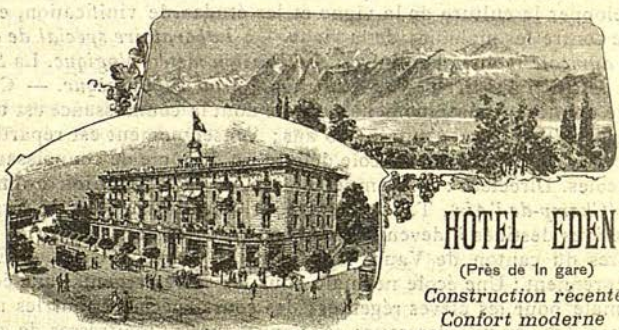
IMPRESSIONS EN TOUT GENRE

Ouvrages Scientifiques — Langues Etrangères

THÈSES UNIVERSITAIRES

Journaux — Travaux en couleurs — Illustrations

CARTES DE VISITE



HOTEL EDEN
(Près de la gare)
Construction récente
Confort moderne

moins. L'école normale pour les élèves régentes est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves régentes est ouverte à des élèves âgées de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses d'ouvrages et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces derniers brevets sont fixées par le règlement du 19 septembre 1895. — 7. **L'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne** (*Derrière-Bourg*) a pour but de donner un enseignement secondaire littéraire et scientifique. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 15 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 15 à 18 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de comptabilité, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de sortie sont admises en qualité d'étudiantes dans les Facultés de droit, des lettres et des sciences de l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1904 : 456 élèves. 33 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds, 95,000 francs. Directeur : M. Daniel PAVOT.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

Ecole de dessin. — (Au Palais Arlaud.) Directeur : M. O. BASTIAN. Jeudi et samedi, de 5 à 7 h.

Enseignement professionnel. — Ecole ménagère et professionnelle : Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1905 : 57 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 26,000 fr. environ. Direction des Ecoles : Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

Instruction primaire. — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Ecoles primaires** de Lausanne comprennent 118 classes. Au 31 décembre 1904, l'effectif des élèves était de 4669. Pendant l'année 1904, l'augmentation a été de 236 élèves. En 1904, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 475,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède cinq grands collèges primaires comprenant de 12 à 18 classes. Un sixième bâtiment scolaire de 18 classes avec salle de gymnastique va être construit dans le quartier de l'ouest. Elle a dépensé jusqu'ici envi-

CAFÉ DE LA BANQUE

RENDEZ-VOUS DER DEUTSCHEN STUDENTEN

Stammtische der titl. Verbindungen Germania - Jurassia - Belles-Lettres

— MÜNCHNER & SCHWEIZER BIER —

Prima Küche — Gesellschaftssäle — Billard

HOTEL-PENSION REGINA BRISTOL Beau séjour 24

Maison de famille, meublée à neuf. Confort moderne.
Bains. Jardin. Tramway. Arrangement pour long séjour.
Téléphone 2075. ERNEST HEER, propr.

GRANDE SALLE

DE

Gymnastique, d'Escrime et de Danse

AU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

L. BRUN, Professeur diplômé, hors concours
M^{lle} L. BRUN, Professeur

Diplôme supérieur avec félicit. du Jury de l'Académie intern. de danse de Paris.

Cours et leçons particulières de gymnastique pour Demoiselles, Messieurs et Enfants. — Cours d'Escrime : Fleuret, sabre, rapière, boxe et canne.

Cours de danse pour Demoiselles, Messieurs et Enfants. Leçons particulières.

Vente de costumes de gymnastique et d'escrime. — Fournitures pour Foot-Ball et Lawn-Tennis. — Vente d'appareils de gymnastique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

ron 4 millions de francs en constructions scolaires. Signalons encore l'installation récente de deux pavillons scolaires contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre et de St-Roch. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**. Elle rend de grands services.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1904 par 402 enfants répartis en 13 classes. Il existe en outre 7 classes gardiennes pour les garçons de 7 à 13 ans dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

Instruction enfantine. — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1904, 1035 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fête des Ecoles enfantines** instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds : 100,000 fr.

ENSEIGNEMENT LIBRE

Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas. *Semestre d'été 1907.* — M. *Porret*, Le royaume de Dieu et la tâche de l'Eglise actuelle, 2 h. — Exégèse des Actes des apôtres, 3 h. — Exégèse des Epîtres aux Cor., et analyse de textes, 3 h. — M. *Bridel*. — Hist. de la phil., 4 h. — Hist. des religions, 2 h. — Hist. de la phil. au XIX^e siècle, 2 h. — M. *Barrelet*. — Grammaire hébraïque, 3 h. — Introduction à l'Anc.-Test., 4 h. — Exégèse de l'Anc.-Test. (Prophètes), 3 h. — M. *Laufer*. — Dogmatique, 3 h. — Théol. biblique du Nouv.-Test., 3 h. — Encyclopédie théol., 1 h. — Analyse de textes, 1 h. — M. *Schroeder*. — Hist. de l'Eglise, 3 h. — Introduction générale au Nouv.-Test. et études exégétiques, 2 h. — Introduction spéciale au Nouv.-Test. (Epîtres pauliniennes), 2 h. — Exercices homilétiques, 1 h. — M. *A. Vautier*. — Composition française et diction, 2 h.

S'adresser, pour renseignements et admissions, au prés. de la Com. des études, M. Alfred Périllard, pasteur, Avenue Davel, Lausanne, ou au secr., M. Paul Bonnard, pasteur, à Cheseaux. — **Bibliothèque** (Voir page 80).

L'Ecole Vinet, rue du Midi, est la plus ancienne école supérieure, pour jeunes filles, de Lausanne. Elle est composée de l'**Ecole proprement dite**, pour élèves de 9 à 16 ans, et du **Gymnase**, pour

Café-Brasserie de Lausanne.

Place St-François, 7, au 1^{er} étage.

— o CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX o —

Etablissement fréquenté par MM. les Etudiants. — Restauration

DINER à 2 fr. - PRIX SPÉCIAUX pour PENSIONNAIRES
BIÈRE ÉTRANGÈRE ET DU PAYS

— ANT. BONVIN —

Berlitz-School

of Languages.

Terreaux, 4. -- LAUSANNE

École Spéciale pour l'étude
des langues vivantes

Français = Anglais = Allemand
Italien = Espagnol, etc.

*Chaque professeur enseigne sa lan-
gue maternelle.*

Seul établissement, à Lausanne,
sous le patronage et l'autorité de
M. BERLITZ.

Hôtel Central-Bellevue

GRAND CAFÉ-RESTAURANT

Bières de

Bâle, Munich et Pilsner Urquell

Se recommande, J. GUGEL, Propr.

élèves de 16 ans et au-dessus, dont le programme comprend, outre les cours de langue, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures française et étrangères, mathématiques et cosmographie, physique, chimie, hygiène, etc. Des cours facultatifs, tels que : histoire suisse, histoire de l'art et des civilisations anciennes, latin, etc., peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. — Cinq divisions spéciales de français pour élèves étrangers. Cours spéciaux de langue et de littérature anglaise pour élèves anglaises. — Cours de cuisine, sténographie, etc. L'Ecole délivre des diplômes, ensuite d'examens spéciaux, et des certificats d'études. Directrice : Mlle S. Godet.

Ecole Nouvelle, Chailly sur Lausanne. Directeur : M. Ed. Vittoz. Préparation aux études classiques et scientifiques; développement harmonieux de toutes les facultés: culture large et variée. Education générale conforme aux principes des « Landerziehungsheime » : l'école hors de ville, travaux manuels, jardinage, excursions. Coéducation des sexes. Elèves internes et externes. Le programme est envoyé sur demande.

Ecole ménagère et rurale, fondée par la section vaudoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). M^{me} Lederrey, directrice. Pour 16 élèves internes. Enseignement donné en français et en allemand. Commencement des cours : octobre; durée 1 an. Age d'admission, 15 ans. Elèves externes acceptées.

Il existe à Lausanne nombre **d'écoles libres** du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup **d'écoles enfantines particulières** et de **jardins d'enfants**.

Institut de musique. Les Grottes, rue du Midi. M. Blanchet, directeur. — Enseignement de la musique par des professeurs choisis par le Comité de direction. Les diverses branches enseignées sont divisées en classes préparatoires, primaires, secondaires et supérieures, et chacune de ces divisions subdivisée en degrés. Année scolaire divisée en deux périodes de cinq mois chacune. Inscriptions reçues par le Directeur. Il est délivré des certificats de capacité aux élèves qui ont terminé leurs études d'une manière satisfaisante.

Nouvel institut de musique. — Année scolaire divisée en trois périodes : février, juin, octobre. Etude du violon, du violoncelle, du piano et du chant. Nouveau cours : musique de chambre, professé par le directeur. Chaque année un examen et petites soirées musicales. Directeur : M. A. Heineck, 7, Avenue Ruchonnet.

Société académique et Sociétés d'Etudiants.

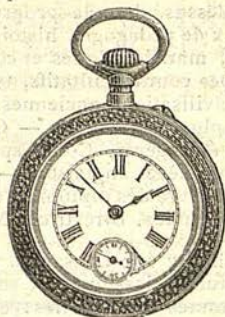
La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lau-

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

5 %
d'escompte
sur présentation de
ce Livret.

Prix très modérés.



Fabrication

Réparation

Man spricht deutsch.
English spoken.

E. Meylan - Regamey

RUE NEUVE, 11. -- LAUSANNE

MONTRES

SIMPLES ET COMPLIQUÉES
or, argent, métal, acier, etc.

CHRONOGRAPHES COMPTEUR
pour Ingénieurs.

Chaines métal, acier, argent et or.

SAUTOIRS

BAGUES -- BROCHES
BOUCLES D'OREILLES, ETC.

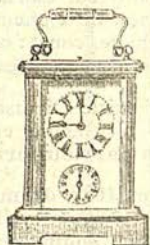
ALLIANCES

Pendules de voyage
Régulateurs avec sonnerie cathédrale,
à heures et demies, et à quarts.
Garnitures de cheminées -- Réveils.

AGENT DE LA MAISON

VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

Titulaire de nombreux certificats et prix de l'Ecole d'horlogerie de Genève.
Longue pratique comme fabricant et rhabilleur dans les meilleures maisons à Genève et en Angleterre.



sanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de fr. 5 au moins.

Les **Sociétés d'Étudiants** ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. Aucune association d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université. Le duel est interdit. (Code pénal vaudois, art. 240, 241, 242, 243, 245, 246 et 247.)

La **Société de Belles-Lettres**, fondée en 1806 à Lausanne, est la plus ancienne société d'étudiants de la Suisse. Elle a pour but de développer chez ses membres l'**amitié**, le **goût littéraire**, et l'**esprit romand**. Couleurs : **vert, rouge, vert, liseré argent**. Devise : *Union, Etude, Persévérance*. Elle entretient des relations d'amitié avec les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et célèbre chaque année avec elles une Fête Centrale qui a lieu d'ordinaire à Rolle. La Société donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Pour être admis, les **étrangers** doivent faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et réunir les $\frac{4}{5}$ des voix. Chaque candidat doit fournir un travail de candidature, qui influe sur son admission dans la Société.

Les quatre sociétés nomment chaque année un Comité central qui organise la Fête centrale et qui s'occupe de la rédaction de la *Revue de Belles-Lettres*, périodique littéraire mensuel.

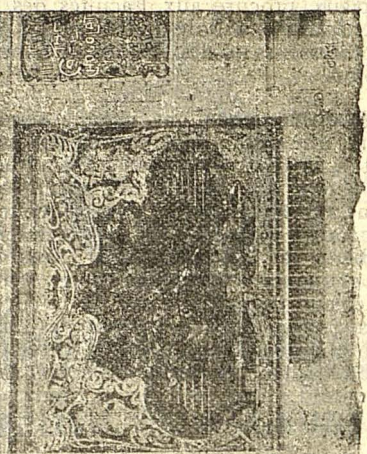
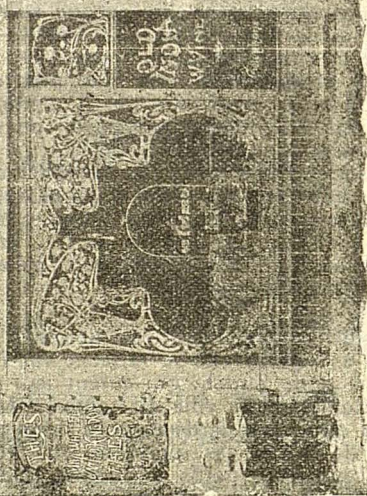
La Société renferme une section de tir : *la Verte et Rouge*. Local : Guillaume-Tell. Table réservée : Café de la Banque, rue de Bourg (adresse de la Société).

La **Société de Zofingue** est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leur première réunion, en 1819, à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse; elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Berne,

OLD INDIA 14, PLACE SAINT-FRANCOIS

TEA & LUNCHEON ROOMS

TEA & LUNCHEON ROOMS



TEA ROOM — PATISSERIE — CONFISERIE

COMMERCE DE THES, Gros & Détail. -- Chocolats. -- Spécialité de Gâteaux anglais. -- Glaces. -- Café glacé -- Home made Lemonade. -- Lemon Squash.

Commandes portées à domicile — Téléphone 1228

de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Coire, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes.

Les membres de la Société de Zofingue portent une **casquette blanche avec couleur rouge-blanc-rouge, liseré or**. Devise: *Patrie, Amitié, Science*. Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local: Blanche-Maison. Séance le vendredi à 8 h. Table et adresse de la Société: Café du Faucon. La Société de Zofingue donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au théâtre. Les Zofingiens de Lausanne forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ils ont aussi organisé une section de tir.

Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge**, sont portées par les membres de l'**Helvétia**, dont la devise est: *Patrie, Amitié, Progrès*. Cette Société s'est formée en 1847, ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celui d'Helvétia. La Société s'occupe spécialement des questions politiques et sociales à l'ordre du jour. L'Helvétia compte quatre sections: celles de Bâle, de Berne, de Lausanne et de Zurich. Elle célèbre, tous les deux ans, sa fête centrale à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local: rue de la Louve; table et adresse de la Société: Derrière-Bourg, café Gugel.

La **Société de Stella** a été fondée en 1857 par des élèves de l'Ecole spéciale et n'a aucune couleur politique ni religieuse. Elle a pour but de resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de développer leurs facultés intellectuelles par la culture des sciences et des lettres. **Casquette blanche avec étoile bleue et liseré blanc-bleu-blanc**. Devise: *Amitié, Travail*. Local: rue Saint-François, café de l'Indépendance, 1^{er} étage; table: café Beau-Site. Sections à Berne et Zurich. La Société de Stella célèbre chaque année, au mois de juin, sa fête centrale dans une ville romande.

La **Lémania**, section académique de la **Société des étudiants suisses**, dont la fondation date de 1841. Elle a pour but de grouper les étudiants catholiques de notre pays. Les étrangers ne peuvent être admis qu'à titre d'*hospites*. Devise: *Virtus, Scientia, Amicitia*. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert**. Local et table, au café du Musée.



TRANSPORTS FUNÉBRES
POUR TOUS PAYS

CH. CHEVALLAZ - CEREZ

Rue du Pont, 11, LAUSANNE
(Maison Forney, dans la cour)

COURONNES MORTUAIRES
Fabrique de Cercueils

En cas de décès :

la maison se charge de toutes formalités et fournitures pour l'inhumation, l'incinération et le transport à toutes destinations. Exhumations.

Service correct
et
consciencieux.



Téléphone
1719

La **Germania**, fondée en 1887, étudiants allemands. Couleurs : pour les «Burschen» noir-blanc-rouge ; pour les «Füchse» noir-rouge. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes**. Local, rue de la Tour, 15 ; table, café de la Banque. Séances : le samedi au local, «Kneipe» ; le jeudi, séance française.

La **Jurassia**, société de gymnastique des étudiants. Couleurs **bleu-blanc-rouge**. **Casquette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque.

La **Minerva**, société des étudiants hellènes. Couleurs **bleu-blanc-bleu**. **Casquette bleu-foncé**. Local, café de la Glisse.

Le but de la Société des étudiants bulgares «**Bratstvo**» (fondée en 1891) est de développer intellectuellement ses membres et de resserrer les liens entre eux. Les insignes sont : **casquette rouge** et ruban aux couleurs nationales, **blanc, vert, rouge**. La devise : *Amitié et Science*. Local : Café du Lion.

La **Société d'Etudiantes** de l'Université de Lausanne, fondée en 1903, a pour but de réunir dans l'amitié et le travail les étudiantes de Lausanne et de tous les pays ; de diriger leur activité intellectuelle sur les questions scientifiques, littéraires et artistiques, en se plaçant au-dessus et en dehors de tout parti politique. La langue française est la seule admise. La société admet comme hôtes perpétuels des personnes qui, sans être étudiantes, désirent contribuer au but de la Société. Les couleurs sont : **bleu, noir, bleu, argent**. Les hôtes perpétuels ne portent pas les couleurs en dehors de la Société. Devise : *Semper progrediendo*. Local : rue Haldimand 10.b.

La **Société vaudoise d'études notariales**, a été fondée à Lausanne, le 16 juillet 1845 ; elle portait primitivement le nom de : Société lausannoise d'études notariales. Son but est le développement intellectuel de ses membres par l'étude des différentes questions juridiques se rattachant au notariat. La société n'affiche aucune couleur politique, sans cependant se désintéresser des questions sociales d'actualité. Dans son cercle spécial d'activité, «La Notariale» s'est occupée à plusieurs reprises, d'une manière officielle, des grandes questions de législation ou codification qui intéressaient le pays ; notamment en 1868, elle a pris part à l'étude du projet de Code de procédure civile (partie non contentieuse) et en 1880 elle s'est également occupée du projet de Code fédéral des obligations. Le fait que la société ne groupe que des étudiants se vouant à la même carrière, permet à ceux-ci une préparation sérieuse aux examens. — Pour les travaux, les membres sont divisés en deux séries : la 1^{re} composée des stagiaires, fait spécialement des travaux pratiques ; la 2^{me} comprend les candidats au stage, ces derniers s'occupent plutôt de questions juridiques-théo-

Pension pour un ou deux jeunes gens d'excellente famille. Conversation française. Maison neuve avec tout le confort moderne. Ascenseur. Vue. Quartier élégant.

Références : Librairie Sack, rue Centrale. — Adresse : Pension Mon-Repos, 1 av. Grammont, Croix d'Ouchy. (Station Mont-Riond).

Pension-Famille et de Jeunes gens. M. A. HERZOG
Professeur.

Villa Souvenir, Chemin des Cèdres et Maupas, 14, Lausanne.

Occasion d'apprendre le français. Vie de famille. Maison confortable située à proximité de tous les établissements d'instruction publique. Jardin

Bonne Pension Soignée

Belles chambres, vue et balcon.

TOURELLES des MOUSQUINES, 3^{me}

M^{ME} AUBERSON SOLITUDE 11
au 2^e étage

PENSION POUR JEUNES GENS & ÉTUDIANTS

Prix modérés. — Vie de Famille.

M^{me} MATTY-MAGET 64, Av. de Rumine, au 3^e
LAUSANNE

Pension-Famille pour Jeunes gens aux études

Chauffage central. — Electricité. — Vue splendide sur le Lac et les Alpes

M^{me} MARMIER Avenue Ruchonnet
Pension - Famille

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

PENSION SOIGNÉE POUR JEUNES GENS AUX ETUDES

De 130 à 150 fr.

LA GLYCINE E. HERCOD Boul. GRANCY

Ancien Professeur.

Conversation française et leçons particulières si on le désire.

PENSION-FAMILLE CAMPAGNE VILLAMONT
Etraz, 17

Situation splendide; — Grand parc; — Chambres confortables; — Cuisine soignée; — A proximité des collèges.

Références : Colonel LOCHMANN

riques; en outre chaque membre peut être appelé à traiter un sujet sous forme de conférence. Les candidats à la société produisent deux travaux dont on tient compte lors du ballottage. En 1905 et à l'occasion de son 60^{ème} anniversaire, la Société vaudoise d'études notariales a révisé ses statuts et décidé le port officiel de ses couleurs qui sont: **vert-blanc-vert, liseré or, casquette verte avec galon vert-blanc-vert.** Devise: *Patrie, Union, Travail.* Local: Brasserie Löwenbrau, rue Madeleine. Séances: les trois premiers mercredis et le dernier samedi de chaque mois, à 8 ¹/₂ h.



En petit comité.

RESTAURANT-CAFÉ VAUDOIS Tenu par L. PARIS

1, Place Riponne, 1.

Restauration à prix fixe et à la carte. Cuisine exclusivement française.

Pension-Famille à proximité de l'Université ♦ ♦ ♦

Chambres confortables - Cuisine soignée

V^{ve} Presset-Vaney, ↓ Maupas, 20, au 1^{er} ↓

M. E. CHATELAN

Les Clochetons, 6, Route d'Echallens

PENSION DE MESSIEURS & JEUNES GENS

M^{mes} BERGUER et CLERC

PENSION-FAMILLE, VILLA ALBION

Montbenon, LAUSANNE

Jardin, terrasse.

Belle situation.

PENSION pour jeunes gens aux études et étrangers.
-- Intérieur confortable. -- Bonne table. --
Recommandations. -- Jardin. -- Belle vue.

M^{me} DROZ-PERRELET

Pour adresse: Librairie Th. Sack, rue Centrale, LAUSANNE.

PENSION-FAMILLE avec ou sans chambres, dans jolie situation, à proximité immédiate de la ville.

Confort et tranquillité. - Table soignée. - Tramway.

Clos Rama (Route de Morges), Lausanne.

M^{me} SCHRANTZ.

ECOLE CLOSELET, LES DAILLETES

Institut de Jeunes Gens.

Dirigé par M. Tayer M. A. et M. L. de Rougemont.

M. W. Washam, Professeur

SCIENCES - LANGUES MODERNES -- MATHÉMATIQUES

Pour les examens Universitaires et les Examens de concours difficiles reçoit, avec Madame Washam, quelques pensionnaires dans leur famille. Vue splendide et confort moderne.

VILLA CORNÉLIA, CHEMIN de VILLARD, Av. RUCHONNET

MME MARMILLOD

Villa Montalègre

Avenue Charles Secretan,

PENSION-FAMILLE

et pour jeunes gens aux études. Grande campagne et jardin. Service soigné.

SOCIÉTÉS DIVERSES

La **Société vaudoise des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La société tient séance le premier et le troisième mercredi de chaque mois au Palais de Rumine. Elle possède un local où les périodiques nouvellement arrivés peuvent être consultés.

La **Société vaudoise de médecine** a son siège à Lausanne. Peuvent y être admis : Les médecins-chirurgiens, porteurs du diplôme fédéral ; les docteurs en médecine des Universités étrangères ; les professeurs des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences ; les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens. Le titre de membre honoraire ou celui de membre correspondant peut être accordé à toute personne dont la réputation scientifique est établie. Les séances ont lieu une fois par mois. La bibliothèque de la société, qui est à la disposition des étudiants, se trouve à l'Ecole de médecine.

La **Société médicale de la Suisse romande** est formée des sociétés médicales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Une séance par année, en automne, à Ouchy. Organe officiel : *Revue médicale de la Suisse romande*.

La **Société vaudoise de pharmacie** a son siège social à Lausanne. Elle a pour but la sauvegarde des droits attachés à l'exercice de la pharmacie, l'avancement moral et matériel de la profession et un échange mutuel d'idées et de bons procédés entre confrères. L'association est inscrite au Registre du commerce. Elle a deux séances par an, une au printemps et une en hiver. Organe officiel : *Journal suisse de pharmacie et chimie*, édité par Orell-Fussli, à Zurich.

La **Société vaudoise de théologie**, fondée à Lausanne en avril 1875, a pour but « de rapprocher par un travail commun tous ceux qui, admettant le fait du salut par Jésus-Christ, révélé dans les Ecritures, veulent en faire l'objet d'une étude scientifique ». Elle tient ses séances dans le bâtiment de l'Union chrétienne de Jeunes gens, au Pré-du-Marché, 20. Le Comité est élu pour deux ans.

La **Société vaudoise des ingénieurs et architectes** a pour but l'établissement de relations amicales entre ses membres et l'étude des questions d'intérêt professionnel. Peut être admis à en faire partie tout ingénieur et architecte ayant achevé des études techniques supérieures et toute personne s'étant distinguée dans une de ces deux professions. La Société, fondée en 1874, s'est constituée en 1900 en section de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes** ; elle a son siège à Lausanne et est inscrite au Registre du Commerce ; le nombre de ses membres est de 225 environ. La Société tient 6-10 séances par an et organise des visites de travaux techniques ; elle possède une bibliothèque annexée à la bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (Valentin 2), dont ses membres ont également la jouissance ; elle a son organe de publicité, le *Bulletin technique de la Suisse romande*, paraissant deux fois par mois à Lausanne.

Comestibles à la Niçoise

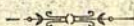
DE
JULES FOSSATI

Ancien Chef de cuisine.

Membre du Jury des Expositions culinaires, Paris 1904. — Londres 1903.
Médaille d'or. — 4 Diplômes de 1^{re} classe des autorités suisses.

4, Montée Saint-Laurent, 4 -- LAUSANNE

Téléphone 383



Téléphone 383

VOLAILLES · POISSONS · GIBIER



SPÉCIALITÉS DE LA MAISON :

Poulets rôtis et mets sur commande, et tous les jours.
Nouilles fraîches aux œufs. — Macaronis fins, et pâtes
pour potages, Ravioli, Tortellini, garantis de semoule
de première qualité, ayant obtenu la médaille d'or à
l'exposition générale italienne de Turin, Paris, Londres,
et 4 diplômes de première classe des autorités suisses.

La **Société vaudoise des Beaux-Arts** est une section de la Société suisse des Beaux-Arts. Fondée en 1859, 230 membres. Local : Chemin Gare du Flon. Finance d'entrée 2 fr. Finance annuelle 5 fr.

La **Société d'histoire de la Suisse romande**, fondée à Lausanne en septembre 1837, a pour but de grouper les amis de l'histoire habitant les cantons romands, de provoquer des recherches dans les archives publiques ou privées et d'encourager l'étude des monuments ou des faits propres à jeter du jour sur l'état passé du pays. La Société publie des mémoires et documents. Elle a son siège à Lausanne et se réunit en assemblée ordinaire quatre à cinq fois par an. Le comité est élu pour trois ans.

La **Société vaudoise d'histoire et d'archéologie**, fondée à Lausanne en décembre 1902, à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches et s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du pays de Vaud. Elle organise des conférences historiques et des excursions archéologiques. La Société, qui compte près de 500 membres, a son siège à Lausanne. Organe : *Revue historique vaudoise*.

L'ÉTRANGER A LAUSANNE. — Le Suisse non Vaudois et l'étranger à la Suisse qui se proposent d'établir leur résidence à Lausanne doivent, dans le délai de **quinze jours** dès leur arrivée, présenter au bureau des étrangers, Place de la Palud, une **réquisition de permis de domicile**, en indiquant leur lieu d'origine, leur profession, le lieu de leur dernier domicile. L'étranger requérant doit joindre à sa demande un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité et celle des membres de sa famille vivant avec lui. Le Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a satisfait aux lois sur la matière. En échange de ces pièces, l'étranger reçoit un **permis de domicile**, extrait d'un registre à souche. Coût : 3 francs. Ce permis a une durée illimitée pour les Suisses; pour l'étranger, il a la même durée que la validité de ses papiers. A défaut de papiers de légitimation, l'étranger peut obtenir un permis de domicile moyennant un dépôt en espèces ou toute autre garantie. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des Suisses d'autres cantons sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangers au canton des obligations prescrites par la Loi de 1900. Il est perçu une finance sur les **automobiles** de 50 fr. et sur les **bicycles** et **tricycles** à moteur de 20 fr. Les propriétaires de **bicyclettes** doivent se faire inscrire au Bureau de police après quarante-huit heures de résidence à Lausanne; finance 5 fr.

Confiserie A. Gaeng-Burnier

Rue Haldimand, 9 (Près de l'Université)

Téléphone 242

PÂTISSERIE RENOMMÉE

GRAND SALON DE RA Fraichissements

CAFÉ - THÉ - CHOCOLAT - PÂTISSERIE DE PREMIER CHOIX

VINS FINS ET LIQUEURS

GLACES — ♦ — SIROPS

AFTERNOON TEA

— GRAND CHOIX DE BONBONS FINS —

Café Bel-Air - Kursaal

RESTAURANT

CUISINE FRANÇAISE



✧ **THÉÂTRE VARIÉTÉS** ✧

Spectacle de Famille

Troupe renouvelée chaque semaine

L^s. **BARRAUD**, Directeur.

Chef de section. — Dépôt du livret de service, rue Pépinet, maison de la Banque Guye et Cie. Tout Suisse non lausannois est tenu de faire ce dépôt dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville.

Légations. — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou des ambassadeurs, des chargés d'affaires : Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Bavière. — Belgique. — Brésil. — Etats-Unis. — France. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Pérou. — Portugal. — Russie.

Consulats : Angleterre : M. Galland, Lausanne, rue de Bourg, 2. T. 1531. — République Argentine, Genève. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne et Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Paraguay, M. le Dr F. Machon, Lausanne, rue du Midi, 1. T. 1494. — Nicaragua, Berne. — Panama, Lugano. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lucerne. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.

Bureau officiel de renseignements. Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 1/2 h. matin, et de 2 à 6 h. soir.

RELIURE SIMPLE ET D'ART

Travaux de fantaisie en tous genres.

Théo. JIRASKO. — 2, Avenue de Villamont, 2.

Téléphone 987.

CHEZ GEORGES BRIDEL & C^{IE}
EDITEURS à LAUSANNE.

La Patrie Vaudoise

LE PAYS ET SES HABITANTS

par Armand VAUTIER

Un beau volume in-8 avec 250 gravures
d'après les photographies de BOISSONNAS.

Prix broché, 15 francs; relié, 18 francs.

Envoi franco contre remboursement.



PENSION
VILLA
BIANCA
Chemin
des
Alpes

LAUSANNE
(5 minutes de la gare centrale)

Tout confort moderne. — Re-
commandée pour demoiselles aux
études.

Leçons de Français, d'Italien,
d'Anglais et d'Allemand dans la
maison, si on le désire.

AUTORITÉS

Président du Grand Conseil : M. A. de Meuron, Lausanne.
Conseil d'Etat : MM. Etier, Paul, président ; Decoppet, Camille, vice-président ; Virieux, F. ; Cossy, R. ; Thélin, Ad. ; Rubattel-Chuard, E. ; Oyez-Ponnaz. — Addor, Georges, chancelier.

Département de l'Instruction publique : C. Decoppet ; remplaçant, R. Cossy. — Huissier concierge, P. Dénézéaz. — Chef de service pour l'*Instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement, L. Henchoz ; Gaillard-Pousaz ; E. Grivat ; M. Perrin ; L. Sonnay ; B. Emery. — Secrétaires, G. Reisser ; L. Miéville. — Sous-secrétaires, V. Post et H. Marti. — Chef de service *Université et Cultes*, L. Gauthier. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, A. Lassueur.

Monuments historiques : M. Albert Næf.

Police sanitaire : Médecin, Chef de service, D' J.-M. Morax. — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste, Fréd. Seiler. — Assistant au laboratoire du service sanitaire, P. Paccaud. — Secrétaire, L. Duboux. — Copiste, E. Pache.

Conseil de santé et des hospices : MM. A. Thélin, président. — D' Morax, vice-président. — D' L. Roux, D' Demiéville, D' Spengler. — L. Duboux, secrétaire.

Le **Tribunal fédéral**, Place Montbenon, se compose de 19 membres et de neuf suppléants, nommés pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. Les trois langues nationales y sont représentées. Attributions en matière civile : Différends entre la Confédération et un ou plusieurs cantons ; entre corporations ou particuliers et la Confédération, etc. Attributions en matière pénale : juge les crimes de haute trahison envers la Confédération, révolte ou violence contre les autorités fédérales, crimes et délits contre le droit des gens, etc. Les séances sont publiques. Téléphone 750.

Juges fédéraux : MM. Jäger, président ; Monnier ; Weber ; Clausen ; Soldati ; Favey ; Perrier ; Merz ; Honegger ; Ursprung ; Schmid ; Schurter ; Affolter ; Gysin ; Reichel ; Stoos ; Ostertag ; Picot ; Gottofrey.

AUTORITÉS LAUSANNOISES

Syndic de Lausanne, M. B. van Muyden. — *Président du Conseil communal*, M. Jean Bonnard. — **Administration générale**. — M. B. van Muyden, syndic. *Greffe municipale*. Hôtel-de-Ville, premier étage, salle I. — *Salle des mariages*, Hô-

Portefeuille circulant

Ancien Portefeuille SPIESS

Composé de deux séries, dont la première contient un nombre plus grand de **journaux allemands**, tandis que la seconde se compose plutôt de **journaux et revues françaises**,

LE

PORTEFEUILLE CIRCULANT

a sa place dans les familles, dans les pensions, pensionnats et dans les salles d'attente des médecins, dentistes, etc.

1^{re} Série 16 journaux différents portés et repris chaque semaine à domicile. Pour l'année, **FR. 18.**—

2^{me} Série 17 journaux différents portés chaque semaine à domicile. Pour l'année, **FR. 25.**—

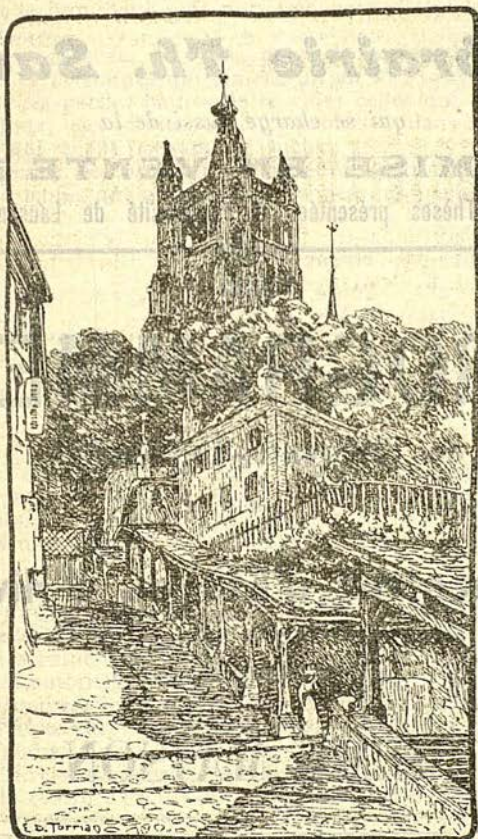
Pour le dehors, envoi par la poste :
15 cent. aller et retour

S'adresser à la

LIBRAIRIE TH. SACK (B. BENDA)

3, rue Centrale LAUSANNE Téléphone 460

tel-de-Ville, premier étage. — **Police.** — Chef, M. B. van Muyden, syndic. — *Corps de police* : Bureau, rue Madeleine, 1; officier, M. Ch. Kunz. — *Service administratif* : Secrétariat, rue Madeleine, 1 (Chef de service, M. C. Visinand). Caisse : Palud 24. — *Inhumations* : Palud, 2, rez-de-chaussée, à gauche. — *Contrôle des habitants* : Palud, 24, premier étage. — **Direction des Finances.** — M. F. Pache, directeur. Bureaux, Palud 2, premier étage. — **Direction des Domaines.** — M. A. Gaillard, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, premier étage. — **Direction des Travaux.** — M. H. Jaccottet, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. — **Direction des Ecoles.** — M. André Schnetzler, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée. — *Médecin des Ecoles* : M. le D' Weith. T. 765.



Les Thèses

*présentées dans les diverses universités
suisses et étrangères*

sont fournies par la

Librairie Th. Sack

qui se charge aussi de la

— **MISE EN VENTE** —

des Thèses présentées à l'Université de Lausanne

LES

PROGRAMMES

des différentes Universités

POUR

Semestres d'Été ou d'Hiver

peuvent être livrés par la

MÊME MAISON

LAUSANNE

Lausanne (57,000 hab.), capitale du canton de Vaud (281,300 hab., en majorité protestants), est un séjour que les étrangers apprécient de plus en plus, tant à cause de sa situation pittoresque et de son excellent climat, que pour ses agréments et ses distractions de bon aloi.

À égale distance, à peu près, des deux extrémités du lac Léman, qu'elle domine du haut de ses trois collines, cette localité jouit d'un climat tonique et sain, moins doux, certainement, que celui de Montreux, mais plus agréable, en hiver, que celui de la partie occidentale du lac et de la partie septentrionale du canton, où la bise et le brouillard sont plus fréquents et plus intenses qu'à Lausanne.

Lausanne possède, du reste, grâce à sa situation, plusieurs climats. Les personnes qui aiment un air vif, souvent agité, recherchent les parties hautes de la ville; celles qui préfèrent un air plus doux, les endroits abrités, s'établissent dans les nouveaux quartiers qui relient Lausanne à Ouchy.

La moyenne des observations météorologiques, qui se font à Lausanne depuis une quarantaine d'années, donne les indications suivantes :

	Température	Eau tombée M	Jours de pluie	Heures de soleil
Janvier à mars	2°,6	0°,153	32	289,0
Avril à juin	13°,0	0°,301	41	598,4
Juillet à septembre	17°,5	0°,324	35	691,0
Octobre à décembre	5°,1	0, 289	40	261,0
Moyenne et totaux	9°,6	1,067	148	1839,4

Les vents du N.-E. et du S.-W. sont ceux qui soufflent le plus fortement et le plus fréquemment. Le nombre d'heures de soleil est comparativement avec d'autres stations suisses: Lausanne 1839 heures, Davos 1769, Bâle 1767, Montreux 1685. — Les températures moyennes extrêmes sont 0°3 pour janvier et 19° pour juillet.

Les eaux potables de Lausanne proviennent de sources captées dans les forêts du Jorat ou dans les Alpes; elles sont donc d'excellente qualité. La salubrité du climat, l'altitude, le fait que l'agglomération urbaine n'est pas excessive, la qualité des eaux, la sollicitude des autorités pour l'hygiène publique, tout cela explique que la mortalité soit faible à Lausanne. On y compte une moyenne de 18,86 décès par mille habitants, alors que la moyenne du canton de Vaud est de 20,47 et celle de la Suisse, de 25,3.

À ces divers avantages, Lausanne joint encore celui d'être un admirable centre d'excursions. Les bateaux à vapeur le relient à Genève, Montreux, Chillon, etc., et transportent en moins d'une

TH. SACK

ANCIENNE LIBRAIRIE BENDA

3, rue Centrale - LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

Cabinet de lecture

Leibbibliothek

Français

Allemand

Anglais

Prix d'abonnement payable d'avance

	1 livre	2 livres	3 livres
Abonnement 15 jours	1 50	2 —	2 50
» 1 mois	2 —	3 —	4 —
» 3 mois	5 —	7 50	10 —
» 6 mois	9 —	12 —	16 —

Plusieurs Revues, Journaux et Périodiques sont compris dans l'abonnement.

Catalogue complet envoyé sur demande

La Librairie TH. SACK

*est assortie en ouvrages français, allemands
anglais, italiens etc.*

DICTIONNAIRES ∞ GRAMMAIRES

CARTES FÉDÉRALES

heure les passagers à Evian (France). Deux lignes de tramways conduisent sur les collines boisées du Jorat. Mais surtout, Lausanne est une importante tête de ligne de chemins de fer, d'où les trains rayonnent en tous sens dans la direction du Jura, dans celles des Alpes fribourgeoises et de la Gruyère, des Alpes vaudoises, du Valais et de l'Italie, par le tunnel du Simplon. Quelle direction qu'on suive, de quelque moyen de locomotion qu'on se serve, qu'on entreprenne des excursions lointaines ou qu'on se contente de courses pédestres aux alentours de la ville, on a sous les yeux des paysages splendides. (Voir le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack).

Une ville placée ainsi à proximité d'un grand et beau lac et des montagnes, est favorable à l'exercice de tous les sports d'hiver et d'été. Les alpinistes y sont nombreux, les amateurs de canotage aussi; en été, les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. En hiver, on patine, on se luge, on fait du ski sur les hauteurs du Jorat, ou au-dessus de Montreux, dans des sites alpestres qu'on atteint rapidement par le chemin de fer et des tramways électriques, et où souvent brille un soleil radieux, quand la plaine est sous le brouillard.

Le canotage et l'alpinisme sont des plaisirs sains, des plus recommandables, et ne présentent de danger que pour des imprudents.

Le comité de patronage croit devoir faire à MM. les étudiants quelques recommandations, sur lesquelles il attire sérieusement leur attention:

Tout d'abord, se rappeler que, très vite, par le mauvais temps, le lac et les Alpes deviennent redoutables. Donc, ne partir que si le temps paraît sûr. Il importe, en particulier, de demander aux bateliers ce qu'ils pensent du temps, avant d'entreprendre une promenade un peu longue sur le lac.

Une fois embarqué, ne pas trop s'éloigner du rivage, surtout si l'on est seul. Ne jamais tenter la traversée du lac, d'Ouchy à Evian, à moins d'être accompagné d'un batelier.

En ce qui concerne les ascensions: ne pas s'aventurer seul dans la haute montagne; ni en bande, surtout la nuit, sans être avec des gens expérimentés. Solliciter et suivre les conseils des guides et des alpinistes sur le moment à choisir pour les courses de montagne, la manière de les exécuter, l'itinéraire à adopter.

Si, des sports, nous passons aux ressources intellectuelles et artistiques, nous constatons que Lausanne en offre un ensemble que pourraient lui envier bien des villes plus importantes. En voici un aperçu:

Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture. — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et

solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscription renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque. 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais. 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour**, (au midi de la Banque cantonale). Le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (*English and American Assembly Rooms*). Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumoir, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, ainsi la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. (MM. Monastier et Langie, bibliothécaires.) Elle renferme 40,000 volumes: théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture et d'aviculture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Église presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

Cabinets de lecture (bibliothèques circulantes): Librairie Th. Sack, rue Centrale, 3, téléphone 460 (livres et périodiques français, allemands, italiens et anglais, catalogue sur demande.) **Portefeuille circulant**: 40 journaux et revues différents (*Voir pages 74 et 78*); Roussy, Bourg, 2 (Bibliothèque anglaise); Tarin, Bourg, 36; Bibliothèque française, rue Pépinet, 3; Bibliothèque des familles, place Saint-Laurent, 24, etc.

THÉÂTRE. Les représentations de comédie ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Réduction consentie à MM. les étudiants. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excel-

Véritables
BONBONS

BOURGEONS DE SAPIN

MODÈLE

UNIQUE

contre la

TOUX, RHUME,

et

BRONCHITE

DÉPOSÉ

**LAURENT
ET
ROSSIER**

LAURENT & ROSSIER

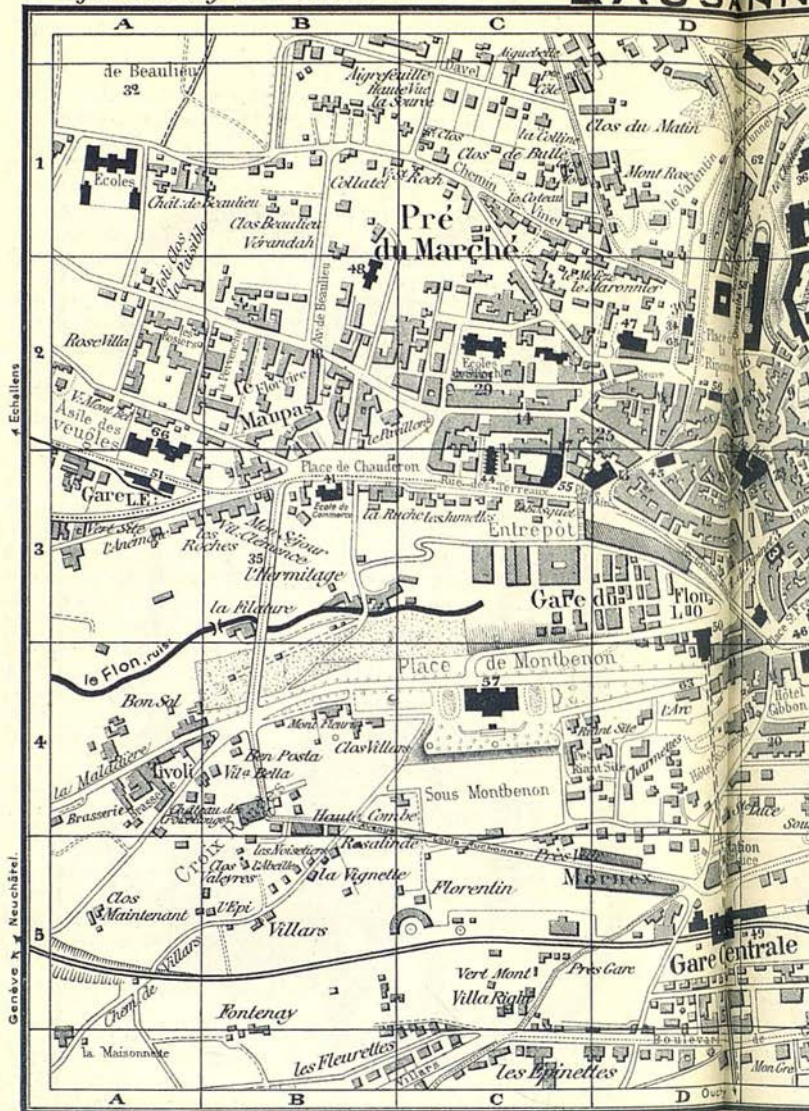
H^{rs} ROSSIER & C^o, succ^r.

Vevey 1901

Médaille d'or **LAUSANNE**

18 ans de succès





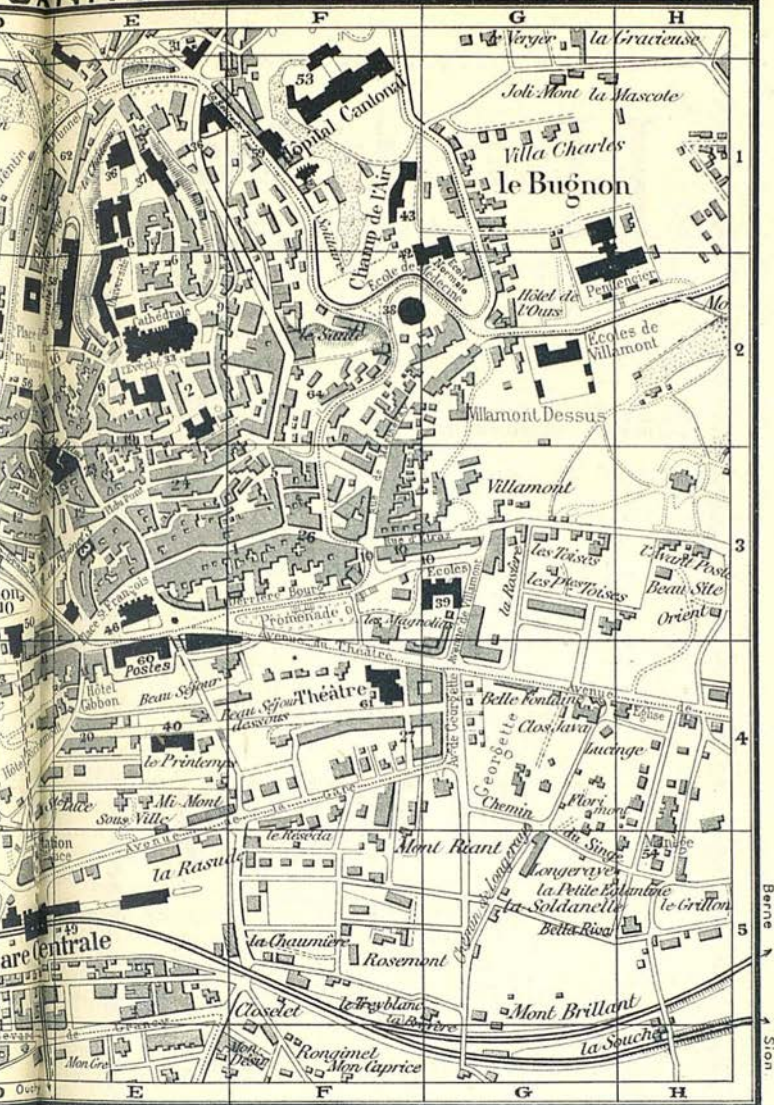
Echallens

Genève Neuchâtel

1. rue de Bourg, E3
2. rue de la Cathédrale, E2
3. rue Centrale, E3
5. Cheneau de Bourg, F3
6. Cité Université, E2
7. rue de la Solitude, F1
8. rue des Deux Marchés, D1
9. Escaliers du Marché, E2
10. rue d'Etraz, F3
11. Petit Chêne, E4
12. Petit St-Jean, E3
13. rue Haldimand, D2

14. rue de l'Halle, C2
15. rue de la Louve, D3
16. rue Madeleine, E2
17. rue Mauborget, C3
19. rue Mercerie, E2
20. rue du Midi, E4
23. rue du Pont, E3
24. rue du Pré, E3
25. rue St-Laurent, D2
26. rue St-Pierre, F3
27. rue du Théâtre, F4
28. rue de la Tour, C2

30. rue du Valentin, D2
31. Bains Haldimand, E1
32. Place Beaulieu, A1
33. Cathédrale, E1
34. Collège cantonal, D2
35. Chauderon (Pont), B3
36. Château, E1
37. Ecole de Chine, E1
38. Ecole de Médecine, F2
39. Ecole sup^{re} de Jeunes Filles,
40. Ecole Vinet, E1
41. Ecole de Commerce, B3



Valentin, D2
aldimant, E1
eaulieu, A1
ale, E1
cantant, D2
on (Part), B3
E1
e China, E1
e Médonne, F2
pre de jeunes Filles, G3
inet, E1
C. 550, B3

42. Ecole Normale, G1
43. Ecole d'Agriculture, F1
44. Eglise des Terreaux, C3
45. Eglise St-Laurent, D3
46. Eglise St-François, E3
47. Eglise catholique, D2
48. Faculté libre de Théologie, B2
49. Gare centrale, D5
50. Gare du Flon, D3
51. Gare Echallens, A3
52. Hôtel de Ville, E3
53. Hôpital, F1

54. Manège, H5
55. Kursaal, C3
56. Palais Arlaud, D2
57. Palais de Justice, C4
58. Palais de Rumine, E2
59. Polyclinique universitaire, F1
60. Poste centrale, E4
61. Théâtre, F4
62. Tunnel (Place), E1
63. Abbaye de l'Arc, D4
64. Maison du Peuple, F2
65. Ecole d'Ingenieurs, D2

Berne
Son

Hôtel du Raisin

LAUSANNE

VIS A VIS DE L'HOTEL-DE-VILLE
près l'Université

TÉLÉPHONE 1660

Chambres confortables Cuisine soignée

Vins des meilleurs crus

A partir du 1^{er} avril 1907 :

Nouveau propriétaire : M. H. Vallotton-Perrottet

Pédicure-Manicure

M^r & M^{lle} TSCHÄPPÄT

Spécialistes

SALON ANTISEPTIQUE

4, Grand-Pont LAUSANNE Grand-Pont, 4

Man spricht deutsch — Englisch spoken

Téléphone N° 1750

lent r
tres v
La
trôle
née
Cha
nées
qui es
teurs
fêtes
celui
(Extra
Le
représ
En
Outre
acadé
vers,

A l
le lun
ou du
Une c
5 fr. ;
elle es
gratui
merc
ciété é
réduit

Il e
qui, s
ces no

Les
tisfair
dont
Berne
théâtre
De no
tendre
noncé
plein a

CU
cinq t
Laure
annon
Eglis
Marth

lent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le contrôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, de **Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La « saison d'opéra », qui est dirigée par une commission de l'Opéra, formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

Le **Kursaal**, place Bel-Air, donne aussi, de temps à autre, des représentations de comédie et de vaudeville.

En fait de **Conférences**, Lausanne est extrêmement riche. Outre les séries de conférences qu'organise chaque année la Société académique, il s'en fait constamment, et des genres les plus divers, au théâtre, dans les temples et chapelles, à la Salle centrale.

À la **Maison du Peuple**, chaque semaine, d'octobre à avril, le lundi et le jeudi, on peut entendre des orateurs de Lausanne ou du dehors, traiter des sujets scientifiques, littéraires, sociaux. Une carte de membre de la Société de la Maison du Peuple coûte 5 fr. ; elle se prend au bureau de la Maison du Peuple (Caroline) ; elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, et permet d'entrer gratuitement à ces conférences, et à moitié prix aux concerts du mercredi. Les sociétés qui se font admettre en corps dans la Société de la Maison du Peuple paient une cotisation collective très réduite (1 fr. par membre).

Il existe à la Maison du Peuple une section d'art dramatique qui, sous le nom de **Théâtre du Peuple**, représente des pièces nouvelles à tendances sociales.

Les amateurs de **Concerts** ont aussi maintes occasions de satisfaire leur goût. Lausanne possède un orchestre symphonique dont la réputation s'est étendue jusqu'à Genève, Neuchâtel et Berne. Il donne, pendant l'hiver, plusieurs grands concerts au théâtre, et tous les mercredis, un concert à la Maison du Peuple. De nombreux artistes de passage, et des plus célèbres, se font entendre à Lausanne. Il n'y a pas de semaine que ne soient annoncés deux ou trois concerts. En été ont lieu des concerts en plein air.

CULTES. — **Eglise nationale vaudoise** : Cette église a cinq temples à Lausanne : la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Croix-d'Ouchy et Châilly. Les journaux du vendredi annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. — **Eglise évangélique libre** : quatre chapelles : Terreaux, Martheray, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du ven-

dredi annoncent les heures du culte et les noms des prédicateurs.

— **Eglises allemandes** : Paroisse de la Mercerie, Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple de la Mercerie (ancien arsenal) ; mêmes heures que l'Eglise nationale. Paroisse évangélique, indépendante de l'Etat. Culte à 9 h. du matin à la chapelle de Villamont. Eglise méthodiste allemande, chapelle wesleyenne du Valentin. — **Paroisse catholique** : Eglise paroissiale de Sainte-Claire, au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. Chapelle de Mon-Abri, à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. — **Eglise évangélique méthodiste** : chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Congrégation apostolique** : chapelle irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church)** : chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church)** : avenue de Rumine, près de l'Hôtel-Pension Victoria. — **Communauté israélite** : synagogue, Maison Mercier, rue du Grand-Chêne. — **Culte salu- tiste** : rue de l'Halle. — **Darbigistes dissidents** : Assemblée des frères, rue du Pont, 12.

SPORTS & JEUX

ALPINISME. — *Club alpin suisse, section des Diablerets.* Séances chaque dernier mercredi du mois ; soirée familière tous les vendredis au local, Cercle de Beau-Séjour, 1^{er} étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

PATINAGE. — Romanel, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches placées en ville indiquent l'état de la glace :

FOOTBAAL. — Associations ayant leurs matchs le dimanche : **Montriond-Sport**, section de footbaal, section de courses à pied, section de Lawn-Tennis. Adresse : M. G. Meyer, rue de Bourg, 20. Terrain, en Malley. Local, Brasserie de Lausanne, place St-François. Couleurs, bleu-foncé et blanc. Les joueurs s'exercent la semaine. — **Stella F.-C.** Terrain, Pontaise. Local, Café Lœwenbrau. Couleurs, jaune et noir, rayé. — **Signal F.-C.** Terrain, Pontaise. Local, Café du Centenaire. Couleurs, jaune et rouge.

Associations ayant leurs matchs la semaine, le mercredi et le samedi : **Lausanne F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, rouge et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain, en Malley. Couleurs, jaune et noir, par moitié. M. Sillig (jeunes gens aux études). — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé et rouge. M. Auckenthaler, institut, route d'Ouchy.

On
nade
cons

VI
non
sur le
suivr
gauch
vel fu

Po
jusqu
au v
lac,
Pour
indie
Saint
Rene
Rene

Gr
Prilly
villag
droite
cham
tôt da
resqu
l'on t
des b
hamé
charr
venar
bois,
de B
C'est
étagé
Char
antiq
seau
cher
mara

Cl
le tra
pren
mon
lage

PROMENADES

On trouvera ci-dessous les itinéraires de quelques jolies promenades d'une demi-journée. Pour des excursions plus longues, consulter le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack.

Vidy-Saint-Sulpice-Renens. — Par la place de Montbenon et par Montoie, descendre à la Maladière. Au delà du pont sur le Flon (25 min.), 386 m., prendre le chemin de gauche et le suivre jusqu'à sa jonction avec la route de Genève (20 min.); à gauche, monolithe élevé dans les prés à l'endroit où le major Davel fut décapité en 1723.

Pour aller à Saint-Sulpice, suivre la grande route de Morges jusqu'au premier chemin de gauche (20 min.) qui conduit au village (5 min.) Cafés avec terrasses. Vue étendue sur le lac, Lausanne et les Alpes (379 m.). Dist. tot. 7 km. 1 h. 25. Pour le retour : Par Ecublens (20 min.) à Renens (30 min. pot. indic.), puis à Lausanne, soit par Prilly (20 min. tramway Prilly-Saint-François), soit par la route, qui passe sous le Château de Renens et va rejoindre celle de Morges (45 min.), soit par le tram. Renens-Lausanne.

Crissier-Bois de Vernand-Cheseaux. — En tramway à Prilly, puis par la grande route à Crissier (2,4 km.). Au milieu du village, prendre à droite, vers les deux auberges; puis, toujours à droite, le chemin sous l'école, au nord du Château, enfin à travers champs (495 m.) dans le bois de Vernand d'en bas. On entre bientôt dans le ravin de la Mèbre, gorge sauvage, boisée et très pittoresque. Sentier bien marqué sur la rive droite du ruisseau, que l'on traverse à la cascade. Remonter le flanc Est du vallon, sortir des bois et traverser les prés pour gagner le chemin qui monte au hameau du *Taulard*, où l'on entre (pot. indicat. 567 m.) dans la charmante forêt de *Vernand-Dessous*. Par la route carrossable venant de Jouxteins-Mézery, on arrive en 20 min., toujours sous bois, au village de Cheseaux. A la sortie de la forêt, la campagne de *Bel-Air*, qu'a longtemps habitée l'illustre archéologue Troyon. C'est près de là qu'il a découvert et fait ouvrir plus de 270 tombes étagées sous terre, dont les plus modernes datent du temps de Charlemagne. Le musée de Lausanne possède la plupart de ces antiquités. Près de Bel-Air on passe la Mèbre, pour entrer à Cheseaux (604 m.). Dist. tot. 10,7 km. — 2 h. 30. Retour soit par le chemin de fer d'Echallens, soit à pied par *Romanet-Dessus* et les marais qui servent d'étang à patiner, en 1 h. 30.

Cheseaux-Signal de Morrens. — Gagner Cheseaux par le train d'Echallens, ou à pied en 1 h. 30. — Au haut du village, prendre à droite, traverser la voie ferrée (pot. indicat.) Le chemin monte, longe un bois et atteint — à 2 km. de Cheseaux — le village de *Morrens*, illustré par la naissance de Davel.

A l'entrée du village, prendre à droite. Le *Signal de Morrens* se fait remarquer par les chênes antiques et splendides qui le couronnent et par une vue de plaine admirable.

Pour jouir du panorama complet, aller sur la colline suivante, celle du Deven — 721 m. — surmontée d'un signal de triangulation. La vue s'étend sur les Alpes, de Naye à la Dent de Morcles et au Fort de l'Ecluse, — sur le Jura, de Genève à Neuchâtel et sur la vallée de la Venoge. Le Combin et les Diablerets s'y font remarquer par leur majesté. Dist. tot. 10 km. — 2 h. 05 de Lausanne. On peut revenir soit par le même chemin sur Cheseaux en 30 min., soit par Cugy, le Grand et le Petit-Mont, Bellevaux ou le bois de Sauvabelin sur Lausanne, en 1 h. 50. Dist. tot, 19 km. — 4 h.

Signal de Manloup. — Fontaine des Meules. — Chalet des-Enfants. — Une des plus intéressantes promenades des environs de Lausanne.

Prendre le funiculaire du Lausanne-Signal, traverser le bois de *Sauvabelin* en entier, puis les maisons clairsemées qui forment le hameau de la *Clochatte* (belle-vue). Après avoir franchi la *Valleyre*, petit ruisseau, la route tourne dans une tranchée, monte assez rapidement par les fermes des *Montenailles* (617 m., chemin de gauche) à celle de *Penau* (20 min.). Pour avoir la vue dans toute son étendue, il suffit de monter sur la colline voisine (derrière un petit bois que l'on a à sa gauche), appelée *Signal de Manloup* (777 m.). Le panorama y est admirable. La vue s'étend sur tout le bassin du Léman et sur un cercle majestueux de montagnes. La vue que l'on a du *Signal du Chalet de la Ville* (801 mètres) (20 min.) est très semblable à celle du Signal de Manloup. A 5 min. de la ferme de Penau, on entre sous bois (pour n'en sortir que 4 km. plus loin, à Montherond). A la première clairière, suivre le chemin du milieu. *Fontaine des Meules* (820 m. — 20 min.). Ici double bifurcation. Suivre la route de droite quelques pas, prendre la gaude (pot. indicat.) un sentier qui conduit dans une grande clairière au milieu de laquelle se trouve (10 min.) le *Chalet des Enfants* (851 m.). Lait, crème, goûters rustiques. Pour le retour, repassera la Fontaine des Meules, d'où quatre voies possibles : 1° Par la route ouest qui passe au hameau des Planches et à celui des Meules, puis rejoint la route de Thierrens au-dessus du *Mont* (auberges). Eglise du *Mont* (702 m. — 35 min.). A Lausanne en 50 min. Dist. tot. 15,5 km. — 3 h. 30. 2° Par Montherond (35 min.), toujours sous bois, Cugy (30 min.), Le *Mont* (45 min.), Lausanne (50 min.). Dist. tot. 19,50 km. — 4 h. 30 m. 3° Par Montherond (35 min.), Cugy (30 min.), Morrens et son *Signal* (15 min.), Cheseaux (30 min.), et retour à Lausanne par chemin de fer. 4° Par le *Chalet des Antets* (25 min.), et les *Croisettes* (15 min.) à la *Sallaz*, Lausanne (45 min.). Dist. tot. 15,2 km. — 3 h. 30. La plus belle *excursion de forêt*, mais aussi la plus longue, consiste à monter au *Chalet-à-Gobet* (1 h. 30), de là à *Froideville* (1 h. 20), par le bois des *Saugealles*, puis à redes-

ceindr
des M

Le
jusq
dre le
Venn
minut
l'aube
route
Crois
peu de
Toujo
mes d
minut
chez-l
presq
du Ch
on se
ouest
militai
aller e
de l'ar
mètres
l'hiver
voyage
Epalin
taine d
les, M
(3 h.)
raire le
mètres
Vers-c
Pensio
verse
(5 min
à Laus

Rov
minut
Paudè
Paudè
Grand-
tourna
comm
monot
Cheval
pes. —
Moine
gnal c

endre à *Montherond* (15 min.), et à Lausanne par la Fontaine des Meules en 2 h. Dist. tot. 5 fortes heures.

Les Croisettes. — Le Chalet à Gobet. En tramway jusqu'à La Sallaz, suivre la route de Moudon, à gauche, ou prendre le chemin de fer électrique. On passe près du *Château de Vennes*, puis non loin de la ferme disciplinaire des Croisettes (15 minutes) et devant l'auberge des Tuilières de Vennes. Peu après l'auberge, prendre à gauche un sentier qui évite le lacet de la route; au delà d'une vaste tranchée, on atteint le hameau des *Croisettes* (20 min.) avec sa petite et pittoresque église (805 m.). A peu de distance des Croisettes, étangs de patinage, secs en été. Toujours en suivant la grande route, on passe (10 min.) aux fermes dites *En Marin* (837 m.), où se détachent les routes de (35 minutes) la *Fontaine des Meules* à gauche et de (15 min.) *Vers-chez-les-Blanc* à droite. Après une assez longue traite en ligne presque directe, on atteint (15 m.), non loin de l'Ecole, l'auberge du *Chalet-à-Gobet*, ancien relais de poste, à quelques pas duquel on se trouve au point culminant du passage (877 m.). Au nord-ouest de l'auberge, s'étend la plaine de *Mauvernay*, place de tir militaire aux grandes distances. Non loin de l'auberge (25 min. aller et ret.) se trouvent les ruines, à peine visibles aujourd'hui, de l'ancienne et célèbre abbaye de *Sainte-Catherine-des-Bois* (859 mètres), autrefois le refuge des pèlerins contre les rigueurs de l'hiver et les attaques des brigands qui détroussaient sans pitié les voyageurs. Il y a diverses manières de rentrer en ville: 1° Par Epalinges (1 h. 15). 2° Par l'Ecole, le Chalet des Antets, la Fontaine des Meules et le Signal de Manloup (2 h.). 3° Par les Saugualles, Montherond et Cugy, en 3 h. 4° Par Montpreveyres, Moudon (3 h.) et le chemin de fer. 5° Par Montblesson et Rovéréaz, l'itinéraire le plus intéressant. — Au point culminant du passage (877 mètres) prendre à droite une bonne route qui traverse un bois. — *Vers-chez-les-Blancs* (10 min. — 870 m.). Belle vue. Séjour d'été. Pensions. On atteint bientôt la forêt de Chandelard, qu'il faut traverser. Ecole de Montblesson (25 min. — 740 m.). Plus loin (5 min.) on rejoint la grande route d'Oron. Par Rovéréaz (10 min.) à Lausanne (40 min.) Dist. tot. 15,3 km. — 3 h.

Rovéréaz. — Claiè-aux-Moines. — Jusqu'à Rovéréaz (45 minutes). Après la ferme, beau point de vue sur le vallon de la Paudèze, une parcelle du lac et la dent d'Oche. — Pont sur la Paudèze (8 min.); un peu après, vue intéressante sur le dôme du Grand-Combin. Pont sur la Chandelard (10 min.). Au-delà du tournant, l'auberge des *Trois-Chasseurs* (12 min.) (756 m.), où commence un long ruban de 1,5 km. en ligne droite, un peu monotone (belles vues), au haut duquel on arrive à l'auberge du *Cheval-Blanc* (15 min. — 818 m.) Beau point de vue sur les Alpes. — Quelques pas plus loin, l'auberge de la *Claiè-aux-Moines* (claiè: porte fermant un passage). Monter jusqu'au *Signal de la Tornire*, l'un des observatoires les mieux placés du

Jorat. Prendre à gauche, vis-à-vis de l'auberge du *Raccard*, le chemin des Martinets qui traverse un ruisseau et monte le long d'un bois et dans les prés. On passe devant les Martinets pour arriver ensuite au *Signal* en 35 min. Altitude: 900 m. (28 de moins que la *Tour-de-Gourze*). Vue immense. — Retour en 30 minutes à la *Claie-aux-Moines* par la même voie ou en 50 min. au *Chalet-à-Gobet* par les *Borgognons* et les *Forges* (chemin compliqué). De la *Claie-aux-Moines*, pour ne pas revenir par la même route, prendre à droite du *Raccard*, traverser un ruisseau, monter légèrement, continuer à droite, passer à la *Métraudaz* (800 mètres), puis au *Signal de Belmont* (20 min.), point de vue admirable, surtout sur le Haut-Lac. — Belmont (10 min.) et Lausanne (45 minutes). Tramway à la Brasserie de la Rosiaz. Dist. tot. 17,5 km. — 3 h. 45.

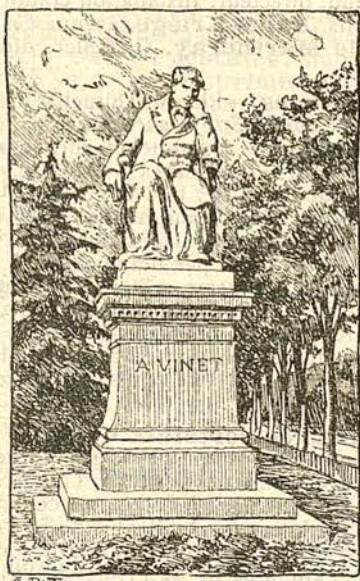
Belmont-route des Monts de Lavaux-Grandvaux ou Cully. — Cette promenade est une des plus belles à faire aux environs de Lausanne. En tramway par Chailly à la Brasserie de la Rosiaz, puis, par la grande route, à Belmont (654 m., 30 minutes), où l'on s'engage sur la route presque horizontale qui traverse toute la partie supérieure des *Monts de Lavaux*, un peu au-dessus de la limite des vignes. On passe au hameau de *La Croix* (auberge) et l'on rejoint la route des *Cornes-de-Cerf-Oron*, à Praz-Grahaaz (646 m.), d'où l'on descend facilement, par le hameau de *Genevrey*, à la station de *Grandvaux* (12 m.) ou au village même, situé au centre d'un vignoble estimé. Par *Grandvaux-village* à *Cully* (12 min.). Vues admirables, durant tout le trajet, sur le lac et les Alpes. Dist. tot. Lausanne-Grandvaux, 9 km. — 2 h. 20. Dist. tot. Lausanne-Cully, 10 km. — 2 h. 30.

Tour-de-Gourze. — Par Chailly à Belmont, et suivre la route des Monts de Lavaux jusqu'à sa jonction avec la route de *Grandvaux aux Cornes-de-Cerf* (646 m.) Prendre celle-ci (à gauche) et aller jusqu'au *Tronchet*, où se trouve une exploitation de tourbe. De là en demi-heure on monte à la *Tour-de-Gourze* (928 mètres), ruine restaurée d'une tour datant du milieu du XII^e siècle. Vue splendide sur le lac presque entier, les plaines de *Vaud* et de *Fribourg*, les Alpes et le *Jura* jusqu'à *Chaumont*. Retour: 1° Par le même chemin en 2 h. 30. Dist. tot., 20 km. — 5 h. 30. 2° Gagner le *lac de Bret* (1 h. 15) par les prés, le coin du *bois de Romont*, à gauche duquel prend un chemin qui descend, traverse un ruisseau et fait le tour du *bois de la Vulpilière*. De là à la gare de *Chexbres* en 30 min. 3° Gagner *Grandvaux* par la *Clavilaz*, la *Thioleyre* et les *Crêts* (1 h.). Par le chemin qui se détache à droite drès de *Praz-Perey*, on peut atteindre en 15 min. la croupe gazonnée du *Signal de Grandvaux* (805 m.) 4° Descendre sur *Cully*, droit en bas (50 min.).

Signal de Chexbres-Cully ou Rivaz. — En chemin de fer jusqu'à *Chexbres*. Le *Signal* est à 15 min. au midi de la station. Prendre la route conduisant jusqu'à l'hôtel du *Signal*, puis

conti
de to
desce
itinér
pren
fondé
rasse
cendr
la Co
le Sig
lages
offre
de Cl
sanno
batea

continuer jusqu'à la terrasse au S.-E. de l'Hôtel. Vue plongeante de toute beauté sur les rives de Lavaux et le lac. Pour le retour, descendre au village de Chexbres, où l'on a le choix entre deux itinéraires : 1° Suivre pendant 1 km. la grande route de Vevey et prendre à gauche le chemin qui conduit à la chapelle d'Ogoz, fondée par les Prémontrés de l'Abbaye de Joux. De la petite terrasse établie sur un roc escarpé, la vue est saisissante. De là descendre à Rivaz en 20 min. 2° Prendre la route des *Cribles* ou de la *Corniche*, qui part du haut du village de Chexbres, passe sous le Signal, traverse le vignoble de Lavaux et les beaux et riches villages d'Epesses et de Riez pour aboutir à la gare de *Cully*. Elle offre sur tout son parcours une vue incomparable et réputée. Dist. de Chexbres 3,8 km. — 50 min. Retour à Lausanne par chemin de fer ou par le bateau à vapeur. Le billet double-course Lausanne-Chexbres est valable pour le retour en chemin de fer ou en bateau par Rivaz ou par Cully.



DIVERS

BAINS. — **Bains du lac.** Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir. — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge, 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*

Bains Haldimand, route de la Solitude. *Téléph. 986.* Ouvert en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 8 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 50 cent. Douches simples : eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent. **Bains de la Grande blanchisserie lausannoise,** route d'Echallens. *Téléph. 1640.* Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent. **Bains du Grand-Pont,** D. Michaud, directeur. Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Kræge,** avenue des Alpes. *Téléph. 1487.* **Bains de Martheray,** G. Seiler, directeur, Martheray, 28.

Voitures publiques. — Places habituelles de stationnement : Saint-François (*Téléph. 1305*); gare C. F. F.; gare du Flon; Ouchy. **Tarif à l'heure :** Demi-heure, 1 fr. 50 pour une voiture à 1 cheval et 3 fr. pour une voiture à 2 chevaux. Une heure, 3 et 5 fr. Une heure et demie, 4 et 7 fr. Deux heures, 5 et 9 fr. Deux heures et demie, 6 et 11 fr. Trois heures, 7 et 13 fr. Pour une durée de plus de 3 h., le prix est fixé de gré à gré avant le départ. De nuit, surtaxe de 40 cent. par heure. **Tarif à la course.** De la ville à Ouchy et vice-versa, 2 et 4 fr. De Lausanne à la Gare et vice-versa, 1 fr. 50 et 3 fr. De la Gare à Ouchy, 1 fr. 50 et 3 fr. D'Ouchy à la Gare, 2 et 4 fr. Transport gratuit de 15 kg. de bagages. Pour de plus amples renseignements, consulter le tarif indiqué sur le bulletin qui *doit* être remis par le cocher à chaque voyageur.

Commissionnaires-portefaix. — **Tarif à la course.** Intérieur du périmètre de l'éclairage au gaz, limité au midi par la voie ferrée et le boulevard de Grancy : Transport de moins de 5 kg. de bagages, 35 cent. De 5 à 10 kg., 40 cent. De 10 à 25 kg., 60 cent. De 25 à 50 kg., 1 fr. Au-dessus de 50 kg., pour chaque 50 kg. ou fraction en sus, 50 cent. De Lausanne à Ouchy et compris un rayon de 2 km., à partir de l'Hôtel-de-Ville : transport de moins de 5 kg. de bagages, 50 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 25 kg., 1 fr. 20. De 25 à 50 kg., 1 fr. 50. Au-dessus de 50 kg., par 25 kg. ou fraction en sus : 60 cent. **Travail à l'heure.** Demi-heure, 30 cent. Une heure, 60 cent. Deux heures, 1 fr. 20.

Chaq
et 5
15 ce
pour
cons
nun
perso
sionn

PO
tres
10 kn
les.
prin
delà
man
Récé
exp
bour
mon
Pou
local
à bu
bles
gr.,
5 cen
Taxe
tion

LI
man
com
diss
de v
tan
La t

M
mur
100
P
lon
les
Can
25 fr
100
mier
25 c
télé

Chaque heure en sus, 50 cent. De nuit, entre 10 heures du soir et 5 heures du matin, surtaxe de 50 %. En outre, surtaxe de 15 cent. par heure pour un char à bras et de 10 cent. par heure pour un brancard ou charrette à deux roues. Pour plus de détails, consulter le tarif imprimé au verso de la contremarque avec numéro que le commissionnaire est obligé de remettre à chaque personne qui l'occupe. *Téléphone 1462*, syndicat des commissionnaires-facteurs l'Éveil.

POSTE AUX LETTRES. — Pour la Suisse. — Lettres, paquets de papier et d'affaires. 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent.; de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé, gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. — **Pour l'étranger. — Lettres.** Par 15 gr., 25 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 15 cent. — **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. — **Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation : 25 cent. en sus du port. Avis de réception : 25 cent. — **Remise par exprès,** 30 cent. en sus du port.

LE CHÈQUE POSTAL remplace avantageusement le mandat lorsqu'il est adressé à une personne ou une maison de commerce qui a un compte ouvert à la poste. Lausanne, l'arrondissement postal, délivre à ses guichets un formulaire (bulletin de versement) sur lequel est consignée la somme versée; une quittance est remise gratuitement à celui qui effectue le versement. La taxe perçue est de 5 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

MANDATS-POSTE. — Pour la Suisse. Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

Pour l'étranger. Montant maximum : de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays : Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 5 cent. Pour les montants supérieurs : 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de paiement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum : Suisse, 500 fr. Etranger,

le même que pour les mandats ordinaires. Taxes: les mêmes que pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

COLIS POSTAUX. — Pour la Suisse. Jusqu'à $\frac{1}{2}$ kg., 15 cent. De $\frac{1}{2}$ à $2\frac{1}{2}$ kg., 25 cent. De $2\frac{1}{2}$ à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg., 1 fr. 50. — **Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre de déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

Justification d'identité. La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passeport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

Télégraphe. Bureaux de Lausanne: Central (Hôtel des Postes), la Gare, Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention: « Taxe de nuit payée. » Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à 1 km. Au delà, le double de la taxe d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de $2\frac{1}{2}$ cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

Téléphone. Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes: Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne. — **Les clients de la Librairie Th. Sack ont le droit de converser gratuitement dans le rayon de Lausanne. Téléphone 460.**

LIGNES DE TRAMWAYS: La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sur l'avant et l'arrière un emblème spécial indiquant le trajet qu'elle parcourt.

Croix rouge, bords blancs: Gare-Saint-François-Riponne-Place du Tunnel-Solitude-Polyclinique-Ecole de Médecine-Hôpital-La Sallaz, et vice-versa.

Carré rouge, bords blancs: Double Tour de Ville: dé-

part
via M
A
Boul
D
de M
T
Prill
E
cine
E
Ave
C
quin
L
insc
L
Insc
L
côté
L
Val
L
Insc
F
Dép
vue
F
les

part de la Gare centrale via Georgette-St-François-Riponne ou via Montbenon-St-François-Caroline.

Ancre rouge, bords blancs : Saint-François-Gare centrale-Boul.-Grancy-Ouchy débarcadère, et vice-versa.

Disque rouge, bords blancs : Saint-François-Cimetière de Montoie, et vice-versa.

Triangle rouge, bords blancs : Ligne Saint-François-Prilly (direction de Cery), et vice-versa.

Etoile rouge, bords blancs : Lausanne-Ecole de Médecine-Chailly, et vice-versa.

Ecusson rouge, bords blancs : Place Saint-François-Avenue du Théâtre-Rumine-Mousquines, et vice-versa.

Croissant rouge, bords blancs : Saint-François-Mousquines-Pully, et retour.

Ligne Gare-Pont Chauderon-Tour de Ville, et retour, inscription sur les côtés de la voiture.

Ligne de Renens : départ de Saint-François, et retour. Inscription sur les côtés de la voiture.

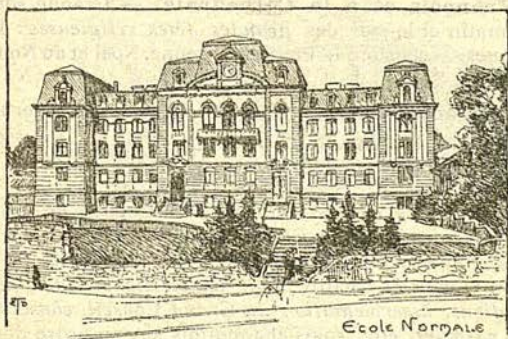
Ligne de Lutry (Saint-François et retour). Insc. sur les côtés de la voiture.

Ligne Saint-François-Pontaise (caserne), par Riponne-Valentin. Voiture verte.

Ligne Tunnel-Le Mont-Montherond. Horaire provisoire. Insc. sur les côtés de la voiture. Départ. de la Place du Tunnel.

Funiculaire du Signal : rue du Vallon, près la Solitude. Départs trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin, vue superbe.

Funiculaire d'Ouchy, par la Gare centrale.— Départs tous les $\frac{1}{4}$ d'heure, de la gare du Flon et d'Ouchy.



Ecole Normale



Lausanne. - Quand les cloches sonnent.

A la Cathédrale. — *Tous les jours*, à 3, 4, 5 ou 6 h. du matin (suivant saison). *Réveil*, 1 cloche; à 8 ou 9 h. du soir (suivant saison). *Retraite*, 1 cloche; à *midi*, 1 cloche. *Tous les dimanches*, *Cultes*, $\frac{1}{2}$ h. et $\frac{1}{4}$ d'h. avant le culte, 5 minutes, 1 cloche; à l'heure du culte, 2 cloches pendant $\frac{1}{4}$ d'h.; à 11 h., 1 cloche pour *Ecole du dimanche* et *Culte de la jeunesse*. *Tous les vendredis*, à 3 h., 1 cloche pour *baptêmes* et *mariages*; de plus, lorsqu'il y a *Session du Grand Conseil*, $\frac{1}{2}$ h. avant chaque séance.

A St-François. — *Dimanches*, $\frac{1}{2}$ h. et $\frac{1}{4}$ d'h. avant le culte pendant 5 minutes, 1 cloche; à l'heure du culte, 3 cloches pendant $\frac{1}{4}$ d'h.; *mardis*, à 3 h., 1 cloche pour *baptêmes* et *mariages*.

A St-François et à la Cathédrale. — Grande sonnerie, la veille, le matin et le soir des *grandes fêtes religieuses*: *Vendredi-Saint*, *Pâques*, *Ascension*, la *Pentecôte*, *Jeûne*, *Noël* et au *Nouvel-An* (à minuit).

A St-Laurent. — *Mercredis*, à 3 h., pour *baptêmes* et *mariages*.

A Ouchy. — *Jeudis*, à 3 h., " "

A Chailly. — *Jeudis*, à 2 h., " "

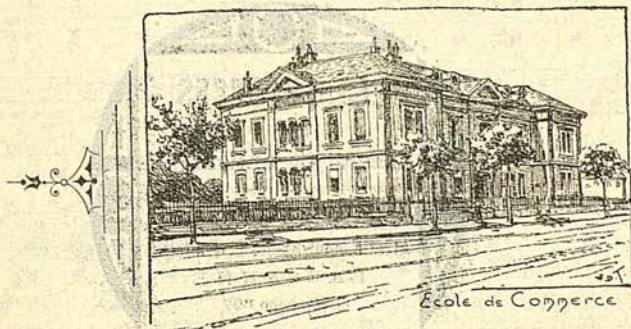
De plus, pour les *cultes*, sonnerie des cloches de ces temples comme à St-François et à la Cathédrale.

D'autres sonneries ont encore lieu à la Cathédrale, St-François, St-Laurent, Ouchy et Chailly pour les *élections*, *votes*, *cérémonies des promotions*, *assermentation du Grand Conseil*, *consécration des nouveaux pasteurs*, etc., mais chaque fois sur un ordre donné.

A l'ancienne Université. — La cloche est sonnée tous les jours, matin et soir, $\frac{1}{4}$ d'h. avant l'entrée des enfants à l'école.

Au Château. — $\frac{1}{4}$ d'h. avant l'ouverture de chaque séance du Grand Conseil, puis pour les nominations des membres constituant le bureau de celui-ci et les membres du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal, de plus pour les appels nominiaux en cours de séance.

A l'Hôtel-de-Ville. — $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ d'h. avant l'ouverture de chaque séance du Conseil communal, puis pour les nominations de chaque membre : a) du bureau du Conseil, b) de la Municipalité, plus pour les appels nominiaux en cours de séance.



Les Plantes médicinales

par le **Dr Fr. Bosch**
202 pages, 86 planches en couleurs
hors texte, 460 gravures en en en en
Prix broché fr. 18.—; relié fr. 20.—
ERNEST KUBN, éditeur, Bienne

Chez Th. Sack, libraire

rue Centrale, 3 - LAUSANNE



Paro
Lento



CHANSON DU SOIR

Tous droits réservés.

Paroles de JUSTE OLIVIER.

Musique de HENRY REYMOND.

Lento ma non troppo. Il canto ben sostenuto.

Le soir, quand on est seul, dans
Le soir, quand on est vieux, dans

p *mf* *p*

l'om - bre qui s'a-mas - se Et
l'om - bre qui s'a-van - ce Pour

mf *f* *p*

monte à la fe - nè - tre où l'on
nous conduire au ter - me où l'on

mf *f* *p*

Espressivo.

aime à s'asseoir, Il nous re-
ne peut rien voir Il nous re-

Il canto ben
f p mf

vient des airs Qu'on se chante à
vient des airs Que chantait notre

marcato. *f f*

voix bas - se Le soir Le
en - fan - ce Le soir Le

Ritardando *mf*
Ritardando *pp f p*

Chez B

ivo.
re-
re-
ben

soir.
soir.

mf

rf

pp

Le soir, quand on est deux dans l'ombre à se comprendre,
Fût-on bien loin du temps où tout brillait d'espoir
Le cœur chante toujours ce chant qu'il sait nous rendre
Le soir.

Le soir, lorsque du sien le grillon nous régale,
N'eût-on pas plus de voix que lui dans son trou noir,
On chante, comme chante une vieille cigale
Le soir.

POÉSIES DE JUSTE OLIVIER

Chez Bridel & C^o, Editeurs, Lausanne, et à la Librairie Th. Sack,
3, rue Centrale, 3.

1 vol. in-18^e, broché, 3 fr. 50.

TH. SACK, Libraire-Editeur

(SUCC. DE B. BENDA)

Rue Centrale, 3 -- Lausanne

SCIENCES NATURELLES

Botanique.

BEAUVERIE ET FAUCHERON, <i>Atlas colorié de la flore alpine</i>	toile.	Fr. 7.50
CHODAT, <i>Principes de botanique</i> , 8° avec 820 gr.		» 22.—
CONSTANTIN, <i>Le monde des plantes</i> , 2 vol. in-8°, illustrés		» 24.—
GREMLI, A. <i>Flore analytique de la Suisse</i> , rel.		» 7.—
HÉRAIL, <i>Traité élémentaire de botanique</i> , in-8°		» 12.—
HÉRAIL, J. <i>Manipulations de botanique médicale et pharmaceutique</i> . In-8°		» 20.—
JUSSIEU, de, A. <i>Cours de botanique</i>		» 6.—
LOSCH, Fr. <i>Les Plantes médicinales</i>	rel.	» 20.—
VAN TIEGHEM, <i>Eléments de botanique</i> . 2 vol. in-18 avec 580 figures dans le texte		» 12.—

Chimie — Pharmacologie — Physique

ARTHUS, <i>Eléments de chimie physiolog.</i> , cart.		Fr. 5.—
— <i>Chimie physiologique</i> , 1 vol. [sous presse]		» —.—
BARDET, G. <i>Formulaire des nouveaux remèdes</i> rel.		» 4.—
BARRAL, E. <i>Précis d'analyse chimique</i> :		
I. Analyse chimique qualitative		» 7.—
II. " " quantitative		» 12.—
III. " " biologique		s. presse
BERNTHSEN, A. <i>Traité élémentaire de chimie organique</i> . In-8°, rel.		» 15.—
BLAS, C. et RANWEZ, <i>Chimie pharmaceutique</i>		» 20.—
BOURGET, L. <i>Manuel de chimie clinique</i> , rel.		» 3.50
BRISSE, Ch. et RIVIÈRE, Ch. <i>Cours de physique</i> (classe de mathématiques spéciales.) In-8°		» 15.—
BRUNNER, H. <i>Guide pour l'analyse chimique qualitative</i>		» 5.—
CHABRIÉ, <i>Traité de chimie appliquée</i> . In-8°, rel.		» 22.—
CHASSAGNY, M. <i>Premiers éléments de physique</i> , rel.		» 4.—
— <i>Cours élémentaire de physique</i> , rel.		» 8.—
FRESENIUS, R. <i>Traité d'analyse qualitative</i>		» 7.—
— <i>Traité d'analyse quantitative</i>		» 16.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

GAR
GAU
—
HÉB
JAM
—
JOAN
OET
OST
—
POU
—
RAB
—
REY
—
STR
—
SWA
TRO
—
VUE
—
WU
—
Z
—
CAR
CLA
LAN
—
PER
VER

GANOT-MANEUVRIER. <i>Petit cours de physique</i> (purement expérimental et sans mathématiques.) Ill. Br., fr. 6.—	rel.	Fr. 7.—
— <i>Traité élém. de physique.</i> Br. fr. 8.	rel.	» 9.—
GAUTIER, A. <i>Cours de chimie minérale et organique :</i>		
Tome I. Chimie minérale. In-8°		» 16.—
Tome II. Chimie organique. In-8°		» 18.—
— <i>Leçons de chimie biologique normale et pathologique.</i> In-8°		» 18.—
HÉRAIL, J. <i>Traité de pharmacologie et de matière médicale.</i> In-8°		» 12.—
JAMMES. <i>Manuel de l'étudiant en pharmacie :</i> Collection complète en 10 vol. in-18°, avec fig. Chaque vol. cart.		» 3.—
JOANNIS. <i>Cours élémentaire de chimie</i> , 3 ^e édit.		» 10.—
OETTLI, J. <i>Principes de chimie générale</i>		» 3.50
OSTWALD, W. <i>Les principes scientifiques de la chimie analytique</i> , rel.		» 5.—
POUCHET. <i>Précis de pharmacologie et de matière médicale</i>		» 15.—
RABOW et DE LA HARPE. <i>Guide formulaire moderne.</i> Médicaments nouveaux. Formules pratiques 1907.	toile	» 3.50
REYGLER, A. <i>Les théories physico-chimiques</i> In-8°		» 12.—
STRZYZOWSKI, Dr C. <i>La chimie biologique autrefois et aujourd'hui</i> , in-4°, br.		» 2.50
SWARTZ. <i>Cours de chimie organique.</i>		» 15.—
TROOST, L. et PÉCHARD, Ed. <i>Traité élémentaire de chimie.</i> Br. fr. 8.—	rel.	» 9.—
VULLIET, G. <i>Les alcalins</i> , leur mode d'action et leur valeur au point de vue de la neutralisation		» 3.—
WURTZ, Ad. <i>Introduction à l'étude de la chimie.</i> Gr. in-8°		» 7.—
— <i>Traité de chimie biologique.</i> In-8°		» 15.—

Zoologie

CARLET, G. <i>Précis de zoologie.</i> In-8°		» 9.—
CLAUS, C. <i>Eléments de zoologie</i>		» 12.—
LANGLEBERT, fils J. <i>Premiers éléments de zoologie</i> , rel.		» 2.75
— <i>L'histoire naturelle</i> , 68 ^e éd. in-12, illustré.		» 4.50
PERRIER, Rémy. <i>Cours élém. de zoologie.</i> In-8°		» 10.—
VERDUN, J. <i>Précis de zoologie</i> , rel.		» 7.—

Médecine

<i>Actualités médicales.</i> Nouvelle collection de volumes in-16 de 96 pages avec fig., cart. à fr. 1.60. Abonn. annuel à 12 Act., cart.		Fr. 16.—
BAROZZI. <i>Manuel de gynécologie pratique</i> , relié		» 10.—
BLANCHARD, R. <i>Les moustiques.</i> Histoire médicale et naturelle. In-8°, rel.		» 25.—
BOUCHUT et DESPRÈS. <i>Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale</i> , 7 ^e édit. in-4° broché fr. 25.— . . . relié		» 30.—
L. BOURGET et RABOW, prof. à l'Univ. de Lausanne. <i>Précis de thérapeutique</i> , 2 ^e édit. Nomb. fig. dans le texte et planche coloriée. In-8°, 370 pages. Br., fr. 7.50 Rel.		» 10.—
L. BOURGET, prof. à l'Univ. de Lausanne. Typhlite, pérityphlite, appendicite. Traitement. méd. des maladies du cœcum. In-18 . . .		» 1.50
— <i>Les maladies de l'estomac et leur traitement.</i>		» 5.—
BROUARDEL, P. et GILBERT, A. <i>Nouveau traité de médecine et de thérapeutique.</i> Publié en 40 fascicules vendus séparément.		« —
Dr P. CAMESCASSE et Dr R. LEHMAN, La chirurgie enseignée par la stéréoscopie, 260 vues stéréos. sur verre, en 10 boîtes (45×107)		» 260.—
<i>Liste des 10 opérations.</i>		
I. Cure radicale de la hernie inguinale, 32 vues		» 35.—
II. Hystérectomie vaginale, 29 vues		» 32.—
III. Laparotomie pour lésion unilatérale 17 vues		» 20.—
IV. Curetage, 24 vues		» 26.—
V. Hystéropexie abdominale (2 procédés), 28 vues.		» 32.—
VI. Amputation du sein, 21 vues		» 22.—
VII. Amputation de jambe, 27 vues.		» 30.—
VIII. Appendicite. 34 vues		» 38.—
IX. Lipomes (deux opérations), 24 vues.		» 26.—
X. Hygroma sous tricépital, 25 vues		» 20.—
CASTEX, <i>Maladies du larynx, du nez et des oreilles.</i>		» 16.—
COMBE, A. <i>Traitement de l'entérite muco-membraneuse.</i>		» 3.50
COMBE, A. <i>L'auto-intoxication intestinale</i>		» 12.—
DEBOVE, G. M. et SALLARD, A. <i>Traité élémentaire de clinique médicale.</i> In-8°, r.		» 25.—
DIND. <i>La blennorrhagie et ses complications</i>		» 4.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

DU
DU
DU
FA
FAU
FOR
GAL
GAL
GAR
GIR
GAU
HER
LAC
LAN
LAV
LEP
LEJ
LIT
LUT
LYO
MOR
PER
POZ

DUBOIS (de Berne). Les psychonévroses et leur traitement moral. In-8°	» 8.—
DUBRISAY, L. et JEANNIN, C. Précis d'accouchement, rel.	» 9.—
DUVAL, M. Précis d'histologie. In-8°	» 18.—
FARABEUF, L. M. Précis de manuel opératoire.	» 16.—
FAURE, J.-L. Leçons de clinique et technique chirurgicales, in-8°	» 6.—
FOREL, A. La question sexuelle, in-8°	» 10.—
— L'âme et le système nerveux. Hygiène et pathologie.	» 5.—
GALLI VALERIO et ROCHAS DE JONGH, Man. pour la lutte contre les moustiques. toile	» 4.50
GALTIER -BOISSIÈRE. Dictionnaire illustré de médecine usuelle, in-8°, rel.	» 7.50
GARNIER, M. et DELAMARE, V. Dictionnaire des termes techniques de médecine, r. souple	» 6.50
GIRARD. L'analyse des urines, 2 ^e éd. in-8° ill., rel.	» 8.—
GAUCHER. Le chancre et les syphitides cutanées et muqueuses, in-8° illustré	« 9.—
HERZEN. Guide et formulaire de thérapeutique générale et spéciale, 4 ^e édit.	» 9.—
LACROIX, P. Précis de laryngologie clinique et thérapeutique, rel.	» 8.—
LANDOIS, L. Traité de physiologie humaine. Gr. in-8°, rel.	» 32.—
LAVERAN, A. et MESNIL, F. Trypanosomes et trypanosomiases. In-8°	» 10.—
LEFERT, P. Aide-mémoire de médecine légale.	» 3.—
LEJARS, Félix. Traité de chirurgie d'urgence. Gr. in-8°, rel.	» 30.—
LITTRÉ (de l'Institut). Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de l'art vétérinaire et des sciences qui s'y rapportent, en 5 fascicules à	» 5.—
LUTHAUD, A. Manuel complet de gynécologie méd. et chirurg. In-8°, br. 20.— rel.	» 22.—
LYON, G. et LOISEAU, P. Formulaire thérapeutique	» 6.—
MORAX. Précis d'ophtalmie, in 8° illustré	» 12.—
PERRIN. Diagnostic et Traitement des affections chroniques les plus fréquentes du canal urétral et de la vessie. Illustré, 8°	» 5.—
POZZI, Samuel. Traité de gynécologie clinique et opératoire, 2 vol. gr. in-8°	» 20.—
Tome I ^{er} , rel. toile	» 20.—
Tome II ^e , rel. toile	» 20.—

- PRENANT, A., BOUIN, P. et MAILLARD, L. *Traité d'histologie*, 2 vol. gr. in-8°.
 Tome I^{er}, Cytologie générale et spéciale. . . » 70.—
 Tome II^e, sous presse.
- O. RAPIN, anc. prof. à l'Un. de Lausanne. *Manuel d'accouchement*, à l'usage des étudiants et sages-femmes, 1 vol., 200 ill., in-8°, rel. Fr. 12.—
- ROGUES DE FURSAC, J. *Manuel de psychiatrie*, rel. » 4.—
- G. ROSSIER, prof. à l'Univ. de Lausanne. *La fièvre puerpérale*, 1 vol. br. in-18 » 1.—
- MAURICE SCHIFF. *Recueil des mémoires physiologiques*, in-8°.
 Vol. I, 790 pages, avec 3 pl., 7 figures dans le texte et un portrait de l'auteur » 25.—
 Vol. II, 784 pages, avec 1 pl. et 44 gravures dans le texte » 25.—
 Vol. III, 600 pages, avec 3 fig. dans le texte » 25.—
 Vol. IV, 475 pages, avec fig. dans le texte » 25.—
- SEIFERT, O., et MULLER, E. *Manuel de diagnostic médical*, rel. » 7.—
- J. SOBotta. Atlas d'anatomie descriptive 3 vol. de texte et 3 atlas grand in-8° colombier, avec 150 pl. en couleurs et environ 1500 photogravures, la plupart tirées en couleurs, intercalées dans le texte. Ensemble, 6 vol » 90.—
- I. Ostéologie, arthrologie, myologie, 1 vol. de texte et 1 atlas cart. » 30.—
 II. Splanchnologie, cœur, 1 vol. de texte et 1 atlas cart. » 30.—
 III. Nerfs, vaisseaux, org. des sens, 1 vol. de texte et 1 atlas, cart. (paraîtra sous peu)
- Dr TAILLENS, privat-docent à l'Univ. de Lausanne. *Le traitement de la coqueluche*. 1 brochure in-8°. » 1.—
- TESTUT, L. *Traité d'anatomie humaine*, 4 vol. gr. in-8° » 80.—
 — *Traité d'anatomie topographique avec applications médico-chirurgicales*, 2 vol. gr. in-8° » 50.—
 — *Précis d'anatomie descriptive*, rel. » 8.—
- TILLAUX, P. *Traité d'anatomie topographique avec applications à la chirurgie*, grand in-8°, rel. » 28.—
- TUFFIER, Th. et DESFOSSÉS, P. *Petite chirurgie pratique*, in-8°, rel. » 10.—
- VIBERT, Ch. *Précis de médecine légale* » 10.—

- Dr VIQUERAT. *Le rôle du phosphore dans les maladies infectieuses*, brochure in-8° . . . » 1.25
 ZIEGLER, E. *Traité d'anatomie pathologique et spéciale*, 2 vol., grand in-8° . . . » 40.—

ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS

» Collection nouvelle de volumes avec planches coloriées »
 reliés en maroquin souple, tête dorée.

Série in-16

- Atlas manuel d'anatomie pathologique, BOL-
 LINGER Fr. 20.—
 — histologie pathologique, DURCK . . . » 20.—
 — médecine et chirurgie des accidents, GOLE-
 BIEWSKI » 20.—
 — maladies du larynx, GRUNWALD . . . » 14.—
 — maladies de la bouche, du pharynx et des
 fosses nasales, GRUNWALD . . . » 14.—
 — maladies externes de l'œil, O. HAAB . . . » 15.—
 — Ophtalmoscopie, O. HAAB . . . » 15.—
 — Fractures et luxations, HELFERICH . . . » 20.—
 — des bandages, HOFFA . . . » 14.—
 — médecine légale, HOFFMANN . . . » 18.—
 — système nerveux, C. JAKOB . . . » 20.—
 — manuel de diagnostic clinique, C. JAKOB . . . » 15.—
 — chirurgie orthopédique, LEUNING-SCHULT-
 HESS . . . » 16.—
 — maladies vénériennes, MRACEK . . . » 20.—
 — maladies de la peau, MRACEK . . . » 20.—
 — maladies de l'oreille, POLITZER BRUHL . . . » 18.—
 — obstétrique, SCHÆFFER . . . » 20.—
 — gynécologie, SCHÆFFER . . . » 20.—
 — gynécologie opératoire, SCHÆFFER . . . » —.—
 — Thérapeutique nerveuse, SEIFFER . . . » —.—
 — histologie et anatomie microscop., SOBOTTA . . . » 20.—
 — psychiatrie, O. WEGANDT . . . » 20.—
 — chirurgie opératoire, ZUCKERHANDL . . . » 16.—

Série in-8°

- Atlas manuel d'anatomie topograp., SCHULTZE . . . Fr. —.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

BIBLIOTHÈQUE NOUVELLE DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE

publiée sous la direction de

L. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon

Volumes parus :

Précis de physiologie, HÉDON	Fr. 8.—
— d'ophtalmologie, F. LAGRANGE	» 10.—
— de bactériologie, J. COURMONT	» 10.—
— de chimie physiologique, L. HUGOUNENQ	» 9.—
— d'embryologie humaine, F. TOURNEUX	» 7.—
— d'auscultation et de percussion, CASSAET	» 9.—
— des maladies des voies urinaires, POUSSON	» 10.—
— de médecine opératoire, POLLOSSON	» 6.—
— de pathologie interne, COLLET, 2 vol.	» 16.—
— de physique biologique, BORDIER	» 8.—
— de dermatologie, W. DUBREUILH	» 7.—
— de technique histologique et embryologique, L. VIALLETON	» 8.—
— de médecine infantile, WEILL	» 10.—
— de pathologie exotique, LE DANTEC	» 12.—
— de chirurgie infantile, PIÉCHAUD	» 9.—
— de chirurgie d'armée, J. TOUBERT	» 8.—
— de thérapeutique, X. ARNOSAN	» 15.—
— des opérations d'urgence, M. GANGLOPHE	» 7.—
— d'anatomie descriptive, L. TESTUT	» 8.—
— de pathologie externe, 2 vol., E. FORGUE	» 20.—
— de législation militaire, A. BOISSON	» 8.—
— d'hygiène publique et privée, J.-P. LANGLOIS	» 8.—
— de gynécologie, A. BOURSIER	» 10.—
— de manipulations de physique biologique, H. BORDIER	» 5.—
— de psychiatrie, E. RÉGIS	» 10.—
— de thérapeutique chirurgicale, L. IMBERT	» 10.—
— d'histologie, par F. TOURNEUX	» 12.—
— des maladies vénériennes, AUGAGNEUR et CARLE	» 10.—
— des maladies du foie, MONGOUR	» 8.—
— de dissection, ANCEL	» 6.—

Medizin — Chemie.

ABEGG, R. et Herz, W. Chemisches Praktikum	Fr. 5.10
ABEL, R. Taschenb. f. d. bakter. Praktikanten	» 5.70
BUMM, E. Grundriss z. Studium d. Geburtshilfe	» 19.50

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Dön
Do
Fo
Ha

—
—
—
HE
Kö
—
—
LAS
LE
OB

RIC
—
—
SA

SO
TO
—
—
—
—
TR

—
—
ZU

A
BA

S.

DÖDERLEIN-KRÖNIG. Operative Gynäkologie	» 28.—
DORNBLÜTH, O. Klinisches Wörterbuch	» 4.70
FOREL, Sexuelle Frage	» 10.70
Handbuch der Geburtshilfe von F. v. WINKEL	
I, 1	» 20.80
— I, 2	» 21.70
— II, 1	» 21.95
— II, 2	» 27.50
— II, 3	» 34.70
HEITZMANN, K. Atlas der desk. Anatomie, I	» 16.—
— " " " II ^{1/2}	» 13.35
KÖNIG, Fr. Lehrbuch der Chirurgie, I	» 23.40
— " " " II	» 26.—
— " " " III	» 26.—
— " " " IV	» 31.40
LASSAR-COHN. Arbeitsmethoden für organisch- chemische Laboratorien	» 60.—
LEHMANN. Medizin. Handatanten, I-XXXIV	» —
OBERSTEINER, H., Anleitung beim Studium d. Baues der nervösen Zentralorgane	» 25.35
RICHTER, F. v. Lehrbuch der unorgan. Chemie	» 13.35
— " " organisch. " I	» 21.95
— " " " " II	» 24.—
SAHLI, H. Lehrbuch der klinischen Untersu- chungsmethoden	» 32.70
SOKOLOWSKI. Klinik der Brustkrankheiten, 2 vol.	» 42.70
TOLDT, C. Anatomischer Atlas I	» 10.70
— " " " II	» 6.70
— " " " III	» 9.35
— " " " IV	» 10.70
— " " " V	» 16.—
— " " " VI	» 20.—
TREADWELL, F.-P. Kurzes Lehrbuch der analyt. Chemie, I	» 12.—
— " " " II	» 16.—
— Leitfaden zur qualitativen Analyse	» 5.35
ZUCKERKANDL. Atlas der topographischen Ana- tomie des Menschen	» 69.70

Jurisprudence, sciences politiques et sociales

Arrêts du Tribunal fédéral. 4 liv. par année	» 6.—
BAUDRY-LACANTINERIE, G. Précis de droit civil, 3 vol.	Fr. 37.50
S. DE BLONAY. Annales de jurisprudence (droit fédéral, civil et public) avec table des ma- tières en langue allemande. Collection complète 1893-1903 In-8°. Br., fr. 47.— ; rel.	» 70.—

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

— Année 1905, in-8°, br. fr. 6.50	rel.	»	8.50
— Répertoire des arrêts fédéraux et cantonaux, publié d'après le Journal des tribunaux (1846-1892). In-8°, 730 pages. (Epuisé.) Broché, fr. 12.— ; rel.		»	15.—
BRUSTLEIN et RAMBERT. <i>Commentaire de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite</i>		»	40.—
DARESTE. <i>Nouvelles études d'histoire du droit</i> , in-8°		»	9.—
DESJARDINS, Arthur. <i>Questions sociales et politiques</i>		»	7.50
GARNIER, J. <i>Traité d'économie politique sociale ou industrielle</i>		»	7.50
GFELLER, J. <i>La protection de la propriété immatérielle en Suisse</i> , rel.		»	4.—
GIDE, Ch. <i>Principes d'économie politique</i>		»	6.—
— <i>Economie sociale</i>		»	5.—
GIRARD, P.-F. <i>Manuel élémentaire de droit romain</i>		»	12.50
N. HERZEN. <i>Précis de droit rom.</i> , b. 7.50, rel.		»	10.—
Prof. Dr KUHNENBECK. <i>La jurisprudence dans ses rapports avec les autres sciences</i>		»	— 50
LEHR. <i>Etudes sur le droit civil des Etats-Unis et de l'Amérique du Nord</i>		»	5.—
— Des divers régimes hypothécaires de la Suisse		»	— 80
LEROY-BEAULIEU, Paul. <i>Précis d'économie politique</i> , rel.		»	4.—
— <i>L'Etat moderne et ses fonctions</i>		»	9.—
— <i>La question ouvrière au XIX^e siècle</i>		»	3.50
— <i>Traité de la science des finances</i> , 2 vol.		»	25.—
— <i>Essai sur la répartition des richesses</i>		»	9.—
— <i>Le collectivisme</i>		»	8.—
NOEL. <i>La limitation des heures de travail. Etude sociale</i>		»	6.—
PIGUET, Ed. <i>Le Dénî de justice</i> , étude théorique et pratique de la jurisprudence fédérale		«	3.50
Dr REISS. <i>Photographie judiciaire</i> . Ouvrage destiné aux juges d'instruction, aux directions de police, aux experts, etc. Illustrations. Broché		»	16.—
D ^r REISS. <i>Le portrait parlé</i> , d'ap. la méthode Bertillon. Manuel à l'usage de la police. 100 dessins dans le texte, 1 pl., 4 autotypies et 1 chrom. hors texte. Relié. (Format poche.)		»	3.50

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE DROIT, RUE CENTRALE 2, BILBAO.

- ROGUIN, E. *Traité de droit civil comparé. Le mariage* Fr. 10.—
 — *Le régime matrimonial* » 10.—
 ROSSEL, Virgile. *Manuel du droit fédéral des obligations*, br., fr. 15.—; rel. » 18.—
 SECRÉTAN, Ch. *Le droit de la femme*, 3^e édit., in-18, 64 pages, épuisé, rel. » 3.—
 — *Das recht der Frau*. Übers. von Dr méd. W. Lœventhal. In-18, 86 pages, br. . . . » 1.50
 SECRÉTAN, H. *L'assurance contre les accidents. Observ. chirurgicales et professionnelles* . . . » 3.50
 SOLDAN, Ch. *La responsabilité des fabricants et autres chefs d'exploitations industrielles*, d'après les lois fédérales du 25 juin 1881 et 26 avril 1887, rel. » 2.75
 — *Code fédéral des obligations*, édition annotée avec table alphabétique, rel. » 4.50
 Dr C. WIESSE. *Le droit international appliqué aux guerres civiles*, in-8°, 278 p., br. . . » 6.—
 WOLF, P. *Lois usuelles de la Confédération suisse*, publiées sur l'ordre du Conseil fédéral, br. fr. 4.—; rel. » 6.—

Divers

- Guide de Lausanne*, illustré de plus de 100 dessins à la plume de Blatter et Turrian. Renseignements utiles sur Lausanne et environs, plan de la ville, carte des environs et plan du théâtre. 1 v. in-18, r., 300 p. Fr. 1.50
Plan de Lausanne, avec noms des rues, monuments, tramways » —.30
Carte de Lausanne et environs, nouv. édition . . . » 1.—
Répertoire des noms de villas, rues, monuments, chemins, places, ruisseaux, forêts, etc. de la commune de Lausanne, une brochure . . . » 1.—
 E. LEHR. *La Handfeste de Fribourg dans l'Uechtland*, de l'an MCCXLIX (l'irage limité), in-8° broché » 8.—

Erste und älteste deutsche Buchhandlung. Gegründet 1862

B. BENDA'S NACHFOLGER, TH. SACK
Rue Centrale, 3 - LAUSANNE

- ACHILLES, A. *Bürgerliches Gesetzbuch*. Textausgabe mit Anmerkungen, geb. Fr. 8.70

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

LIBRAIRIE TH. SACK, RUE CENTRALE 3, LAUSANNE.

ARNDT, L. v. <i>Juristische Encyclopädie und Methodologie</i> , geb.	»	3.20
BRUNNER, H. <i>Grundzüge der deutschen Rechtsgeschichte</i> , geb.	»	11.50
<i>Civilprozessordnung</i> . Textausg. m. Reg. (s. a. Sydow u. Busch), geb.	»	2.70
DERNBURG, H. <i>Pandekten</i> , 3 Bände (auch einzeln), geb.	»	45.70
Dito, Ausgabe in 2 Bänden, geb.	»	43.25
FISCHER, O. u. W. HENLE. <i>Bürgerliches Gesetzbuch</i> , geb.	»	9.35
GAI. <i>Institutiones edid. Krüger u. Studemund</i> , geb.	»	5.35
GAREIS, K. <i>Encyclopädie und Methodologie der Rechtswissenschaft</i> , geb.	»	6.70
<i>Gesetzbuch bürg.</i> Textausg. m. Reg., geb.	»	3.35
HEILFRON, E. <i>Römische Rechtsgeschichte</i> , geb.	»	13.35
HUE DE GRAIS. <i>Handbuch d. Verfassung und Verwaltung</i> , geb.	»	10.—
IHERING, <i>Jurispudenz des tägl. Lebens</i> , geb.	»	2.70
JUSTINIANS. <i>Institutionen</i> , deutsch, geb.	»	3.35
JUSTINIANS. <i>Pandekten</i> , deutsch, geb.	»	3.35
KOHLER, J. <i>Einführung in die Rechtswissenschaft</i> , geb.	»	6.—
KUHLENBECK, L. <i>Von den Pandekten zum bürgerl. Gesetzb.</i> , Bd. I, broch., statt Fr. 16.—	»	12.—
Dito, Bd. I, geb., statt	»	18.70
Dito, Bd. II, broch., »	»	17.70
Dito, Bd. II, geb., »	»	21.35
Dito, Bd. III, broch., »	»	13.35
Dito, Bd. III, geb., »	»	16.—
Dito, <i>Kommentar zum bürgerl. Gesetzbuch</i> , Bd. I, broch., statt Fr. 13.35	»	10.—
Dito, Bd. I, geb., statt	»	14.70
Dito, Bd. II, broch., »	»	16.—
Dito, Bd. II, geb., »	»	17.35
Dito, Bd. III, broch., »	»	16.—
Dito, Bd. III, geb., »	»	17.35
KUHLENBECK, <i>Der Check</i> , statt Fr. 6.—	»	4.50
Dito, <i>Schuldbegriff als Einheit von Wille und Vorst</i> , statt Fr. 3.70	»	2.80
Dito, <i>Urheberrecht</i> , statt	»	10.70
Dito, geb., statt	»	13.35
KUHLENBECK, L., <i>Die natürlichen Grundlagen des Rechts und der Politik</i>	»	6.70
LENEL, O. <i>Praktikum des bürgerl. Rechts</i> , geb.	»	3.80

Laut besonderer Vereinbarung mit dem Verleger für die Studenten der hiesigen Universität zu herabgesetzten Preisen:

Librairie Th. SACK, rue Centrale 3, Lausanne.

RÜDORFF u. APPELIUS. <i>Strafgesetzbuch</i> . Textausgabe mit Anmerkungen, geb.	» 1.60
STERNBERG, D' Th. <i>Allg. Rechtslehre</i> , 2 Bde	» 2.20
<i>Sachsenspiegel</i> , herausg. von Müller, geb.	» 1.10
SOHM, R. <i>Institutionen</i> , geb.	» 16.—
SYDOW, R. u. BUSCH, L. <i>Civilprozessordn.</i> , geb.	» 6.70
CHAMBERLEIN, <i>Immanuel Kant</i>	» 13.75
DAUDET. <i>Briefe a. m. Mühle</i> , 60 Cts. Geb.	» 1.10
FISCHER, K. <i>Einleitung in die Geschichte der neueren Philosophie</i> , geb.	» 6.70
KUHLENBECK, <i>Im Hochland der Gedankenwelt</i> .	» 4.—
<i>Giardo Bruno ges. Werke</i> , herausgeg. von Prof. L. Kühlenbeck, Bd. I	» 5.35
Dito, Rd. II	» 9.35
Dito, Bd. III	» 8.—
PAULSEN, F. <i>Einleitung in die Philosophie</i> , geb.	» 7.35
FELLER, F. E. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , 2 Teile, geb.	» 3.20
KRON. <i>Le petit Parisien</i> , geb.	» 3.20
LANGENSCHIEDT. <i>Franz. Taschenwörterbuch</i> , geb.	» 4.70
MEYER'S <i>Sprachführer</i> , Französisch. Geb.	» 3.35
OTTO-SAUER. <i>Franz. Grammatik</i> , geb.	» 4.80
OTTO-SAUER, <i>engl. Grammatik</i> .	» 4.70
STIELGEBAUER, <i>Goetz Krafft</i> , 4 vol. à	» 5.35
HOPFEN, <i>Daniel Abram Davel</i>	» 5.35
SACHS-VILATE. <i>Franz. Wörterbuch</i> , in 1 Bd. geb.	» 20.—
THIBAUT. <i>Franz. Wörterbuch</i> , geb.	» 13.35

STUDENTIKA

ALLERS. <i>Das deutsche Korpsleben</i> , in Mappe, geb.	Fr. 33.35
GRABEIN, P. <i>O alle Burschenherrlichkeit</i> , geb.	» 10.70
<i>In's Wunderland</i> , Wanderstab für angeh. Studenten.	» 1.35
<i>Lahrers Kommersbuch</i> , m. Biernägeln geb.	» 5.10
<i>Kommersbuch</i> , Reklam	» —.80
ZIEGLER. <i>Der deutsche Student</i> , geb.	» 4.70
Reklam-Universal-Bibliothek. <i>Meyer's Volksbücher</i> .	
Hendel's Bibliothek d. Gesamt-Literatur. <i>Hesse Volksbücher</i> .	
<i>Sammlung Geschen</i> . Wiesbadener Volksbücher.	
<i>Meisterbilder</i> für das deutsche Haus, herausgegeben v. Kunstwart, N° 1—250 à 35 Cts.	
Böcklin, Dürer, Holbein, Rembrandt, Richter, Schwind-Mappen, herausgegeben v. Kunstwart.	

Die Beschaffung jedes anderen, nicht vorrätigen Werkes erfolgt in kürzester Frist.


THÉOLOGIE

- ASTIÉ, J.-F. Mélanges de théologie et de philos. » 5.—
- BARDE, E. *Commentaire sur les Actes des Apôtres* Fr. 12.—
- BERTHOUD A. Apologie du christianisme, in-8° » 10.—
- BETTEX, J. *La religion et les sciences de la nature* » 6.—
- BONNET L. Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques et Apocalypse, in-8° » 8.—
- Le Nouveau testament de Notre Seigneur J.-C. expliqué au moyen d'introductions d'analyses et de notes exégétiques. Nouvelle édition revue et augmentée par A. Schröder, professeur de théologie. 4 vol. in-8°, se vendant séparément. — Tome I, Evang. de Matthieu, de Marc et de Luc 664 p. 12 fr. — Tome II, Evang. de Jean et Actes des apôtres, 560 pages, 10 fr. — Tome III, Epîtres de Paul, 590 p. 10 fr. — Tome IV, Epître aux Hébreux. Epîtres catholiques. Apocalypse. 450 pages, 8 fr. L'ouvrage complet en 4 vol » 40.—
- BOST, J.-A. *Dictionnaire de la Bible ou concordance raison. des Saintes Ecrit.*, In-8° » 21.—
- *Dictionnaire de l'histoire ecclésiast.*, In-8° rei. » 12.—
- BOVON, J. Etude de l'œuvre de la Rédemption. 3 vol. in-8°, se vendant séparément. — 1. Le fondement historique, théol. du Nouv. Test. Tome I. L'enseignement de Jésus. — 2^{me} édition revue, 576 p. 10 fr. — Tome II. L'enseignement des apôtres. 2^{me} édition revue, 592 p. 10 fr. — 2. La formule dogmatique, etc. — Tome I, 550 p. 10 f. Tome II. 584 p. 12 f. — 3. Les conséquences pratiques, morale chrétienne. Tome I. 438 p. 8 fr. Tome II. 464 p. 8 fr. L'ouvrage complet en 6 vol » 58.—
- EMERY, Louis. *Introduction à l'étude de la théologie protestante* » 10.—
- GAUTIER, L. Introduction à l'An. Test. 2 vol. 8° » 20.—
- Revue de théologie*, 6 liv. par an » 12.—
- ROUGEMONT, F. de, *Esquisse d'instruction religieuse*, in-8, broché. » 2.50

Philosophie.

- BELOT. Etude de morale positive, in-8° Fr. 7.50

BOIRAC, E. Cours élémentaire de philosophie	»	6 50
BOUTROUX, E. De l'idée de la loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaines	Fr.	2 50
BRUNETIÈRE, F. Sur les chemins de la croyance	»	3 50
COMTE, Aug. Principes de philosophie positive	»	3 50
FOUILLÉE, A. Histoire de la philosophie	»	6.—
GUYAU, J.-M. L'irréligion de l'avenir	»	7 50
KANT. La critique de la raison pratique	»	6.—
— Principes métaphysiques de la morale	»	8.—
LAGRESILLE. Monde psychique. Les ordres des idées et des âmes, in-8°	»	12.—
LE DANTEG. L'athéisme	»	3 50
LICHTENBERGER, H. La philosophie de Nietzsche	»	2 50
MICHELET, J. L'amour	»	3 50
— La femme	»	3 50
NITZSCHE, F. L'origine de la tragédie	»	3 50
— Humain, trop humain, 1 ^{re} partie	»	3 50
— Le voyageur et son ombre (Humain, trop humain) 2 ^e partie	»	3 50
— Par delà le bien et le mal	»	3 50
— Le crépuscule des idoles	»	3 50
— Pages choisies publiées par Henri Albert	»	3 50
— F. Aurore	»	3 50
— Le gai savoir	»	3 50
— Ainsi parlait Zarathoustra	»	3 50
— La généalogie de la morale	»	3 50
— La volonté de la puissance	»	3 50
NICATI. La philosophie naturelle	»	3 50
PAYOT, J. L'éducation de la volonté	»	5.—
PENJON, A. Précis de philosophie, toile	»	4 50
— Précis d'histoire de la philosophie, toile	»	3 50
SABATIER, A. Philosophie de l'effort	»	7 50
SCHOPENHAUER, A. Le libre arbitre	»	2 50
— Le fondement de la morale	»	2 50
SCHOPENHAUER. Critique de la phil. kantienne	»	4.—
— Le monde comme volonté et comme repré- sentation, 3 vol.	»	22 50
SECRETAN, Ch. Le principe de la morale	»	3 50
SPENCER, Herbert. L'individu contre l'Etat	»	2 50
TAINÉ, H. Philosophie de l'art, 2 vol.	»	7.—
— Les philosophes classiques du XIX ^e siècle en France	»	3 50
— De l'intelligence, 2 vol.	»	7.—
WEBER, A. Histoire de la philosophie européenne	»	12.—

 On trouvera toujours en magasin la collection complète de la **Bibliothèque de philosophie scientifique** à 3 fr. 50 le volume, ainsi que les nouveautés de la **Bibliothèque de philosophie contemporaine**.

Technologie.

Aide-mémoire de l'ingénieur. Edition française du manuel de la société « Hütte » par Ph. HUGUENIN. Ill., rel.	Fr. 15.—
ARNAL, L. Traité de mécanique. 4 vol. gr. in-8° :	
I. Statique et cinématique	» 48.—
II. Dynamique et hydraulique	» 16.—
III. Statique graphique et résistance des matériaux	» 16.—
IV. Chaudières et machines	» 25.—
BAZARD. Mécanique appliquée, in-8° avec fig.	» 10.—
BERTHOT, P. Traité des routes, rivières et canaux, 3 vol. gr. in-8° :	
I. Routes	Fr. 14.—
II. Rivières.	» 30.—
III. Canaux	» 32.—
BEZENCENET, architecte. Série de prix des travaux du bâtiment, à l'usage des architectes, ingénieurs et propriétaires, format poche, in-32, 500 pages, relié.	» 4.50
CHAIX, J. Traité des ponts, 4 vol. gr. in-8° :	
I. Ponts en maçonnerie, 2 vol. à	» 26.—
II. Ponts en charpente métallique et suspendus, 2 vol. à	» 26.—
HOBART. Moteurs électriques, in-8° avec nombreuses figures	» 25.—
LAFFARGUE, J. Manuel pratique du monteur électricien Ill., rel.	» 10.—
LAHARPE A. de. Notes et formules de l'ingénieur	» 13.05
MOREAU, A. Traité de chemins de fer. En cours de publication :	
I. Généralités et infrastructure.	» 17.50
II. Superstructure.	» 25.—
III. Matériel roulant et traction	» 30.—
IV. Locomotives Compound et étrangères. Freins, chauffage, éclairage, ventilation	» 27.50
V. Exploitation, statistique	» 35.—
VI. Chemins de fer secondaires. En cours	
OLIVE. Traité d'hydraulique, gr. in-8°	» 21.50
OSLET, G. et CHAIX, J. Traité des fondations, mortiers, maçonneries, gr. in-8°	» 22.50
PETIT, G. Nouveau manuel complet d'électricité, 2 vol.	» 8.—
RUFF. Manuel de renseignements pour calculs statiques, rel.	» 6.—
TUBEUF, G. Traité de perspective, gr. in-8°	» 10.—

2694